



LAMÊLÉE MINÉRAIS DE FER LTÉE

NOTICE ANNUELLE MODIFIÉE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2013

Le 26 juin 2014

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN GARDE.....	3
MONNAIE.....	3
DISPOSITIONS GÉNÉRALES	3
RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES.....	4
TERMES TECHNIQUES.....	4
STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ.....	5
ÉVOLUTION GÉNÉRALE DE L'ENTREPRISE.....	6
DESCRIPTION DE LA PROPRIÉTÉ LAMÊLÉE SUD	12
FACTEURS DE RISQUE	42
POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES	48
DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS	48
MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES.....	48
TITRES ENTIÈRES ET TITRES ASSUJETTIS À DES RESTRICTIONS CONTRACTUELLES EN MATIÈRE DE TRANSFERT	50
ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	50
INTERDICTIONS D'OPÉRATIONS, FAILLITES, AMENDES OU SANCTIONS	54
CONFLITS D'INTÉRÊTS	55
POURSUITES ET MESURES D'APPLICATION DE LA LOI	55
MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES.....	55
AUDITEURS, AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES ET AGENT DES TRANSFERTS	55
CONTRATS IMPORTANTS.....	56
INTÉRÊT DES EXPERTS	56
RENSEIGNEMENTS SUR LE COMITÉ D'AUDIT	56
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	58
ANNEXE A - CHARTE DU COMITÉ D'AUDIT	59

MISE EN GARDE

La présente notice annuelle modifiée contient de l'« information prospective » au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. Tous les renseignements autres que ceux qui portent sur des faits historiques qui sont donnés dans la présente notice annuelle et qui ont trait à des activités, à des événements ou à des faits nouveaux dont Lamêlée Minerais de Fer Ltée (« **Lamêlée** » ou la « **Société** ») prévoit qu'ils surviendront ou pourraient survenir à l'avenir, notamment quant à la stratégie d'affaires future, aux atouts concurrentiels, aux objectifs, à l'expansion, à la croissance de l'entreprise, aux activités, aux plans et aux autres questions du même ordre touchant la Société, constituent de l'information prospective.

Dans la présente notice annuelle, l'information prospective est signalée par l'emploi de mots tels que « estimer », « prévoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « être d'avis » et des expressions similaires ou par l'emploi du futur ou du conditionnel. Cette information comporte des risques, des incertitudes et d'autres facteurs, connus et inconnus, qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les réalisations réels de la Société diffèrent considérablement de ceux qu'elle exprime ou suggère.

Parmi les exemples d'information prospective, on compte l'information sur les résultats financiers et les attentes pour l'exercice 2014, comme le potentiel des propriétés de la Société, l'accessibilité du financement, l'interprétation des résultats de forage, la géologie, la teneur et la continuité des gisements et les conclusions des évaluations économiques, le prix des métaux, la demande suscitée par les métaux, les cours du change, les marges d'exploitation au comptant, les dépenses consacrées aux immobilisations corporelles, l'augmentation et la diminution des activités d'exploration, les changements dans les paramètres des projets, les contreprises, les ressources ainsi que la teneur et le taux de récupération prévus; cette information est ou pourrait être fondée sur des hypothèses ou des estimations ayant trait à la conjoncture économique et boursière future et à d'autres facteurs et conditions.

L'information prospective repose sur les hypothèses, les estimations, les analyses et les avis raisonnables de la direction, que celle-ci a posées ou faites, ou auxquels elle est arrivée, à la lumière de son expérience et de sa perception des tendances, de la situation actuelle et de l'évolution future de la situation qu'elle prévoit, ainsi que d'autres facteurs qu'elle estime appropriés et raisonnables à la date à laquelle cette information est donnée. L'information prospective est, de par sa nature, assujettie à des risques, à des incertitudes et à d'autres facteurs, connus et inconnus, qui pourraient faire en sorte que les résultats, le degré d'activité, les résultats ou les réalisations réels de la Société diffèrent considérablement de ceux qu'elle exprime ou suggère. Bien que la Société ait tenté de repérer les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qui sont prévus, estimés ou attendus, d'autres facteurs pourraient s'ajouter, y compris les facteurs et les risques décrits ou mentionnés dans d'autres rubriques des présentes, ainsi que les événements imprévus ou inhabituels. Bon nombre de ces facteurs ne peuvent être prévus par la Société et sont indépendants de sa volonté.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques, il y a lieu de se reporter à la rubrique « *Facteurs de risque* » ci-après.

Les lecteurs de la présente notice annuelle sont avertis de ne pas se fier indûment à l'information prospective en raison de l'incertitude qui la caractérise. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour l'information prospective, que ce soit pour tenir compte de nouveaux renseignements ou d'événements ou de résultats futurs ou pour une autre raison, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent. Cette information prospective ne doit pas être considérée comme exprimant le point de vue de la direction à une date ultérieure à la date de la présente notice annuelle.

MONNAIE

Sauf indication contraire, dans les présentes, le symbole « \$ » ou le terme « dollars » désigne le dollar canadien.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

La présente notice annuelle renvoie aux états financiers audités de Lamêlée et au rapport des auditeurs y afférent (les « **états financiers** ») ainsi qu'au rapport de gestion pour les exercices terminés les 30 septembre 2013 et 2012.

On peut consulter les états financiers sous le profil de la Société sur le site Web de SEDAR, au www.sedar.com. Tous les renseignements financiers qui figurent dans la présente notice annuelle ont été dressés conformément aux principes

comptables généralement reconnus du Canada, y compris les normes internationales d'information financière (les « **IFRS** ») qui y sont intégrés.

Sauf indication contraire, les renseignements qui figurent dans la présente notice annuelle sont donnés au 26 juin 2014.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Les renseignements scientifiques et techniques qui sont donnés dans la présente notice annuelle au sujet du bloc initial (au sens donné à ce terme ci-après) de Lamêlée dont il est question dans les présentes reposent sur le rapport technique suivant :

- *Projet relatif à la propriété sud du lac Lamêlée* (le « **projet Lamêlée** ») : Rapport technique intitulé « *NI 43-101 Technical Report of the Lac Lamêlée South Iron Deposit – Disclosure of Mineral Resources on behalf of Gimus Resources Inc. (now Lamêlée), Labrador Through Area, Northeastern Québec, Canada* », daté du 1^{er} octobre 2013, dont les auteurs sont Pierre-Jean Lafleur, ing. et Ali Ben Ayad, géol., par l'intermédiaire de P.J. Lafleur Géo-Conseil Inc.

Le rapport technique mentionné ci-dessus est assujéti à certaines hypothèses, réserves et méthodes qui y sont décrites. Il y a lieu de se reporter au texte complet du rapport technique, qui a été déposé auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières canadiens conformément au règlement 43-101 et qu'on peut consulter sous le profil de la Société sur SEDAR, au www.sedar.com. Les rapports techniques ne sont pas ni ne sont réputés être intégrés à la présente notice annuelle par renvoi.

Au besoin, certains renseignements qui figurent dans la présente notice annuelle décrivent le bloc additionnel (au sens donné à ce terme ci-après) de Lamêlée, renseignements qui ne sont pas étayés par un rapport technique.

TERMES TECHNIQUES

« ERM »	désigne une estimation de ressources minérales.
« étude de faisabilité préliminaire »	désigne une étude approfondie de la viabilité d'un projet minier qui est passé à un stade où la méthode d'extraction, dans le cas d'une exploitation souterraine, ou la configuration de la mine, dans le cas d'une mine à ciel ouvert, a été établie, et qui, si une méthode efficace de traitement du minerai a été établie, comprend une analyse financière fondée sur des hypothèses raisonnables relatives à des facteurs d'ordre technique, juridique, économique, social et environnemental et liés à l'exploitation et l'évaluation d'autres facteurs pertinents qui sont suffisants pour permettre à une personne qualifiée, agissant raisonnablement, d'établir si la totalité ou une partie des ressources minérales peuvent être classées dans la catégorie des réserves minérales.
« étude économique préliminaire »	désigne une étude, qui n'est pas une étude de faisabilité préliminaire ou une étude de faisabilité, qui comprend une analyse économique de la viabilité éventuelle des ressources minérales.
« m »	désigne des mètres.
« RCSF »	désigne une redevance calculée à la sortie de la fonderie, soit les produits d'exploitation bruts tirés d'activités d'extraction, déduction faite des frais de transport, d'assurance et de traitement.
« réserves minérales »	désigne la partie exploitable de façon rentable des ressources minérales mesurées ou indiquées, démontrée par au moins une étude de faisabilité préliminaire. Cette étude doit comprendre des renseignements adéquats relatifs à l'exploitation minière, au traitement, à la métallurgie, aux aspects économiques et à d'autres facteurs pertinents démontrant qu'il est possible, au moment de la rédaction du rapport, de justifier l'extraction rentable. Les réserves minérales comprennent les matériaux de dilution et les provisions allouées pour les pertes pouvant être subies dans le cadre de l'exploitation.
« ressources minérales »	désigne une concentration ou occurrence de diamants, d'une substance inorganique naturelle solide ou d'une substance organique naturelle solide fossilisée, y compris des métaux de base ou précieux, du charbon et des minéraux industriels dans l'écorce terrestre ou à la surface de celle-ci, dont la forme, la quantité et la teneur ou qualité sont telles qu'elles présentent des perspectives raisonnables d'extraction rentable. L'emplacement, la quantité, la teneur, les

	caractéristiques géologiques et la continuité des ressources minérales sont connues, estimées ou interprétées à partir de preuves et de connaissances géologiques spécifiques.
« ressources minérales indiquées »	désigne la partie des ressources minérales dont on peut estimer la quantité, la teneur ou qualité, la densité, la forme et les caractéristiques physiques avec un degré de confiance suffisant pour permettre l'application appropriée de paramètres techniques et économiques en vue d'appuyer la planification minière et l'évaluation de la viabilité économique du gisement. L'estimation repose sur des renseignements détaillés et fiables relatifs à l'exploration et aux essais, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des trous de forage dont l'espacement est assez serré pour permettre d'émettre une hypothèse raisonnable sur la continuité de la géologie et des teneurs.
« ressources minérales mesurées »	désigne la partie des ressources minérales dont la quantité et la teneur ou qualité, la densité, la forme et les caractéristiques physiques sont si bien établies que l'on peut les estimer avec suffisamment de confiance pour permettre l'application appropriée de paramètres techniques et économiques en vue d'appuyer la planification de la production et l'évaluation de la viabilité économique du gisement. L'estimation repose sur des renseignements détaillés et fiables relatifs à l'exploration, à l'échantillonnage et aux essais, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des trous de forage dont l'espacement est assez serré pour permettre de confirmer à la fois la continuité de la géologie et des teneurs.
« ressources minérales présumées »	désigne la partie des ressources minérales dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité d'après des preuves géologiques et un échantillonnage restreint et dont on peut raisonnablement présumer, sans toutefois la vérifier, la continuité de la géologie et des teneurs. L'estimation repose sur des renseignements et un échantillonnage restreints, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des trous de forage.
« t » ou « tonne métrique »	désigne une mesure du poids correspondant à 1 000 kg ou à 2 204 lb.

STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

La Société a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 6 septembre 2011 sous la dénomination sociale « Ressources Gimus inc. » (« **Gimus** »).

Gimus a été constituée à titre de filiale en propriété exclusive de Ressources Jourdan inc. (« **Jourdan** »), petite société minière inscrite à la Bourse de croissance TSX (la « **TSX-V** ») sous le symbole « JOR », qui a transféré, en date du 7 septembre 2011, une participation exclusive dans la propriété uranifère Baie Johan Beetz en contrepartie de 3 000 000 d'actions ordinaires du capital de Gimus (les « **actions ordinaires** »). Jourdan a ensuite distribué les actions ordinaires à ses actionnaires inscrits le 25 janvier 2012. Étant donné le moratoire imposé au Québec sur la mise en valeur d'uranium, les claims de la propriété uranifère Baie Johan Beetz n'ont pas été renouvelés en 2013. La Société a radié le projet relatif à la propriété Baie Johan Beetz de ses états financiers du 30 septembre 2013.

Au cours du trimestre terminé le 31 décembre 2012, Gimus a jalonné 64 claims miniers sur la propriété Bouchard.

Le 20 décembre 2013, Gimus a acquis la propriété ferrifère sud du lac Lamêlée (la « **propriété Lamêlée sud** ») auprès de Fancamp Exploration Ltd. (« **Fancamp** »), sous réserve d'une RCSF de 1,5 % (la « **RCSF de Sheridan** ») en faveur du Groupe Platine Sheridan Ltée (« **Sheridan** »), laquelle est située dans le district minier Fermont dans le nord-est du Québec (l'« **acquisition** ») et elle a réalisé une prise de contrôle inversée conformément aux politiques de la TSX-V.

Dans le cadre de l'acquisition, Gimus a émis 43 000 000 d'actions ordinaires à Fancamp au prix réputé de 0,10 \$ chacune et a accordé une autre RCSF de 1,5 % en faveur de Fancamp à l'égard de la propriété Lamêlée sud (la « **RCSF de Fancamp** »). En outre, 2 000 000 d'actions ordinaires ont été émises à Les Mines de Fer Champion Limitée (« **Champion** ») au prix réputé de 0,10 \$ chacune et 4 000 000 d'actions ordinaires du capital de Fancamp ont été émises à Champion au prix réputé de 0,05 \$ chacune en contrepartie de la renonciation par Champion à l'exercice de son droit de premier refus à l'égard du transfert de la propriété Lamêlée sud et de l'extinction de ce droit. À titre de contrepartie supplémentaire de l'acquisition, Fancamp a cédé et transféré à Gimus tous ses droits et obligations aux termes de la RCSF

de Sheridan, sous réserve du versement par Fancamp, dans le but d'exonérer Gimus, de paiements de redevance anticipés annuels d'un montant total de 500 000 \$ aux dates d'exigibilité conformément aux modalités de la RCSF de Sheridan.

Les statuts constitutifs de Gimus ont été modifiés le 20 décembre 2013 afin de remplacer la dénomination sociale « Ressources Gimus inc. » par « Lamêlée Minerais de Fer ltée ».

Le siège social et bureau principal de la Société est situé au 1155, rue University, bureau 812, Montréal (Québec) H3B 3A7, ce qui correspond aussi à son adresse postale.

Les actions ordinaires sont inscrites à des fins de négociation à la TSX-V sous le symbole « LIR ». La Société est un émetteur assujéti au Québec, en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique.

La Société n'a aucune filiale.

ÉVOLUTION GÉNÉRALE DE L'ENTREPRISE

Mission

La Société est une société minière canadienne qui se concentre sur l'acquisition, l'exploration et la mise en valeur de gisements métalliques, plus précisément des gisements de minerai de fer, dans le nord-est du Québec.

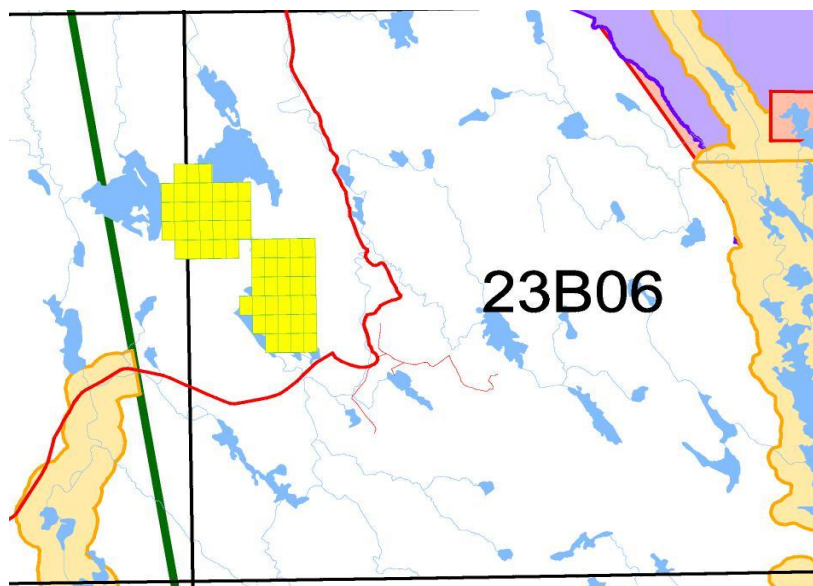
Propriétés

La Société détient des claims dans deux propriétés minières situées au Québec, qui sont appelées dans les présentes comme suit :

- (i) la « propriété Lamêlée sud »;
- (ii) la « propriété Bouchard ».

Propriété Lamêlée sud

La propriété Lamêlée sud comprend actuellement 29 claims miniers désignés sur carte (« **CDC** ») visant chacun une superficie d'environ 52,5 hectares, soit au total 1 524 hectares, situés dans le nord-est du Québec, à proximité de la frontière avec Terre-Neuve-et-Labrador, à environ 50 km au sud de la ville de Fermont, au Québec (le « **bloc initial** »). En outre, la Société est en voie d'acquérir 30 claims CDC additionnels au sud de la propriété Lamêlée sud (le « **bloc additionnel** »). Le bloc initial et le bloc additionnel couvrent 3 102 hectares au total et sont présentés dans l'illustration qui suit.



Des travaux de forage dans le bloc initial ont confirmé la présence d'un vaste horizon qui renferme de l'oxyde de fer (formation de fer rubannée de magnétite et d'hématite) et d'une formation de quartz-pyroxène-magnétite, qui est présente sans interruption dans la propriété Lamêlée sud.

Une description complète figure à la rubrique « Description de la propriété Lamêlée sud ».

Propriété Bouchard

La propriété Bouchard comporte 60 claims totalisant 3 367,81 hectares, situés à 50 km au sud-est de l'aéroport Chibougamau-Chapais à proximité de la ville de Chibougamau, au Québec. En 2012, des analyses portant sur huit trous de forage et des échantillons en vrac, effectuées par ALS Laboratory à Vancouver, en Colombie-Britannique, ont révélé de vastes dépôts sulfurés et les échantillons prélevés au hasard dans l'affleurement minéralisé ont indiqué des teneurs pouvant aller jusqu'à 0,83 % de zinc, 0,19 % de cuivre, 0,22 % de plomb, 1,6 g/t d'argent et 0,46 g/t d'or. Jean Lafleur, géol., est la « personne qualifiée », au sens donné à ce terme dans le règlement 43-101, qui a approuvé ces renseignements techniques et scientifiques. Étant donné les résultats de ces analyses et l'envergure actuelle de la Société, on prévoit que celle-ci ne renouvellera pas ces claims aux dates de leur renouvellement.

FEUILLE CARTOGRAPHIQUE	RANGÉE	COLONNE	SUPERFICIE (HECTARE)	TYPE	NUMÉRO DE CLAIM DÉSIGNÉ SUR CARTE	STATUT	DATE D'EXPIRATION	TRAVAUX REQUIS (EN DOLLARS)	DROITS DE RENOUELEMENT (EN DOLLARS)
32G08	5	21	56,15	CDC	2365536	Actif	02/10/2014	1 200	54,75
32G08	5	22	56,15	CDC	2365537	Actif	02/10/2014	1 200	54,75
32G08	5	23	56,15	CDC	2365538	Actif	02/10/2014	1 200	54,75
32G08	5	24	56,15	CDC	2365539	Actif	02/10/2014	1 200	54,75
32G08	5	25	56,15	CDC	2365540	Actif	02/10/2014	1 200	54,75
32G08	5	26	56,15	CDC	2365541	Actif	02/10/2014	1 200	54,75
32G08	5	27	56,15	CDC	2365542	Actif	02/10/2014	1 200	54,75
32G08	6	21	56,14	CDC	2365543	Actif	02/10/2014	1 200	54,75
32G08	6	22	56,14	CDC	2365544	Actif	02/10/2014	1 200	54,75
32G08	1	17	56,18	CDC	2365545	Actif	02/10/2014	1 200	54,75
32G08	1	18	56,18	CDC	2365546	Actif	02/10/2014	1 200	54,75
32G08	1	19	56,18	CDC	2365547	Actif	02/10/2014	1 200	54,75
32G08	1	20	56,18	CDC	2365548	Actif	02/10/2014	1 200	54,75
32G08	1	21	56,18	CDC	2365549	Actif	02/10/2014	1 200	54,75
32G08	1	22	56,18	CDC	2365550	Actif	02/10/2014	1 200	54,75

FEUILLE CARTO-GRAPHIQUE	RANGÉE	COLONNE	SUPERFICIE (HECTARE)	TYPE	NUMÉRO DE CLAIM DÉSIGNÉ SUR CARTE	STATUT	DATE D'EXPIRATION	TRAVAUX REQUIS (EN DOLLARS)	DROITS DE RENOUELEMENT (EN DOLLARS)
32G08	1	23	56,18	CDC	2365551	Actif	02/10/2014	1 200	54,75
32G08	1	24	56,18	CDC	2365552	Actif	02/10/2014	1 200	54,75
32G08	1	25	56,18	CDC	2365553	Actif	02/10/2014	1 200	54,75
32G08	2	17	56,17	CDC	2365554	Actif	02/10/2014	1 200	54,75
32G08	2	18	56,17	CDC	2365555	Actif	02/10/2014	1 200	54,75
32G08	2	21	56,17	CDC	2365556	Actif	02/10/2014	1 200	54,75
32G08	2	22	56,17	CDC	2365557	Actif	02/10/2014	1 200	54,75
32G08	2	23	56,17	CDC	2365558	Actif	02/10/2014	1 200	54,75
32G08	3	17	56,16	CDC	2365559	Actif	02/10/2014	1 200	54,75
32G08	3	18	56,16	CDC	2365560	Actif	02/10/2014	1 200	54,75
32G08	3	21	56,16	CDC	2365561	Actif	02/10/2014	1 200	54,75
32G08	3	22	56,16	CDC	2365562	Actif	02/10/2014	1 200	54,75
32G08	3	23	56,16	CDC	2365563	Actif	02/10/2014	1 200	54,75
32G08	4	17	56,15	CDC	2365564	Actif	02/10/2014	1 200	54,75
32G08	4	18	56,15	CDC	2365565	Actif	02/10/2014	1 200	54,75
32G08	4	19	56,15	CDC	2365566	Actif	02/10/2014	1 200	54,75
32G08	4	20	56,15	CDC	2365567	Actif	02/10/2014	1 200	54,75
32G08	4	21	56,15	CDC	2365568	Actif	02/10/2014	1 200	54,75
32G08	4	22	56,15	CDC	2365569	Actif	02/10/2014	1 200	54,75
32G08	4	23	56,15	CDC	2365570	Actif	02/10/2014	1 200	54,75
32G08	4	24	56,15	CDC	2365571	Actif	02/10/2014	1 200	54,75
32G08	4	25	56,15	CDC	2365572	Actif	02/10/2014	1 200	54,75
32G08	4	26	56,15	CDC	2365573	Actif	02/10/2014	1 200	54,75
32G08	4	27	56,15	CDC	2365574	Actif	02/10/2014	1 200	54,75
32G08	14	27	56,06	CDC	2367536	Actif	23/10/2014	1 200	54,75
32G08	14	28	56,06	CDC	2367537	Actif	23/10/2014	1 200	54,75
32G08	15	27	56,05	CDC	2367538	Actif	23/10/2014	1 200	54,75
32G08	15	28	56,05	CDC	2367539	Actif	23/10/2014	1 200	54,75
32G08	15	29	56,05	CDC	2367540	Actif	23/10/2014	1 200	54,75
32G08	16	28	56,04	CDC	2367541	Actif	23/10/2014	1 200	54,75
32G08	16	29	56,04	CDC	2367542	Actif	23/10/2014	1 200	54,75
32G08	17	29	56,03	CDC	2367543	Actif	23/10/2014	1 200	54,75
32G08	17	30	56,03	CDC	2367544	Actif	23/10/2014	1 200	54,75
32G01	30	18	56,19	CDC	2367982	Actif	29/10/2014	1 200	54,75
32G01	30	19	56,19	CDC	2367983	Actif	29/10/2014	1 200	54,75
32G08	9	24	56,11	CDC	2367984	Actif	29/10/2014	1 200	54,75
32G08	9	25	56,11	CDC	2367985	Actif	29/10/2014	1 200	54,75
32G08	11	26	56,09	CDC	2367986	Actif	29/10/2014	1 200	54,75
32G08	11	27	56,09	CDC	2367987	Actif	29/10/2014	1 200	54,75
32G08	12	26	56,08	CDC	2367988	Actif	29/10/2014	1 200	54,75
32G08	12	27	56,08	CDC	2367989	Actif	29/10/2014	1 200	54,75
32G08	13	27	56,07	CDC	2367990	Actif	29/10/2014	1 200	54,75
32G08	13	28	56,07	CDC	2367991	Actif	29/10/2014	1 200	54,75
32G08	16	30	56,04	CDC	2367992	Actif	29/10/2014	1 200	54,75
32G08	17	31	56,03	CDC	2367993	Actif	29/10/2014	1 200	54,75

Plan d'affaires

À l'heure actuelle, la Société consacre la majeure partie de ses ressources au projet Lamêlée. Les travaux d'exploration se poursuivent sans interruption sur la propriété Lamêlée sud et la Société se propose de réaliser les étapes suivantes :

- En 2014 : La Société a l'intention d'effectuer des essais métallurgiques et de réaliser une évaluation économique préliminaire à l'automne 2014 et d'amorcer une étude environnementale de base, d'entamer le processus d'obtention de permis et de mettre à jour les ressources minérales conformément au règlement 43-101 au moyen de travaux de forage exécutés au même moment.
- En 2015 : La Société a l'intention de poursuivre l'étude environnementale de base et le processus d'obtention de permis, les études hydrogéologiques et géotechniques ainsi que les essais métallurgiques détaillés et de finaliser l'étude de faisabilité.
- En 2016 : La Société a l'intention de commencer les travaux de construction et les travaux préalables à l'exploitation de la mine.

Comme dans le cas de la propriété Bouchard, la Société effectue des travaux d'exploration, mais seulement dans la mesure nécessaire pour conserver ses claims.

Aucune des propriétés de ressources minérales de la Société n'est entrée en production commerciale et, par conséquent, la Société ne réalise aucun produit d'exploitation. Elle finance ses activités en réunissant des capitaux sur les marchés boursiers.

Employés

Au 6 juin 2014, la Société n'a aucun employé à temps plein et compte seulement quatre consultants qui travaillent sur le projet Lamêlée, au Québec. De nombreuses sociétés d'exploration et de mise en valeur minières ont ainsi recours à des consultants pour comprimer leurs coûts.

Lamêlée est tributaire des services fournis par des dirigeants clés, y compris le président et chef de la direction, le chef des finances, le vice-président, Développement de projets et logistique et le vice-président, Développement minier et environnement. Voir « *Facteurs de risque – Dépendance envers le personnel clé* ».

Protection de l'environnement

Toutes les phases des activités de Lamêlée sont assujetties aux règlements environnementaux applicables dans les territoires où elle exerce ces activités. Ces règlements prescrivent, entre autres choses, des normes de qualité de l'air et de l'eau et la remise en état des terrains. Ils imposent également des restrictions sur la production, le transport, le stockage et l'élimination des déchets solides et dangereux et prévoient une vaste gamme de sanctions, tant pénales que civiles, applicables en cas de violation.

Jusqu'à maintenant, les lois environnementales applicables n'ont eu aucun effet important, sur le plan financier ou de l'exploitation, sur Lamêlée. Voir aussi « *Facteurs de risque – Réglementation environnementale* ».

Concurrence

La concurrence est vive à tous les points de vue dans le secteur de l'exploration et de l'extraction minières. La Société rivalise avec de nombreuses autres sociétés d'exploration minière dont les ressources financières et l'expérience sont supérieures aux siennes. Le prix des métaux et des minéraux est fixé sur les marchés internationaux, il est volatile et il est indépendant de la volonté de la Société. Voir « *Facteurs de risque – Concurrence* » et « *Facteurs de risque – Fluctuation des prix* ».

Historique triennal

Exercice terminé le 30 septembre 2011

- Gimus a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 6 septembre 2011 sous la dénomination sociale « Ressources Gimus inc. ».
- Jourdan a transféré, en date du 7 septembre 2011, une participation exclusive dans la propriété uranifère Baie Johan Beetz en contrepartie de 3 000 000 d'actions ordinaires. Jourdan a ensuite distribué les actions ordinaires à ses actionnaires inscrits le 25 janvier 2012.
- Le 9 septembre 2011, Guy Girard, Marc Labrecque, Jean Lafleur, Roger Rosmus et Pierre Barnard ont été élus au conseil de la Société.

Exercice terminé le 30 septembre 2012

- Le 10 octobre 2011, le conseil d'administration de Gimus a adopté le régime d'options d'achat d'actions.
- Le 19 octobre 2011, Gimus a réalisé un placement privé dans le cadre duquel elle a émis 3 700 000 actions ordinaires au prix de 0,10 \$ chacune en contrepartie d'un produit brut de 370 000 \$.
- Gimus a déposé un prospectus détaillé provisoire le 29 novembre 2011 et un prospectus détaillé définitif le 20 décembre 2011 dans le cadre de son premier appel public à l'épargne à la clôture duquel 2 829 000 actions ordinaires accréditives ont été émises au prix de 0,15 \$ chacune en contrepartie de 424 350 \$.
- Les actions ordinaires ont été inscrites à des fins de négociation à la TSX-V sous le symbole « GIR » le 20 janvier 2012.
- Gimus a annoncé l'octroi de 150 000 options d'une durée de dix ans au prix de 0,10 \$ à chacun de ses cinq administrateurs et dirigeants conformément à son régime d'options d'achat d'actions.
- Le 14 mars 2012, Gimus a procédé à la clôture d'un placement privé sans courtier sursouscrit consistant en 3 575 000 actions ordinaires accréditives émises au prix de 0,10 \$ chacune en contrepartie d'un produit brut de 357 500 \$. Gimus a versé une commission d'intermédiaire en espèces de 9 000 \$ à l'égard d'une partie du placement correspondant à 6 % du produit brut total obtenu de souscripteurs sollicités par cet intermédiaire. Des initiés de Gimus ont participé au placement privé et ont acheté 850 000 actions ordinaires.

Exercice terminé le 30 septembre 2013

- Au cours du trimestre terminé le 31 décembre 2012, Gimus a jalonné 64 claims miniers sur la propriété Bouchard.
- Le 2 novembre 2012, Gimus a annoncé le lancement d'un programme d'exploration relatif à la propriété de métaux communs Bouchard dont elle était la propriétaire exclusive, qu'elle prévoyait achever d'ici la fin de l'exercice.
- Le 16 septembre 2013, Gimus, Fancamp et Champion ont signé une convention en vue de la mise en valeur du projet Lamêlée.

Période ultérieure à l'exercice terminé le 30 septembre 2013

- Le 29 octobre 2013, Gimus a procédé à la clôture d'un placement privé sans courtier sursouscrit consistant en 3 075 000 unités de la Société émises au prix de 0,10 \$ chacune en contrepartie d'un produit brut de 307 500 \$, chaque unité étant composée d'une (1) action ordinaire et d'un demi-bon de souscription (1/2) d'actions ordinaires, chaque bon de souscription entier donnant à son porteur le droit d'acquérir une (1) action ordinaire supplémentaire au prix de 0,15 \$ pendant la période de trente-six (36) mois suivant son émission. Les initiés de la Société ont participé au placement privé et ont acheté 400 000 unités.

- Le 20 décembre 2013, Gimus a acquis la propriété Lamêlée sud de Fancamp, sous réserve de la RCSF de Sheridan, laquelle est située dans le district minier Fermont dans le nord-est du Québec et a réalisé au même moment un financement consistant en une prise de contrôle inversée effectuée conformément aux politiques de la TSX-V (l'« **opération** ») qui lui a permis de réunir un produit brut total de 1 250 000 \$.
- Dans le cadre de l'acquisition, Gimus a émis 43 000 000 d'actions ordinaires à Fancamp au prix réputé de 0,10 \$ chacune et lui a accordé la RCSF de Fancamp à l'égard de la propriété Lamêlée sud. En outre, 2 000 000 d'actions ordinaires ont été émises à Champion au prix réputé de 0,10 \$ chacune et 4 000 000 d'actions ordinaires du capital de Fancamp ont été émises à Champion au prix réputé de 0,05 \$ chacune en contrepartie de la renonciation à l'exercice, par Champion, de son droit de premier refus à l'égard du transfert de la propriété Lamêlée sud et de l'extinction de ce droit. À titre de contrepartie supplémentaire de l'acquisition, Fancamp a cédé et transféré à Gimus tous ses droits et obligations aux termes de la RCSF de Sheridan, sous réserve du versement par Fancamp, dans le but d'exonérer Gimus, de paiements de redevance anticipés annuels d'un montant total de 500 000 \$ aux dates d'exigibilité conformément aux modalités de la RCSF de Sheridan.
- Dans le cadre de l'opération, Gimus a aussi réalisé un placement privé sans courtier de 12 500 000 unités en contrepartie d'un produit brut total de 1 250 000 \$, soit 500 000 \$ de plus que le produit maximal annoncé initialement. Chaque unité était composée d'une (1) action ordinaire et d'un demi-bon de souscription (1/2) d'actions ordinaires, chaque bon de souscription entier donnant à son porteur le droit d'acquérir une (1) action ordinaire supplémentaire de l'émetteur issu de l'opération au prix de 0,15 \$ jusqu'au 20 décembre 2015. Une commission d'intermédiaire de 4 550 \$ a été versée dans le cadre du placement privé.
- Dans le cadre de l'opération, Gimus a remplacé sa dénomination sociale, soit « Ressources Gimus inc. », par « Lamêlée Minerais de Fer ltée » et a nommé les administrateurs et dirigeants suivants :
 - Jean Lafleur, président, chef de la direction et président du conseil
 - Guy Girard, chef des finances, secrétaire et administrateur
 - Pierre Lortie, administrateur
 - Jean Depatie, administrateur
 - Paul Ankcorn, administrateur
- Le 31 décembre 2013, la Société a procédé à la clôture d'un placement privé sans courtier comportant l'émission de 3 542 971 actions ordinaires accréditatives de son capital au prix de 0,175 \$ chacune en contrepartie d'un produit total de 620 020 \$. La Société a versé une commission d'intermédiaire en espèces d'environ 49 600 \$ dans le cadre du placement privé et a émis 205 174 bons de souscription d'actions ordinaires de son capital, qui peuvent être exercés au prix de 0,175 \$ par action ordinaire jusqu'au 30 juin 2015.
- Le 8 janvier 2014, la Société a annoncé l'octroi de 2 600 000 options d'une durée de dix ans à ses cinq administrateurs et dirigeants au prix de 0,145 \$ conformément à son régime d'options d'achat d'actions.
- Le 13 janvier 2014, la Société a annoncé la nomination de Hubert Vallée, Ghislain Arel et Pascal Vallée au conseil consultatif de Lamêlée.
- Le 15 janvier 2014, la Société a nommé André La Flèche à titre d'administrateur, Marc Duchesne à titre de chef des finances et Pierre Lortie à titre de président du conseil. Le conseil a également octroyé à André La Flèche et à Pierre Lortie des options d'une durée de dix ans au prix de 0,14 \$, au nombre de 500 000 et de 250 000, respectivement, conformément au régime d'options d'achat d'actions.
- Le 11 février 2014, la Société a annoncé la nomination de Hubert Vallée à titre de président et chef de la direction de la Société.
- Le 19 février 2014, la Société a annoncé la nomination de Hubert Vallée à titre d'administrateur et le conseil d'administration lui a octroyé 250 000 options supplémentaires d'une durée de dix ans au prix de 0,14 \$ conformément au régime d'options d'achat d'actions.
- Le 24 mars 2014, la Société a annoncé qu'elle avait retenu les services de Relations Publiques Paradox Inc. (« **Paradox** ») et de Derek Sinclair et les avait chargés de lui fournir des services en matière de relations avec les

épargnants et de communications avec les actionnaires. Les conventions relatives aux relations avec les épargnants ont une durée de deux ans. Paradox doit toucher une rémunération de 5 000 \$ par mois et recevoir d'autres contreparties, ainsi que 350 000 options. M. Sinclair doit toucher une rémunération de 2 500 \$ par mois et recevoir 50 000 options conformément au régime d'options d'achat d'actions.

- Le 5 mai 2014, la Société a conclu avec Fancamp une convention qui régit certains droits et obligations des épargnants. La convention offre à Lamêlée une garantie de stabilité en vue de permettre à son conseil d'administration et à sa direction de mettre en œuvre son plan d'affaires à long terme. Conformément à la convention, Fancamp ne peut ni vendre ni transférer de titres de Lamêlée sans le consentement écrit préalable de celle-ci pendant une période de cinq ans, à la suite de quoi les transferts seront permis, sous réserve de certaines restrictions. Sous réserve de certains événements pouvant donner lieu à la résiliation, tels qu'un changement de contrôle ou le remplacement de la majorité des administrateurs de Lamêlée par des personnes qui ne bénéficient pas de l'appui des administrateurs sortants de Lamêlée, Fancamp est assujettie à des restrictions en matière de vote dans certaines circonstances. Entre autres choses, Fancamp ne peut voter contre (i) l'élection d'administrateurs proposés par les administrateurs sortants de Lamêlée, (ii) l'approbation, la modification ou le remplacement du régime d'options d'achat d'actions de Lamêlée ou (iii) l'adoption ou le renouvellement d'un régime de droits pour la protection des actionnaires, sous réserve de certaines exceptions. Fancamp peut mettre une personne en candidature au conseil d'administration de Lamêlée tant et aussi longtemps qu'elle détient au moins 10 % des actions ordinaires émises et en circulation. Sous réserve de certains événements pouvant donner lieu à la résiliation, y compris ceux qui sont indiqués ci-dessus, Fancamp est assujettie aux restrictions suivantes : elle ne peut s'engager à déposer des titres en réponse à une offre publique d'achat visant les titres de Lamêlée ni agir de concert avec un initiateur dans le cadre d'une telle offre, participer à un changement de contrôle de Lamêlée et solliciter des procurations aux actionnaires de Lamêlée ou tenter d'influencer la façon dont ceux-ci exercent leurs droits de vote.
- Le 8 mai 2014, Jean Lafleur a démissionné du conseil d'administration de la Société.
- Le 12 mai 2014, Guy Girard a démissionné du conseil d'administration de la Société et cette dernière a nommé M. Marcel Côté (qui est décédé depuis) et Peter Smith au conseil de la Société.
- Le 22 mai 2014, la Société a annoncé qu'elle avait retenu les services de Crimson Capital, entreprise suisse, et l'avait chargée de lui fournir des services en matière de relations avec les épargnants et de communications avec les actionnaires en Europe. La convention a une durée initiale de six (6) mois et peut être prolongée par les deux parties pour des périodes supplémentaires de six (6) mois. Conformément à la convention, Crimson touche une rémunération de 3 000 francs suisses par mois et recevra, à une date ultérieure, 150 000 options conformément au régime d'options d'achat d'actions.

DESCRIPTION DE LA PROPRIÉTÉ LAMÊLÉE SUD

Le projet Lamêlée est actuellement le seul projet minier d'envergure de la Société.

Le bloc initial, appelé la propriété sud du lac Lamêlée, est décrit en détail dans le rapport technique daté du 1^{er} octobre 2013, intitulé « *NI 43-101 Technical Report - The Lac Lamêlée South Iron Deposit, Labrador Through, Northeastern Québec, Canada, Disclosure of Mineral Resources on behalf of Gimus Resources Inc.* », qui a été rédigé par Pierre-Jean Lafleur, ing., et Ali Ben Ayad, géol., conformément aux normes et aux règles prévues par le règlement 43-101 et que l'on peut consulter sur SEDAR (<http://www.sedar.com>). Des extraits de ce rapport technique sont présentés ci-après.

Description et emplacement du projet

La propriété Lamêlée sud est actuellement composée de 29 claims miniers de type « claims désignés sur carte » (CDC) qui couvrent chacun une superficie d'environ 52,5 hectares, soit 1 524 hectares au total. En outre, la Société est en voie d'acquérir 30 claims CDC additionnels au sud de la propriété Lamêlée sud. Le bloc initial et le bloc additionnel couvrent 3 102 hectares au total..

Le bloc initial a été transféré aux termes d'une convention d'achat de claims conclue entre Fancamp, Gimus et Champion le 16 septembre 2013. La clôture de l'opération a eu lieu le 20 décembre 2013. Le transfert est toujours inscrit sur le site GESTIM du gouvernement du Québec. Fancamp est en train de transférer le bloc additionnel, qui est visé par une entente

distincte, à la Société sans aucune contrepartie additionnelle. Le bloc additionnel sera utilisé exclusivement pour les infrastructures minières; aucune activité d’exploration n’y sera exercée.

La propriété Lamêlée sud est située dans le nord-est du Québec, à proximité de la frontière avec le Labrador, à environ 50 kilomètres au sud-ouest de la ville de Fermont et à environ 500 kilomètres au nord de la ville de Baie-Comeau. Elle se trouve sur le côté est du feuillet SNRC 23B/05 et sur le côté ouest du feuillet SNRC 23B/06. Son centre est situé aux coordonnées Mercator 52°24’50’’ N et 67°29’15’’ O, c’est-à-dire à environ 11 kilomètres au nord-ouest de la mine de fer du lac Fire d’ArcelorMittal.

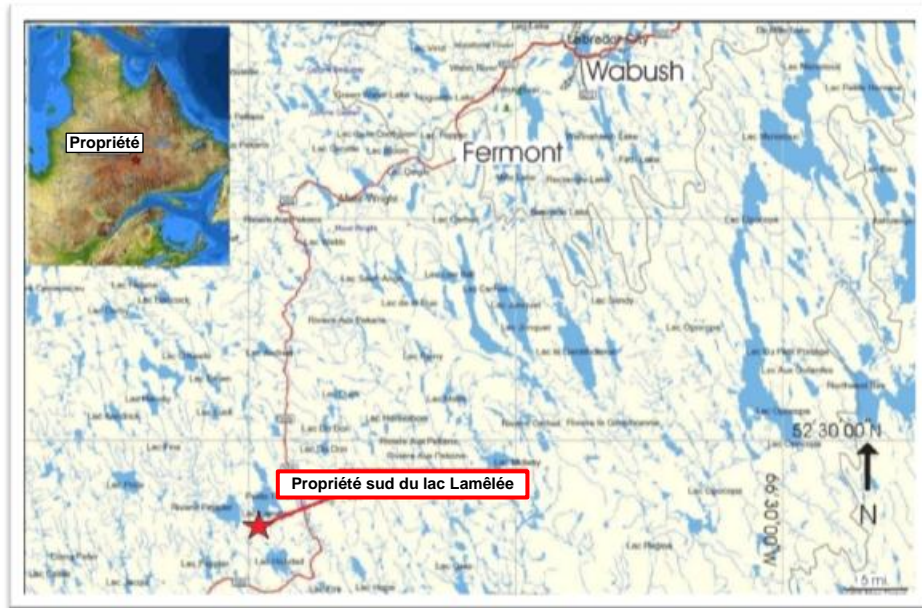


Figure 1 – Emplacement de la propriété sud du lac Lamêlée

Bloc initial (29 claims miniers)

Le tableau qui suit présente une description des titres miniers qui composent le bloc initial et donne des renseignements sur chaque claim (emplacement, superficie, propriétaire, etc.) et les charges grevant chacun d’entre eux :

Statut des titres miniers et charges

Feuillet	Rang	Colonne	Superficie (en hectares)	Type	Numéro de claim	Statut	Date d’expiration	Travaux requis (\$)
23B/05	22	60	52,53	CDC	2211462	Actif	28 mars 2016	900
23B/06	22	1	52,53	CDC	2211466	Actif	28 mars 2016	900
23B/06	22	2	52,53	CDC	2211467	Actif	28 mars 2016	900
23B/05	21	59	52,54	CDC	2211460	Actif	28 mars 2016	900
23B/05	21	60	52,54	CDC	2211461	Actif	28 mars 2016	900
23B/06	21	1	52,54	CDC	2211465	Actif	28 mars 2016	900
23B/06	21	2	52,54	CDC	2211458	Actif	28 mars 2016	900
23B/06	21	3	52,54	CDC	2012841	Actif	24 mai 2016	1 800
23B/06	21	4	52,54	CDC	2012842	Actif	24 mai 2016	1 800
23B/06	21	5	52,54	CDC	2012843	Actif	24 mai 2016	1 800
23B/05	20	59	52,55	CDC	2211456	Actif	28 mars 2016	900
23B/05	20	60	52,55	CDC	2211459	Actif	28 mars 2016	900

Feuillet	Rang	Colonne	Superficie (en hectares)	Type	Numéro de claim	Statut	Date d'expiration	Travaux requis (\$)
23B/06	20	1	52,55	CDC	2211464	Actif	28 mars 2016	900
23B/06	20	2	52,55	CDC	34313	Actif	1 ^{er} septembre 2016	1 800
23B/06	20	3	52,55	CDC	34314	Actif	1 ^{er} septembre 2016	1 800
23B/06	20	4	52,55	CDC	2012839	Actif	24 mai 2016	1 800
23B/06	20	5	52,55	CDC	2012840	Actif	24 mai 2016	1 800
23B/05	19	59	52,56	CDC	2211455	Actif	28 mars 2016	900
23B/05	19	60	52,56	CDC	34160	Actif	31 août 2016	1 800
23B/06	19	1	52,56	CDC	34312	Actif	1 ^{er} septembre 2016	1 800
23B/06	19	2	52,56	CDC	2211463	Actif	28 mars 2016	900
23B/06	19	3	52,56	CDC	2211457	Actif	28 mars 2016	900
23B/06	19	4	52,56	CDC	2012837	Actif	24 mai 2016	1 800
23B/06	19	5	52,56	CDC	2012838	Actif	24 mai 2016	1 800
23B/05	18	60	52,57	CDC	34159	Actif	31 août 2016	1 800
23B/06	18	1	52,57	CDC	34311	Actif	1 ^{er} septembre 2016	1 800
23B/06	18	2	52,57	CDC	2012834	Actif	24 mai 2016	1 800
23B/06	18	3	52,57	CDC	2012835	Actif	24 mai 2016	1 800
23B/06	18	4	52,57	CDC	2012836	Actif	24 mai 2016	1 800

Bloc additionnel (30 claims miniers)

Le tableau qui suit présente une description des titres miniers qui composent le bloc additionnel et donne des renseignements sur chaque claim (emplacement, superficie, propriétaire, etc.) et les charges grevant chacun d'entre eux :

Statut des titres miniers et charges

Feuillet	Rang	Colonne	Superficie (en hectares)	Type	Numéro de claim	Statut	Date d'expiration	Travaux requis (\$)
23B/06	18	6	52,57	CDC	2394288	Actif	12 nov. 2015	135
23B/06	18	7	52,57	CDC	2394289	Actif	12 nov. 2015	135
23B/06	18	8	52,57	CDC	2394290	Actif	12 nov. 2015	135
23B/06	18	9	52,57	CDC	2394291	Actif	12 nov. 2015	135
23B/06	18	10	52,57	CDC	2394292	Actif	12 nov. 2015	135
23B/06	17	6	52,58	CDC	2394283	Actif	12 nov. 2015	135
23B/06	17	7	52,58	CDC	2394284	Actif	12 nov. 2015	135
23B/06	17	8	52,58	CDC	2394285	Actif	12 nov. 2015	135
23B/06	17	9	52,58	CDC	2394286	Actif	12 nov. 2015	135
23B/06	17	10	52,58	CDC	2394287	Actif	12 nov. 2015	135
23B/06	16	6	52,59	CDC	2394278	Actif	12 nov. 2015	135
23B/06	16	7	52,59	CDC	2394279	Actif	12 nov. 2015	135
23B/06	16	8	52,59	CDC	2394280	Actif	12 nov. 2015	135
23B/06	16	9	52,59	CDC	2394281	Actif	12 nov. 2015	135
23B/06	16	10	52,59	CDC	2394282	Actif	12 nov. 2015	135
23B/06	15	5	52,6	CDC	2394272	Actif	12 nov. 2015	135
23B/06	15	6	52,6	CDC	2394273	Actif	12 nov. 2015	135

Feuillet	Rang	Colonne	Superficie (en hectares)	Type	Numéro de claim	Statut	Date d'expiration	Travaux requis (\$)
23B/06	15	7	52,6	CDC	2394274	Actif	12 nov. 2015	135
23B/06	15	8	52,6	CDC	2394275	Actif	12 nov. 2015	135
23B/06	15	9	52,6	CDC	2394276	Actif	12 nov. 2015	135
23B/06	15	10	52,6	CDC	2394277	Actif	12 nov. 2015	135
23B/06	14	6	52,61	CDC	2394267	Actif	12 nov. 2015	135
23B/06	14	7	52,61	CDC	2394268	Actif	12 nov. 2015	135
23B/06	14	8	52,61	CDC	2394269	Actif	12 nov. 2015	135
23B/06	14	9	52,61	CDC	2394270	Actif	12 nov. 2015	135
23B/06	14	10	52,61	CDC	2394271	Actif	12 nov. 2015	135
23B/06	13	7	52,62	CDC	2394263	Actif	12 nov. 2015	135
23B/06	13	8	52,62	CDC	2394264	Actif	12 nov. 2015	135
23B/06	13	9	52,62	CDC	2394265	Actif	12 nov. 2015	135
23B/06	13	10	52,62	CDC	2394266	Actif	12 nov. 2015	135

Géologie de la propriété

La propriété Lamêlée sud est située dans l'extension sud de la fosse du Labrador, qui se compose de roches sédimentaires et volcaniques du Protérozoïque inférieur marquées par des formations de fer rubannées qui sont exploitées depuis 1954. La formation de fer et les roches sédimentaires métamorphosées associées s'étendent en direction sud-ouest dans la ceinture orogénique de Grenville (centre du Québec, terrane Gagnon), où elles sont exposées dans une série de structures plissées complexes et isolées qui ont été soumises à un métamorphisme et une déformation intenses dans les zones du lac Wabush, du mont Wright, du lac Fire, de la terrane Gagnon, du mont Reed et du lac Jeannine.

Le degré élevé de métamorphisme dans la terrane Gagnon est important en cela qu'il est responsable de la recristallisation des oxydes de fer et de la silice dans la formation de Sokoman, produisant du quartz à grains grossiers, de la magnétite et des schistes spéculaires qui se prêtent mieux à la concentration et au traitement.

La propriété Lamêlée sud est située dans cette séquence de la province de Grenville (terrane Gagnon). Dans ce domaine méridional, toutes les concentrations de fer rentables se trouvent dans la même unité lithostratigraphique de la formation de Wabush de la terrane Gagnon, l'équivalent de la formation de Sokoman du groupe de Knob Lake dans les domaines centre et nord de la fosse du Labrador.

La figure qui suit indique les zones minéralisées travaillées (Fe) où les travaux d'exploration détaillés seront effectués.

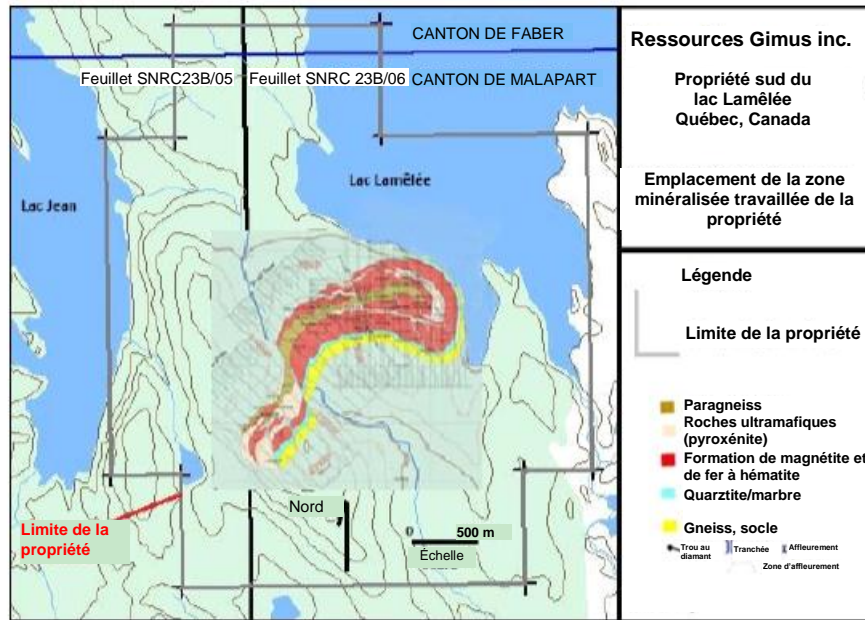


Figure 3 – Emplacement de la zone minéralisée travaillée sur la carte des claims

Figure 3 – Emplacement de la zone minéralisée travaillée sur la carte des claims du bloc initial

Redevances

La Société doit verser la redevance Sheridan et a une RCSF supplémentaire de 1,5 % à Fancamp à l'égard de la propriété Lamêlée sud. Fancamp a cédé et transféré à la Société la totalité de ses droits et obligations aux termes de la redevance Sheridan, sous réserve du paiement par Fancamp, jusqu'à l'exonération de la Société, de versements de redevances préalables annuels d'un montant global de 500 000 \$ aux dates d'exigence prévues par les modalités de la redevance Sheridan.

Accessibilité, climat, physiographie, ressources locales et infrastructures

Accessibilité

La propriété Lamêlée sud est située dans le nord-est du Québec, à environ 50 kilomètres au sud de la ville de Fermont, qui se trouve à 28 kilomètres de Labrador City et de Wabush, dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador (se reporter aux figures 1 et 4).

La propriété Lamêlée sud est adjacente à la route Trans-Québec-Labrador (autoroute 389 au Québec et autoroute 500 à Terre-Neuve-et-Labrador), qui passe à travers le Québec à partir de Baie-Comeau (rive nord du fleuve Saint-Laurent) jusqu'à Fermont et continue jusqu'à Labrador City et Wabush, à Terre-Neuve. Une route de gravier (route de Consolidated Thompson Lundmark) traverse la totalité de la propriété Lamêlée sud, du sud au nord, entre le lac Jean et le lac Lamêlée. Elle a une longueur de 9 kilomètres à partir du camp de la propriété Lamêlée sud jusqu'à l'autoroute 389 et peut uniquement être empruntée par un véhicule tout-terrain ou, dans des conditions idéales, par un véhicule à quatre roues motrices.

L'aéroport de Wabush est l'aéroport principal qui sert la région; Air Canada et des transporteurs aériens provinciaux y offrent des vols quotidiens vers Montréal, Québec et Sept-Îles, au Québec, et Goose Bay et St. Johns, à Terre-Neuve-et-Labrador. Le service aérien local est également disponible à partir de l'hydrobase de Wabush, des vols étant offerts de juin à octobre.

La propriété Lamêlée sud est également adjacente à un chemin de fer utilisé uniquement pour le transport du minerai de fer et des marchandises, soit le chemin de fer Cartier. Il appartient à des intérêts privés et compte 416 kilomètres de voies reliant la mine de minerai de fer du mont Wright, juste à l'ouest de Fermont, à une usine de traitement du minerai de fer et au port de Port-Cartier, sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent.

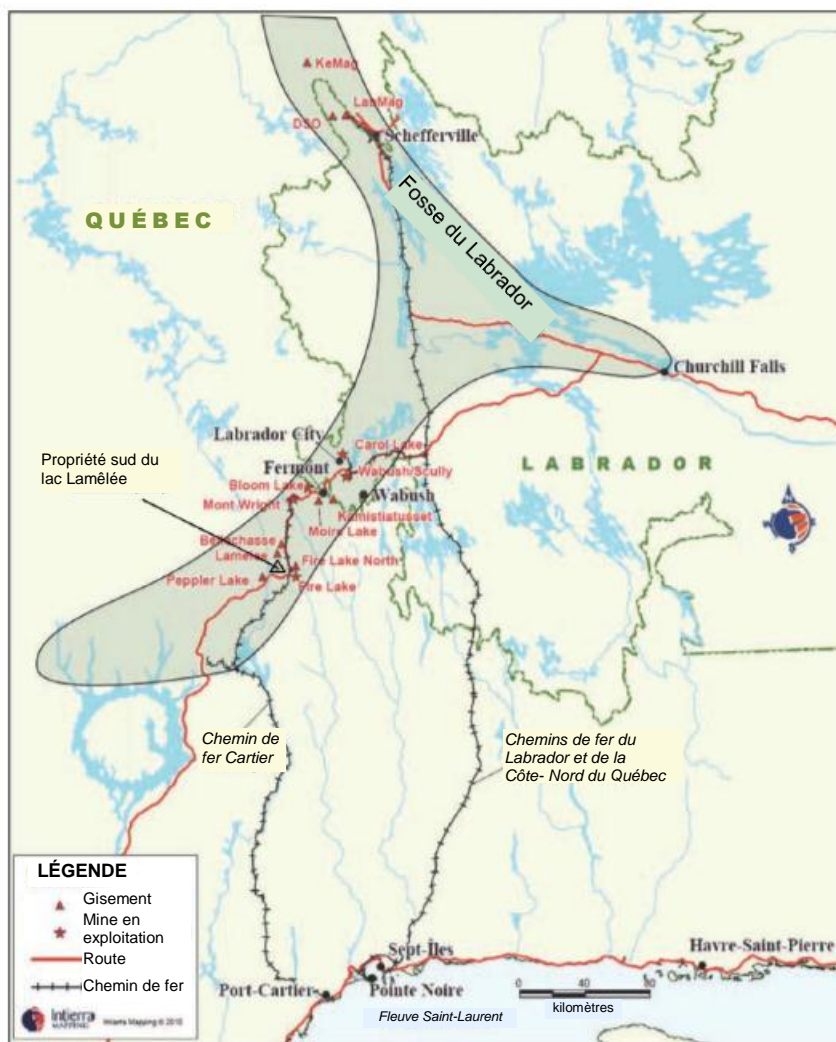


Figure 4 – Emplacement de la propriété sud du lac Lamêlée et accès

Figure 4 – Emplacement du bloc initial et accès

Climat et physiographie

La propriété Lamêlée sud est exposée à un climat subarctique difficile avec de longs hivers rigoureux et de courts étés doux. Les lacs et les ruisseaux sont gelés pendant une période de six à huit mois. Les précipitations annuelles varient de 600 millimètres à 900 millimètres, dont 60 % sous forme de neige. En janvier et en février, les températures peuvent chuter jusqu'à -40 °C. Pendant la courte saison d'été (en juillet et en août), la température atteint fréquemment les 25 °C. Néanmoins, rien n'empêche d'effectuer des travaux à l'année longue.

La propriété Lamêlée sud est caractérisée par un relief modéré et un terrain ondulant dont l'élévation peut aller jusqu'à 690 mètres au-dessus du niveau de la mer. Elle est limitée à l'ouest par le lac Jean, à une altitude de 555 m, et à l'est par le lac Lamêlée, à une altitude de 585 m. Les hauteurs topographiques sont généralement des collines allongées et ondulées orientées le long d'un axe N.-N.-O.-S.-S.-E., où des affleurements sont présents. Un couvert forestier ouvert et dense, qui repose sur un sous-bois composé de lichens et de buissons, caractérise la zone. La région est principalement

couverte d'une forêt d'épinettes et de lichens, avec de petites tourbières de mousse et des petits marais dans les dépressions de terrain.

Ressources locales et infrastructures

Fermont a été construite par La Compagnie minière Québec Cartier (« CQC ») au début des années 1970, expressément afin de remplacer une autre ville minière, Gagnon, près du lac Jeannine, et de relocaliser ses employés à la mine du « mont Wright » nouvellement découverte, qui se trouve à environ 25 kilomètres (16 miles) à l'ouest de Fermont. À l'heure actuelle, la ville de Fermont compte une population d'environ 3 000 habitants et est la ville résidentielle pour les employés d'ArcelorMittal Mines Canada, qui travaillent à l'exploitation du fer à mont Wright.

Fermont et Labrador City offrent plusieurs services aux sociétés d'exploration, notamment de l'hôtellerie, des restaurants, des centres d'affaires, des centres commerciaux, des installations municipales et récréatives, des épiceries, des stations d'essence et des entreprises de location de voiture. Hydro-Québec exploite l'usine hydroélectrique Hart-Jaune d'une capacité de 50 MW à quelques 65 kilomètres au sud-ouest de la propriété Lamêlée sud. La ligne hydroélectrique la plus proche se trouve à 11 kilomètres de la propriété Lamêlée sud.

La zone, compte tenu de la proximité de Wabush et de Labrador City et d'exploitations de minerai de fer établies, constitue un centre minier offrant du personnel compétent, des sous-traitants et des sociétés de génie-conseil exerçant des activités dans la région, ainsi que du matériel et de l'approvisionnement.

Des discussions au sujet des projets d'infrastructures relatifs à la propriété Lamêlée sud sont en cours. Toutefois, elle est bien située à proximité de la route d'accès principale et du réseau ferroviaire qui sert la mine de minerai de fer existante dans la région et de deux villes minières importantes : Fermont (Québec) et Labrador City (Terre-Neuve).

Historique du bloc initial

Travaux d'exploration

CQC a réalisé les premiers travaux d'exploration sur le bloc initial, soit des levés par boussole d'inclinaison, de la prospection géologique et un levé topographique entre 1950 et 1955 après avoir relevé la présence d'anomalies magnétiques (rapport d'évaluation GM 04309A-B). Oliver Iron Mining (division d'US Steel) et CQC ont mis en œuvre un petit programme de levé magnétique au sol, de reconnaissance géologique et de cartographie au cours de l'été 1954 (rapport d'évaluation GM 03319 A à E).

En 1958, un géologue de CQC, R.J. Stirling, a effectué un levé magnétique au sol et de la cartographie géologique détaillée à une échelle de un pouce pour 200 pieds (rapport d'évaluation GM 07983). En 1998, Falconbridge a effectué un levé aérien électromagnétique couvrant la quasi-totalité du bloc initial afin de chercher de la minéralisation Cu-Ni-EGP (cuivre-nickel-éléments du groupe du platine), puis a mis en œuvre un programme de reconnaissance et de prospection (rapport d'évaluation GM 58330).

Se reporter à la rubrique intitulée « Exploration » ci-après pour obtenir des renseignements plus récents.

Campagnes de forage

Deux grilles ont été établies sur trois zones du bloc initial à l'appui des travaux d'exploration (cartographie, levé géophysique au sol et travaux de forage).

En 2011, 17 trous d'une longueur totale de 5 614 mètres ont été forés.

En 2012, 40 trous d'une longueur totale de 12 607 mètres ont été forés.

Estimation des ressources

Le programme de forage que Fancamp a mis en œuvre en 2011 et en 2012 sur la propriété sud du lac Lamêlée (le bloc initial) visait à établir la forme tridimensionnelle de la minéralisation de fer, à estimer de façon préliminaire la teneur en fer des ressources minérales et à obtenir quelques échantillons aux fins des essais de récupération dans le tube de Davis

afin de mesurer la densité et le taux de récupération en poids du minerai de fer. Les deux campagnes de forage ont été réalisées sur des sections verticales espacées de 100 mètres jusqu'à des profondeurs de forage programmées d'environ 450 mètres. Seuls deux trous ont excédé 600 mètres de longueur au total. Le modèle de ressources est reporté jusqu'à une profondeur d'environ 540 mètres. Le programme de forage a permis de démontrer que les faciès minéralisés riches en fer affleurant en surface persistent sans interruption en profondeur. Les zones d'intérêt principales ont été forées, mais certaines zones d'intérêt sont demeurées ouvertes (non forées). La teneur en fer est relativement prévisible et uniforme lorsqu'on la compare à l'épaisseur du litage de la formation de fer, qui varie considérablement sur le plan latéral ainsi qu'en raison du plissement des couches secondaires et de la formation des failles.

L'épaisseur typique du flan de la formation de fer est d'environ 100 mètres, mais celle-ci peut atteindre une épaisseur de 200 mètres. La sélectivité minière devrait être envisagée au niveau décimètre (couches de métasédiments de 10 mètres d'épaisseur) pour le contrôle de la teneur. La maille de sondage selon un espacement de 100 mètres ne suffit pas à rendre compte de ce détail dans un modèle tridimensionnel complet pour le moment. Le volume est contraint par la modélisation géologique en polygones des sections. Les polygones sont extrudés pour estimer le volume au moyen du logiciel Gems de GEOVIA (auparavant, Gemcom Software International Inc.).

Aux fins de l'estimation des ressources minérales de la formation de fer, 1 954 échantillons composites d'une longueur de cinq mètres ont été créés pour la roche de formation de fer uniquement, à partir de 5 202 données d'analyse initiales tirées de tous les échantillons de types de roches, dont la longueur variait, mais était principalement de deux mètres (75 % du temps).

Certaines mesures de densité ont été faites sur les échantillons. La densité du minerai de fer est proportionnelle au contenu en fer, ce qui est très important pour le minerai de fer. On peut l'analyser et la mesurer pour chaque échantillon ou la modéliser grâce à certaines données de validation. Dans le cas présent, la densité a été modélisée en tant que fonction de la teneur en fer, exprimée en pourcentage, et calculée au moyen de la formule suivante dans le modèle de blocs :

$$\text{Densité} = 2,6 + 1,9 \times \text{pourcentage de Fe}_2\text{O}_3$$

À une teneur de coupure de 22 % de Fe₂O₃, les ressources minérales ont été estimées à 520 millions de tonnes métriques titrant 39,5 % de Fe₂O₃ (soit 27,6 % de FeT) et classées dans la catégorie des ressources minérales présumées* en mai 2013. La teneur de coupure de 22 % de Fe₂O₃ qui a été utilisée est réputée être une teneur de coupure naturelle.

Les tableaux 3 et 4 suivants présentent le nombre de tonnes métriques supplémentaires et la teneur en fer selon diverses teneurs de coupure :

Tableau 3 – Nombre de tonnes métriques supplémentaires et teneur en fer selon diverses teneurs de coupure de Fe₂O₃

Teneur de coupure	Nombre de tonnes métriques	Teneur	
		Fe ₂ O ₃	FeT
10 %	524 000 000	39,4	27,6
15 %	523 000 000	39,4	27,6
20 %	522 000 000	39,5	27,6
22 %	520 000 000	39,5	27,6
25 %	510 000 000	39,9	27,9
30 %	465 000 000	41,0	28,7

En raison de la quantité et de la teneur des ressources minérales établies au bloc initial, celles-ci ont été classées dans la catégorie des ressources minérales présumées. Les ressources minérales présumées constituent la partie des ressources minérales dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité d'après des preuves géologiques et un échantillonnage restreint et dont on peut raisonnablement présumer, sans toutefois la vérifier, la continuité de la géologie et des teneurs. L'estimation repose sur des renseignements et un échantillonnage restreints, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir de trous de forage et d'affleurements. Les travaux d'exploration ne sont pas

suffisants pour classer les ressources dans la catégorie des ressources minérales indiquées ou mesurées et il n'est pas certain que des travaux d'exploration plus poussés permettraient de classer les ressources minérales présumées dans la catégorie des ressources minérales indiquées ou mesurées. Les ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales ne démontrent pas de viabilité économique.

Tableau 4 – Ressources minérales supplémentaires par zone en mai 2013

Teneur de coupure de Fe ₂ O ₃	Nombre de tonnes métriques	Pourcentage de Fe ₂ O ₃	Pourcentage de FeT
Zone Mountain Pond			
10	1 000 000	12,9	8,9
15	1 000 000	18,2	12,6
20	11 000 000	23,3	16,1
25	40 000 000	27,8	19,2
30	352 000 000	40,6	28,0
Total pour la zone Mountain Pond	406 000 000	38,7	26,7
Zone 91-92			
25	2 000 000	27,8	19,2
30	71 000 000	42,6	29,4
Total pour la zone 91-92	73 000 000	42,2	29,1
Zone Tanguay			
25	3 000 000	28,6	19,7
30	42 000 000	42,0	29,0
Total pour la zone Tanguay	45 000 000	40,9	28,2

Les paramètres clés de l'estimation des ressources minérales effectuée en mai 2013 sont les suivants :

- un nombre total de 57 trous de forage et de deux tranchées en surface d'une longueur totale de 18 305 mètres ont été utilisés pour l'estimation des ressources minérales effectuée en mai 2013;
- le volume a été contraint par la modélisation géologique en polygones des sections;
- les applications logicielles Gems et Whittle de 3DS GEOVIA (auparavant, GEMCOM^{MC}) ont été utilisées pour la gestion de la base de données, la modélisation de la géologie, l'analyse des données, la réalisation des interpolations des teneurs, la création et la gestion des modèles de blocs et la création d'une fosse conceptuelle ainsi que d'un rapport sur les ressources minérales;
- un total de 1 954 échantillons composites d'une longueur de cinq mètres ont été créés pour l'unité de formation de fer uniquement à partir de 5 202 données d'analyse initiales tirées de tous les échantillons de types de roches, dont la longueur variait, mais était principalement de deux mètres;
- l'estimation des ressources minérales a été modélisée au moyen d'un modèle de 10 mètres cubes et les teneurs ont été estimées à l'aide d'un krigéage ordinaire au sein des domaines de minéralisation modélisés définis par la géologie structurelle;
- l'estimation des ressources minérales a été effectuée à partir de résultats issus des analyses des trous de forage faites par le passé et en cours;

- une ellipse de recherche de 150 mètres par 150 mètres par 50 mètres a été utilisée pour trouver des échantillons composites (cinq mètres) pour chaque bloc du processus d'interpolation. L'ellipse de recherche a été orientée le long des divers pendages et orientations de la formation de fer selon la géologie structurale (plissement);
- aucune valeur de plafonnement de teneur n'a été utilisée avant ou après le mixage;
- l'estimation des ressources minérales pour le bloc initial a été effectuée en mai 2013 pour le compte de Fancamp conformément aux normes, aux définitions et aux lignes directrices relatives aux ressources et aux réserves minérales de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (l'« **ICM** ») qui ont été établies par le comité permanent de l'ICM sur les définitions des ressources et des réserves minérales et adoptées par le conseil de l'ICM le 11 décembre 2005.

Des questions d'ordre environnemental, juridique, fiscal ou sociopolitique, des questions en matière de permis, de titres ou de marketing ou d'autres questions pertinentes pourraient avoir une incidence importante sur l'estimation des ressources minérales présumées.

Les travaux de forage de reconnaissance et la cartographie réalisés par Fancamp en 2011 et en 2012 ont indiqué la présence d'une ressource de fer importante pouvant devenir une mine productive. Néanmoins, d'après les travaux de forage limités effectués dans la formation de fer (57 trous de forage et deux tranchées), dans l'environnement géologique complexe de la propriété Lamêlée sud (stades de plissement multiples, cisaillements et formations de failles, variations latérales des faciès, forte intensité du métamorphisme), il faudra effectuer davantage de travaux de forage détaillés pour délimiter les ressources minérales et les classer dans les catégories des ressources minérales mesurées et indiquées.

Il est entendu que les ressources minérales ont été estimées en fonction de l'envergure et de la teneur des gisements d'après des échantillons provenant de trous de forage uniformes et des hypothèses et paramètres économiques disponibles en mai 2013. Le degré de certitude des estimations dépend d'un certain nombre d'incertitudes, notamment l'évolution future du prix des métaux et des coûts d'exploitation, les différences dans l'envergure, la teneur et les taux de récupération par rapport à ceux qui étaient prévus et l'évolution des paramètres du projet, tels que les permis d'utilisation des terres, les droits d'accès à la propriété Lamêlée sud, la disponibilité d'une source d'énergie fiable, l'autorisation d'utiliser l'eau et la terre pour les rejets miniers (déchets et résidus miniers) et les nouvelles taxes minières. En outre, il n'est pas certain que le projet sera réalisé.

Cadre géologique et minéralisation

La fosse du Labrador (la « **fosse du Labrador** ») correspond à la partie ouest et à l'avant-pays de l'orogène du Nouveau Québec du Paléoproterozoïque et s'étend dans l'ouest du Labrador et dans le nord-est du Québec. Elle héberge des gisements de classe mondiale de minerai de fer du Protérozoïque qui sont exploités depuis plus d'un demi-siècle. Les formations de fer et les roches sédimentaires métamorphosées associées s'étendent au sud-ouest dans la ceinture orogénique de Grenville (centre du Québec, terrane Gagnon).

Cette structure géologique régionale a une longueur d'environ 1 600 kilomètres et une largeur d'environ 120 kilomètres et s'étend en direction sud-sud-est à partir de la baie d'Ungava dans le nord du Québec et du Labrador et en direction sud-ouest jusqu'au centre du Québec (se reporter à la figure 5). La fosse se compose de roches sédimentaires et volcaniques du Protérozoïque inférieur marquées par des formations de fer rubannées qui sont exploitées depuis 1954. Dans la terrane Gagnon, les formations de fer et les roches sédimentaires métamorphosées associées sont exposées dans une série de structures plissées complexes et isolées qui ont été soumises à un métamorphisme et à une déformation intenses dans les zones du lac Wabush, du mont Wright, du lac Fire, de la terrane Gagnon, du mont Reed et du lac Jeannine (Gross, 2009).

Aujourd'hui, les activités minières sont centrées autour des régions composées des villes de Wabush et de Labrador City, au Labrador, et de Fermont, au Québec, à 14 kilomètres à l'ouest de Labrador City.

Cadre géologique régional

La propriété Lamêlée sud est située dans la séquence métasédimentaire du Paléoproterozoïque intensément métamorphosée et déformée dans la province de Grenville, connue sous le nom de terrane Gagnon, une extension de la fosse du Labrador.

La fosse, ou « l'orogène du Nouveau Québec du Paléoprotérozoïque » (Hoffman, 1988), s'étend du front de Grenville, au sud, jusqu'à aussi loin que la baie d'Ungava, au nord. L'orogène est situé (se reporter à la figure 4) à l'est de la province du lac Supérieur de l'Archéen et correspond à la partie du secteur sud-est de la province de Churchill du Protérozoïque et de l'Archéen (Stockwell, 1961; Hoffman, 1988, 1990a), ou à une partie de la bordure cratonique d'Ungava amincie (province du lac Supérieur) (Skulski et al, 1993).

Les roches supracrustales de la fosse du Labrador constituent l'avant-pays de l'orogène du Nouveau Québec et forment une ceinture de chevauchements et de plissements à la limite de la province du lac Supérieur (se reporter à la figure 4).

Au nord du front de Grenville, la fosse du Labrador est divisée classiquement en trois zones principales (domaines lithotectoniques), qui sont parallèles à sa dimension la plus longue (Dimroth, 1972, 1978). La zone la plus à l'ouest se compose d'une série de sédiments autochtones à para-autochtones et de petites roches volcaniques reposant en discordance sur les gneiss de l'Archéen de la province du lac Supérieur. Cette zone est suivie à l'est par une ceinture de chevauchements et de plissements d'avant-pays typiques composée de lambeaux de poussée de roches sédimentaires et volcaniques basaltiques. Ces deux zones composent la fosse du Labrador (Clark, 2005). Les roches sédimentaires et volcaniques de la fosse appartiennent au supergroupe de Kaniapiskau, tandis que les roches intrusives gabbroïques et ultramafiques composent le groupe de Montagnais (Frarey et Duffell, 1964).

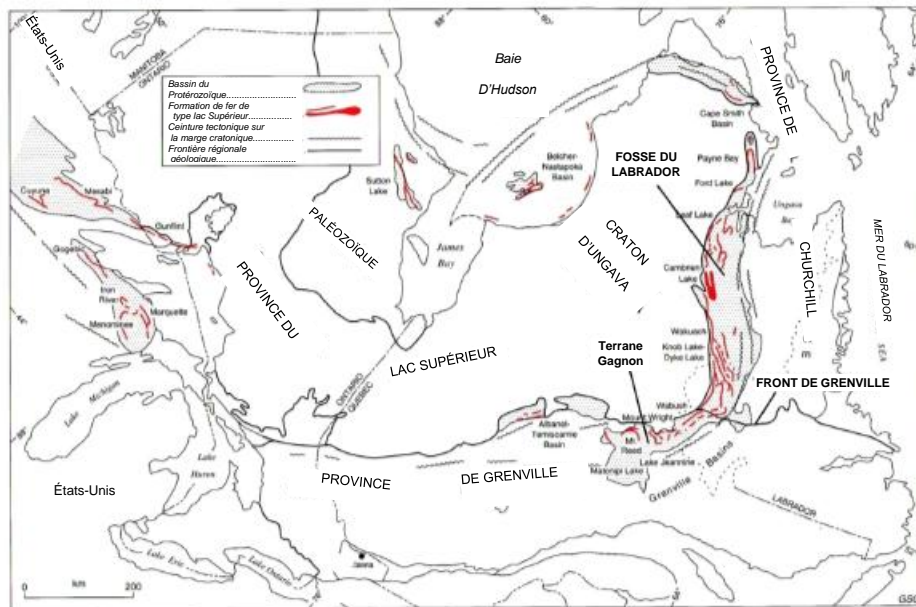


Figure 5 – Distribution de la formation de fer de type lac Supérieur dans les bassins sédimentaires-tectoniques à la limite du craton de la province du lac Supérieur et d'Ungava (d'après Gross, 1996a, données modifiées).

La troisième zone, soit la zone de l'« arrière-pays », encaisse des séquences de roches volcaniques et sédimentaires qui ont été soumises à un métamorphisme et à une déformation intenses pendant l'orogénèse hudsonienne. Le métamorphisme s'intensifie d'ouest en est dans l'avant-pays de l'orogène, passant de faciès inférieurs des schistes verts à des faciès supérieurs des schistes verts (Dimroth et Dressler, 1978; Wares et al., 1988; Perreault et Hynes, 1990). Les roches dans l'arrière-pays ont été métamorphosées en faciès inférieurs des schistes verts (à proximité de la limite ouest de l'arrière-pays), en faciès des amphibolites ou aux faciès des granulites (Dimroth et Dressler, 1978; Perreault et Hynes, 1990; Girard, 1995).

Les roches sédimentaires et les roches associées de plateforme du Protérozoïque inférieur (de l'Aphébien) de la fosse du Labrador s'appellent le groupe de Knob Lake. Auparavant connu sous le nom de groupe de Gagnon dans la partie de la province de Grenville de la fosse du Labrador (se reporter au tableau 6), le groupe de Knob Lake a été redélimité afin d'englober les sections stratigraphiques des deux côtés du front de Grenville. Ces roches sédimentaires du Protérozoïque inférieur se superposent aux gneiss granitoïdes du craton.

Tableau 6 – Colonnes stratigraphiques régionales des domaines centre et sud de la fosse du Labrador (d'après Gross, 1996, données modifiées)

		MÉSOPROTÉROZOÏQUE Hélikien Groupe de Shabogamo (gabbro, amphibolite, gneiss)Contact intrusif.....		
		PROTÉROZOÏQUE Aphébien Supergroupe de Kaniapiskau		
		Province de Churchill (Rae)	Province de Grenville	
<i>Changements stratigraphiques</i> <i>Nouveaux Antérieurs</i>		<i>Domaines centre et nord</i> <i>(faible intensité de</i> <i>métamorphisme)</i>	<i>Domaine sud</i> <i>(forte intensité de</i> <i>métamorphisme)</i>	
Formation de Menihék	GROUPE DE KNOB LAKE	Formation de Menihék Ampélite, siltite	TERRANE GAGNON	Formation de Nault Graphite, schiste chloriteux et micacé
GROUPE DE FERRIMAN		Formation de Sokoman <i>Formation de fer chertreuse</i>		Formation de Wabush Quartz, magnétite, hématite, spécularite, carbonate/ <i>Formation de fer</i>
		Formation de Wishart Quartzite, siltite Formation de Denault Dolomite, siltite calcareuse		Formation de Carol Quartzite, quartz, muscovite, grenat, schiste à kyanite Formation de Duley Dolomite, calcite composée de plus ou moins de quartz et affichant des phases de silicate calcique mineures
		Formation d'Attikamagen Schiste gris, siltite		Formation de Katsao Quartz, biotite, feldspath et gneiss
GROUPE D'ATTIKAMAGEN	Contact discordant..... Archéen Complexe d'Ashuanipi de l'Archéen (orthogneiss et paragneiss migmatitiques mafiques, intermédiaires et felsiques)		

Le groupe de Knob Lake dans l'orogène du Nouveau-Québec fait partie du supergroupe de Kaniapiskau où trois cycles (se reporter au tableau 7) de sédimentation et de volcanisme ont été repérés (Frarey et Duffell, 1964). Les cycles s'épaississent en direction est et sont séparés les uns des autres par des discordances de ravinement (Dimroth et al., 1970a; Wardle et Bailey, 1981; Le Gallais et Lavoie, 1982; Hoffman, 1987; Clark, 1988; Clark et Thorpe, 1990; Clark, 1994).

Le premier cycle est composé d'une séquence de bassin d'effondrement intracratonique recouverte par une séquence de marge passive, qui sont couchées de façon discordante sur le craton de la province du lac Supérieur et débutent par une séquence de rift continentale peu évoluée (grès et conglomérats du groupe de Seward). L'activité volcanique faiblement alcaline mafique s'est produite en même temps que la sédimentation. Cette séquence a été déposée il y a environ 2,2 milliards d'années par suite de la séparation du continent archéen le long de la limite nord-est de la province du lac Supérieur (p. ex., Hoffman, 1988; Wardle et al, 2002).

Par suite du dépôt de sédiments peu évolués et de roches volcaniques dans le rift nord-ouest-sud-est de l'avant-pays de l'orogène, des grès et des dolomites (groupe de Pistolet) ont été déposés sur une plateforme de marge passive. La séquence est recouverte de roches d'eau peu profonde provenant d'un complexe récifère dolomitique (dolomites de la formation de Denault), ce qui indique l'établissement d'une plateforme et d'une régression marine à la fin du premier cycle (Hoffman et Grotzinger, 1989).

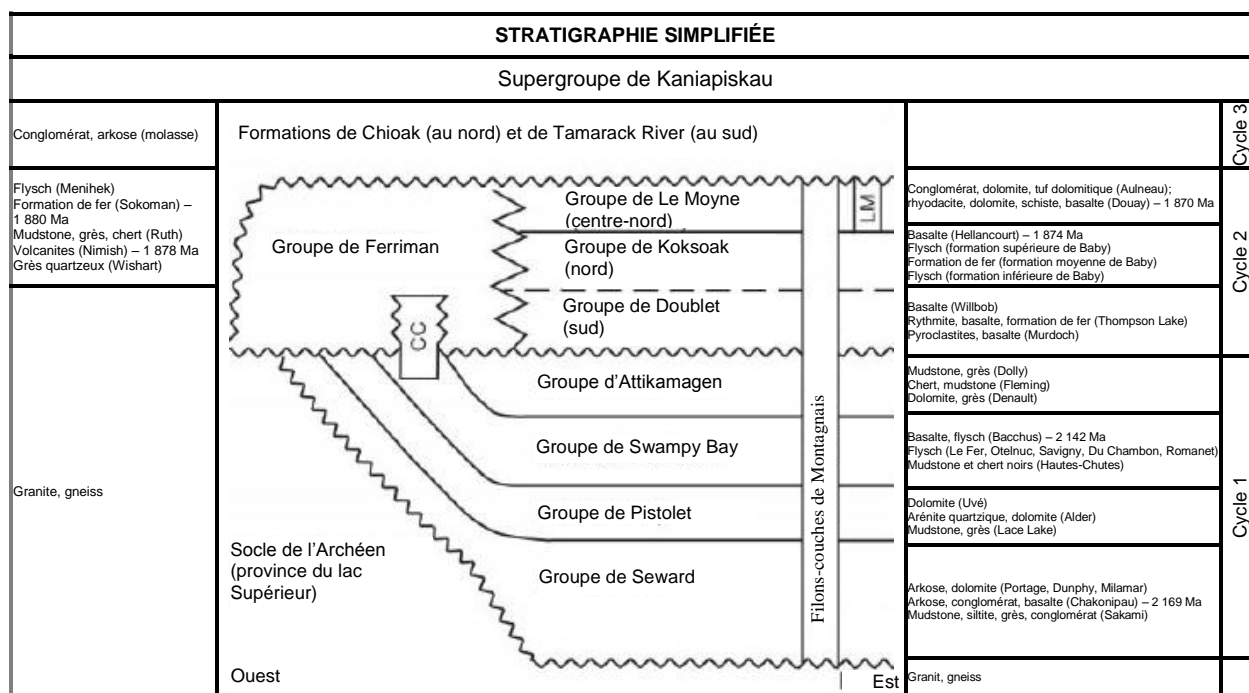
Le deuxième cycle, qui est âgé de 1,88 à 1,87 milliards d'années, comprend une séquence transgressive composée de sédiments de plateforme (« grès » de la formation de Wishart et « formation de fer » de la formation de Sokoman) et de turbidites (« grès et mudstone » de la formation de Menihék). Ces roches sustentent en discordance le craton de la province du lac Supérieur et les roches du premier cycle (Dimroth, 1978).

La séquence de plateforme de deuxième cycle est recouverte de façon discordante, au nord de la fosse, par la formation de Chioak et, au sud, par la formation de Tamarack River. Ces formations sont composées de molasse synorogénique (sédiments d'avant-fosse) et sont désormais attribuées à un troisième cycle sédimentaire (Hoffman, 1987, 1988).

Ces formations dans la partie centrale de la fosse (cycles 1 et 2) sont pénétrées par plusieurs filons-couches tholéitiques mafiques à ultramafiques appelés généralement des « filons-couches de Montagnais » (appelés le « groupe de Montagnais » par Baragar, 1967, et Dimroth, 1978). Ces filons-couches sont contemporains et comagmatiques avec les roches volcaniques associées (St. Seymour et al., 1991; Rohon et al., 1993; Skulski et al., 1993; Findlay et al., 1995). En outre, une large intrusion de carbonatite (intrusion de Le Moyne; Birkett et Clark, 1991) a été stockée près de l'extrémité du deuxième cycle, dans la partie supérieure de la séquence.

L'environnement tectonostratigraphique du groupe de Knob Lake indique la présence d'une séparation initiale du nucléus de l'Archéen qui a été accompagnée localement par le stockage de filons-couches ultramafiques, l'accumulation de basaltes komatiitiques et alcalins et le dépôt de formations de fer rubannées.

Tableau 7 – Stratigraphie simplifiée de l'avant-pays de l'orogène du Nouveau Québec, subdivisée en trois cycles en tenant compte de l'évolution des nouveaux groupes lithologiques (d'après Clark et al, 2005)



CC : Complexe de Castignon
 LM : Carbonate de Le Moyne

Comme il est décrit dans une synthèse récente de l'évolution de la partie nord-est du bouclier canadien (Wardle et al., 2002), la partie sud-est de la province de Churchill est issue de la collision oblique d'une zone centrale de l'Archéen entre les provinces du lac Supérieur et de Nain de l'Archéen, où les orogènes du Nouveau Québec et de Tornat marquent les zones de collision.

Par conséquent, l'orogène du Nouveau Québec (fosse du Labrador) résulte de la collision, il y a 1,82 à 1,77 milliard d'années (orogénèse hudsonienne), du craton supérieur et de sa couverture marginale de strates du Paléoproterozoïque avec la zone centrale, ce qui a créé une ceinture de plissements et de chevauchements d'avant-pays marqués par une série de chevauchements imbriqués. Selon les juxtapositions stratigraphiques, ces failles de chevauchement pourraient avoir des rejets stratigraphiques de plusieurs milliers de mètres.

Selon la synthèse géologique de la ceinture de plissements et de chevauchements hudsonienne volcano-sédimentaire (Clark et Wares, 2006), un survol du style structural a permis de délimiter plusieurs zones lithotectoniques dans la fosse, séparées les unes des autres par des failles de chevauchement majeures, composées d'assemblages autochtones et para-autochtones ou allochtones.

La majeure partie des structures encaissées dans la ceinture de plissement sont attribuées à la collision oblique-dextre entre la zone centrale de l'Archéen de l'orogène, à l'est, et la province du lac Supérieur, à l'ouest (Hoffman, 1989, 1990b; Wardle et al., 1990b, 2002). La fabrique tectonique de la ceinture de plissements est orientée nord-nord-ouest-sud-sud-est et les plissements plongent en général en direction sud-sud-est à un angle moyen d'environ 15°. Les structures associées à la collision comprennent des plissements à l'échelle cartographique et diverses générations de failles de chevauchement.

L'orogénèse de Grenville (1,16 à 1,13 milliard d'années (Emslie et Hunt, 1989)) a comprimé la partie sud-ouest de la fosse du Labrador pour créer la terrane Gagnon dans la province de Grenville. Le métamorphisme dans cette succession de roches s'intensifie au sud-ouest jusqu'aux faciès des amphibolites et aux faciès des granulites dans certaines zones à proximité de la ceinture marginale.

Un deuxième ordre de plissements et de déformations lié à l'orogénèse de Grenville (1,0 à 0,8 milliard d'années) a été surimposé sur le pli isoclinal et les structures imbriquées des successions de formations et de roches associées du Protérozoïque inférieur qui sont tracées en direction sud dans la ceinture tectonique de Grenville (Gross, 2009). Cette déformation a donné lieu à des faciès qui ont été soumis à un métamorphisme moyen à intense dans la géologie de la fosse du Labrador plus ancienne déformée et métamorphosée. À plusieurs endroits, le style structural reflète l'interférence entre plusieurs générations de plis. Les dômes et les bassins sont assez courants.

Des études récentes réalisées dans la terrane Gagnon (Van Gool et al, 2009) soulignent l'évolution de cette ceinture de plissements et de chevauchements métamorphique para-autochtone imbriquée présentant du sous-chevauchement sous un biseau orogénique d'échelle crustale pendant les dernières étapes de l'orogénèse grenvillienne.

Selon les données structurales et métamorphiques de Van Gool et al. (2009), les structures D1 se sont formées à des pressions de pointe pendant le gel au fond du biseau orogénique qui les recouvre, tandis que les structures D2 se sont développées dans le biseau pendant son déplacement vers l'avant-pays dans un contexte de transpression sinistre. La ceinture de plissements et de chevauchements s'est développée de façon séquentielle sur deux niveaux : un système de chevauchements dominé par une couverture pelliculaire a précédé et recouvre un système dominé par un socle à couche épaisse. Les plis croisés des structures D3 se sont développés avant la formation des failles normales au-dessus du biseau, pendant l'effondrement gravitationnel.

Comme il est mentionné ci-dessus, la fosse du Labrador peut également être divisée en trois domaines géologiques, soit les domaines nord, centre et sud. Le domaine sud est l'équivalent de la terrane Gagnon.

La carte géologique régionale de la figure 6 (carte n° M-389, DV 84-01, ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec) est largement représentative du domaine sud de la fosse du Labrador (la terrane Gagnon) qui comprend la propriété Lamêlée sud. Ce domaine sud est délimité par la limite nord de la ceinture orogénique de Grenville, marquée à l'échelle régionale par un isograde métamorphique de biotite, qui représente l'expression la plus septentrionale de la ceinture orogénique de Grenville (le long du front de Grenville).

Géologie de la propriété

La plupart des unités stratigraphiques du groupe de Gagnon sont présentes sur la propriété Lamêlée sud, principalement à une intensité métamorphique relativement élevée. La géologie de la propriété Lamêlée sud est présentée dans le tableau 8. La majorité des données utilisées ci-après sont extraites des rapports géologiques internes de Fancamp ou compilées à partir de ceux-ci (Mike Flanagan, 2012, 2013). On expose ci-après les différentes interprétations et hypothèses.

Tableau 8 – Successions rocheuses équivalentes du domaine centre (groupe de Knob Lake de la province de Churchill) et du domaine sud (terrane de Gagnon de la province de Grenville)

MÉSOPROTÉROZOÏQUE Hélikien Groupe de Shabogamo (gabbro, amphibolite, gneiss)Contact intrusif.....			
PROTÉROZOÏQUE Aphébien Supergroupe de Kaniapiskau			
Province de Churchill (Rae)		Province de Grenville	
<i>Domaines centre et nord</i> <i>(faible intensité de</i> <i>métamorphisme)</i>		<i>Domaine sud</i> <i>(forte intensité de</i> <i>métamorphisme)</i>	
Formation de Menihék Ampélite, siltite	TERRANE GAGNON	Formation de Nault Graphite, schiste chloriteux et micacé	
Formation de Sokoman <i>Formation de fer chertreuse</i>		Formation de Wabush Quartz, magnétite, hématite, spécularite, carbonate/ <i>Formation de fer</i>	
Formation de Wishart Quartzite, siltite		Formation de Carol Quartzite, quartz, muscovite, grenat, schiste à kyanite	
Formation de Denault Dolomite, siltite calcareuse		Formation de Duley Dolomite, calcite composée de plus ou moins de quartz et affichant des phases de silicate calcique mineures	
Formation d'Attikamagen Schiste gris, siltite		Formation de Katsao Quartz, biotite, feldspath et gneiss	
.....Contact discordant..... Archéen Complexe d'Ashuanipi de l'Archéen (orthogneiss et paragneiss migmatitiques mafiques, intermédiaires et felsiques)			

Le tableau 8 montre les successions rocheuses équivalentes du domaine centre (groupe de Knob Lake de la province de Churchill) et du domaine sud (terrane de Gagnon de la province de Grenville).

Formation de Katsao (Attikamagen)

Les roches les plus anciennes sur le bloc initial sont composées de la plus vieille formation du groupe de Gagnon, la formation de Katsao (Attikamagen), et correspondent à du gneiss quartzofeldspathique présentant une teneur variable en amphibole et en biotite.

La caractéristique la plus marquante de cette formation est qu'elle était presque toujours altérée et fortement foliée lorsque entrecroisée pendant les travaux de forage. L'altération est généralement une kaolinisation de feldspaths et une amphibolitisation de minéraux mafiques.

Ces gneiss sont recouverts principalement de quartzite ou de marbre et de marbre dolomitique des formations de Carol (Wishart) et de Duley (Denault), respectivement.

Formations de Carol (Wishart) et de Duley (Denault)

Ces deux unités stratigraphiques sont combinées en une unité intercalée unique sur la propriété Lamêlée sud, dominées par du quartzite d'une épaisseur maximale d'environ 50 mètres. Localement, on a entrecoupé du marbre dolomitique très épais.

Formation de Wabush (Sokoman)

Comme on le sait déjà à l'échelle régionale, la formation de Wabush (Sokoman) porteuse de minerai de fer constitue l'horizon hôte pour la minéralisation de fer, affichant des variations latérales au chapitre de la largeur, des lithologies et des minéraux de fer (teneur et nature).

- Les deux faciès principaux des unités de silicate d'oxyde de fer encaissent la minéralisation de fer dans la formation de Wabush de la propriété Lamêlée sud.
- L'unité d'oxyde de fer et de quartzite est finement litée (photo 1) et est appelée la formation de fer rubannée (la « **FFR** »).

L'unité d'oxyde de fer, de quartzite et de pyroxène est finement litée et est appelée l'unité QPM (quartz-pyroxène-magnétite). Cette unité a une texture similaire à la FFR, mais contient plus de 30 % de pyroxène de couleur vert olive pâle (photo 2).

Les unités de silicate d'oxyde de fer sont composées principalement de quartz et de magnétite ou d'hématite (spécularite) en proportions variables.

L'unité QPM est généralement associée à des membres de silicate d'oxyde de fer et sont présentes dans toute la formation à divers intervalles. Elle est caractérisée par une proportion importante (jusqu'à environ 50 %) de rubans riches en pyroxène de couleur vert olive pâle intercalés avec des rubans de quartzite de couleur gris pâle et dissimulés dans les intervalles de magnétite et d'hématite rubannés. L'unité QPM a une teneur en oxyde de fer qui varie considérablement, mais s'établit en moyenne entre 15 % et 25 % de magnétite, et contient occasionnellement de l'hématite. Bien que l'on puisse les distinguer visuellement, les contacts entre les deux faciès sont souvent graduels.



Photo 1 – Formation de fer rubannée de magnétite



Photo 2 – Unité « QPM » (quartz-pyroxène-magnétite), faciès minéralisés

À part ces deux faciès principaux, on retrouve une formation de fer à faciès carbonatés. Ce type d'unité est un élément rare que l'on rencontre le plus souvent dans le PQM. Elle est d'apparence similaire à l'unité QPM, mais a une couleur gris-jaune pâle en rubans entre les rubans riches en pyroxène, ce qui indique un carbonate riche en magnésium de fer. Cette unité peut contenir de la magnétite à certains endroits et est présente plus communément vers la base de la stratigraphie.

À l'échelle du bloc initial et particulièrement dans la partie est (Mountain Pond) de celle-ci, la formation de Wabush (Sokoman) est subdivisée informellement entre un membre de silicate d'oxyde de fer inférieur (formation de fer rubannée (FFR)) et un membre de silicate d'oxyde de fer supérieur séparés localement par de la roche ultramafique riche en pyroxène de fer et en magnésium distinctive sur les plans géochimique et visuel, que l'on appelle de la « roche en forme de popcorn » (M. Flanagan, 2013) en raison de sa texture de météorisation caractéristique. Cette unité peut parfois contenir une petite proportion de magnétite. Se trouvant généralement dans l'unité de Wabush, la formation de roche ultramafique se compose généralement de porphyroblastes à grains moyens à grossiers d'orthopyroxène de couleur gris-rose pâle à gris-jaune pâle comme minéral prédominant. Cette unité est décrite plus amplement ci-après. Les observations de terrain suggèrent que les intrusions sont des filons-couches dans la terrane Gagnon.

La complexité structurale combinée à la nature du bassin sédimentaire original et au degré considérable de changement des faciès latéraux donnent lieu à une juxtaposition des diverses unités décrites ci-dessus.

La formation de Wabush est recouverte par la formation la plus jeune du groupe, la formation de Nault (Menihek).

Formation de Nault (Menihek)

Comme cela est reconnu à l'échelle régionale, la formation de Nault est généralement composée de schiste de couleur foncée, que l'on appelle du paragneiss ou de l'amphibolite, qui contient des proportions variables de quartz, de feldspath, de pyroxène, de hornblende, de biotite, de muscovite et de grenat. Cette formation se compose d'une variété de types de roches, y compris certains intervalles de formation de magnétite de fer, et elle est principalement caractérisée par un gneiss bien folié à grains moyens à fins de couleur foncée, riche en biotite, en muscovite, en grenat, en quartz, en pyroxène, en amphibole et en feldspath.

Dans la transition entre les zones 91-92 et Mountain Pond, on retrouve un volume considérable de gneiss tonalitique dans la formation de Nault. Cette unité est décrite comme de la roche de couleur blanchâtre à gris pâle à grains moyens et bien folié qui contient des proportions importantes de muscovite et de biotite et, à quelques rares endroits, du grenat.

Les dykes, filons de quartz et de pegmatite, sont relativement communs dans la transition entre la zone 91-92 et la zone Mountain Pond dans la formation de Nault. Plusieurs trous de forage ont également entrecroisé des roches granitiques dans cette zone (M. Flanagan, 2013).

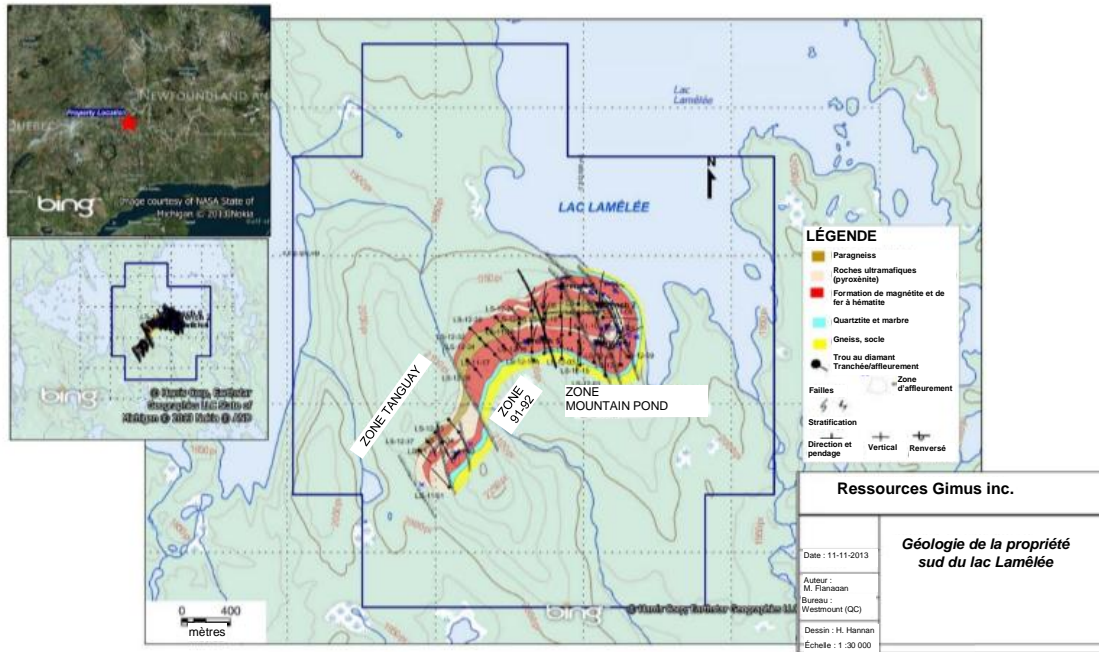


Figure 7 – Carte géologique de la propriété sud du lac Lamêlée

Figure 7 – Carte géologique du bloc initial

Unité de pyroxénite ultramafique (roches en forme de popcorn)

Reconnue dans l’horizon minéralisé (formation de Wabush) à la surface et dans les trous de forage, cette unité est interstratifiée avec les différentes unités de la formation de Wabush (unités FFR et QPM).

À une échelle macroscopique, cette unité a une texture porphyroblastique (gloméroporphyrrique) très distincte, les porphyroblastes formant des « rosettes » d’une grandeur de 0,5 à 2 centimètres et, localement, d’un diamètre pouvant aller jusqu’à 10 centimètres, composées d’orthopyroxène de couleur gris-rose à gris-jaune pâle dans une matrice de couleur vert olive pâle à grains fins. L’étude microscopique de six sections minces indique que cette unité ultramafique contient généralement de l’orthopyroxène comme minéral prédominant et des quantités variables de chondrodrite à grains moyens, d’olivine, de magnétite à grains fins dissiminée, de spinelle et, à l’occasion, d’apatite et de rutile à grains fins (M. Flanagan, 2013).

Les observations de terrains (pli megasyncinal) suggèrent que les instructions semblent être des filons-couches dans la terrane Gagnon qui s’y sont stockées avant la déformation secondaire D2 de l’orogénèse grenvillienne.

Minéralisation

La totalité de la minéralisation de fer du bloc initial est logée dans la formation de Wabush (Sokoman), où deux faciès importants des unités de silicate d’oxyde de fer encaissant la minéralisation de fer peuvent être distingués (M. Flanagan, 2013) :

- l’unité de silicate d’oxyde de fer finement litée connue sous le nom de FFR, qui constitue le faciès minéralisé affichant la teneur la plus élevée (20 % à 40 % de fer);
- l’unité de silicate d’oxyde de fer finement litée connue sous le nom d’unité QPM, qui constitue le faciès minéralisé à teneur moyenne (15 % à 30 % de fer).

Les membres principaux de silicate d'oxyde de fer se composent de quartz, de magnétite et de plus ou moins d'hématite. Il s'agit généralement d'une séquence épaisse (100 mètres) combinant du quartz à magnétite, du quartz à spécularite ou de la magnétite, comme suit :

MQF – Formation de magnétite, de quartzite et de fer

HQF – Formation d'hématite (spécularite), de quartzite et de fer

MHQF ou HMQF – Formation de magnétite, d'hématite, de quartzite et de fer

Les unités MQF, HQF et MHQF diffèrent seulement au chapitre de leur ratio de magnétite par rapport à l'hématite. Sinon, elles sont similaires sur le plan de la géochimie et de la texture. Les carottes sont généralement décrites comme bien rubannées, des rubans de magnétite ou d'hématite de quelques millimètres à quelques centimètres d'épaisseur s'intercalant avec des rubans riches en quartzite de couleur gris à gris foncé, mais contenant habituellement de la magnétite ou de l'hématite dissiminée. Les minéraux sont à grains fins à moyens. Certains intervalles minéralisés sont parfois décrits comme moins bien rubannés et comprennent de la magnétite dissiminée dans le quartzite. L'hématite est généralement de la spécularite non magnétique et on peut facilement la distinguer de la magnétite par son lustre métallique, sa couleur bleu-gris et ses tracés brun-rouge.

Les unités HQF ont une teneur en fer légèrement plus élevée et une teneur en MgO et en CaO inférieure, ce dont on s'aperçoit du fait qu'elles contiennent occasionnellement de petits rubans de pyroxène qui sont observés moins fréquemment dans les unités HQF. Dans certains cas, l'infiltration de carbonate donne lieu à une teneur plus élevée en MgO et en CaO dans ces unités également.

Des travaux pétrographiques limités ont été effectués jusqu'à présent sur des échantillons de cette unité. Une section mince indique une différenciation pétrographique très mince qui est définie par des couches riches en grains fins de quartz granoblastiques et des couches de grains d'oxyde de fer. Les grains d'oxyde sont bien alignés dans des couches presque continues le long de l'axe S_0-S_1 . Dans cette mince section, on retrouve également des grains longs, effilés, aciculaires et némoblastiques de cummingtonite et des grains de biotite lépidoblastiques mineurs qui définissent une forte foliation. Ces minéraux ont été observés dans les couches riches en quartz et en oxyde de fer.

Le deuxième faciès minéralisé, qui correspond à l'unité QPM, associée dans l'espace à la FFR qui est décrite ci-dessus, est caractérisée par une proportion importante (jusqu'à environ 50 %) de rubans riches en pyroxène de couleur vert olive pâle intercalés avec des rubans de quartzite de couleur gris pâle et dissiminés dans des intervalles rubannés de magnétite ou d'hématite.

L'unité QPM a une teneur en oxyde de fer qui varie considérablement, mais s'établit en moyenne à environ 15 à 30 % de magnétite, et contient à l'occasion de l'hématite. Une partie du fer dans ce membre est contenu dans la pyroxène; toutefois, le ratio de fer dans les oxydes par rapport au ratio de fer dans les pyroxènes (principalement de l'hypersthène) dans l'unité QPM a été déterminée de façon fiable à l'aide de tests de susceptibilité magnétique et d'essais de récupération dans le tube de Davis effectués sur une grande variété de ratios de minéraux de quartzite mafique dans cette unité. En moyenne, environ 85 % à 90 % de la quantité totale de fer dans l'unité QPM est présente dans les oxydes de fer, principalement la magnétite, mais aussi, dans une moindre mesure, l'hématite (M. Flanagan, 2013).

Dans les zones minéralisées, il semble y avoir un degré considérable de changement dans les faciès latéraux entre ces deux unités majeures. La formation de fer rubannée semble se développer à l'intérieur d'une large enveloppe de l'unité QPM, ce qui indique la possibilité d'un zonage du gisement à une échelle relativement petite.

À l'échelle du bloc initial, il a été déterminé que les horizons minéralisés avaient une épaisseur variant de 50 mètres à 200 mètres, une étendue d'environ 2,5 kilomètres et une profondeur pouvant aller jusqu'à 450 mètres en-dessous de la surface et, localement, jusqu'à environ 600 mètres de profondeur.

À part la possibilité d'un zonage du gisement à une échelle relativement petite, il existe une zonalité régionale à l'échelle du pli synclinal majeur, exprimée par une minéralisation relativement continue dans le flanc sud du pli synclinal majeur et dans les zones stériles concentrées dans la partie nord-ouest du flanc nord de la structure. Cette zone se distingue par l'absence d'anomalies magnétiques qui sont liées à l'absence de magnétite dans la roche hôte.



Photo 5 – Magnétite et hématite fortement foliées contenant de la spécularite parallèles à l'axe S_0-S_1

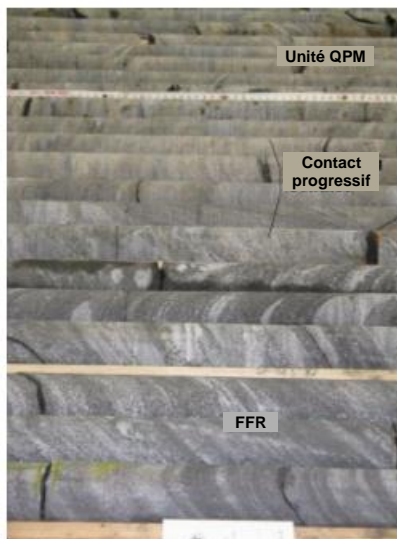


Photo 6 – Contact progressif entre la formation QPM et la formation MQF (trou de forage LS 2011-08)

Exploration

Les premiers travaux d'exploration ont été effectués entre 1954 et 2000, principalement par CQC, intéressée par les minéraux de fer, et par Falconbridge, intéressée par le Ni-Cu (nickel-cuivre) et les EGP (éléments du groupe du platine). Ces travaux découlent de différentes campagnes de levés géophysiques aériens qui ont mis en évidence des anomalies magnétiques et gravimétriques intéressantes à l'échelle régionale.

En 2006, Fancamp et son coentrepreneur, Sheridan, ont effectué des levés magnétiques et radiométriques aériens par hélicoptère à haute résolution (Voisey Bay Geophysics Ltd.) sur la propriété Lamêlée sud de Fancamp. Plus de 16 anomalies magnétiques ont été repérées (rapport d'évaluation GM 63135).

En juin 2009, Fancamp et son coentrepreneur, Sheridan, ont retenu les services de Geoforbes Services Inc. de Sept-Îles, au Québec, pour mettre en œuvre un programme de reconnaissance et d'échantillonnage sur la propriété Lamêlée sud.

Plusieurs affleurements ont été situés et cartographiés et 22 échantillons prélevés au hasard ont été recueillis. Ces échantillons ont été soumis à l'analyse du laboratoire d'ALS Chemex à Val-d'Or, au Québec, et les analyses ont donné une teneur totale en fer variant entre 8,8 % et 45,0 %. La teneur en fer calculée et estimée à partir des oxydes variait de 5,4 % à 45,0 %.

Au début de l'été 2011, Fugro Airborne Surveys d'Ottawa, en Ontario, a effectué un levé géophysique magnétique et gravitationnel aérien sur le bloc nord de la propriété Lamêlée sud. Les résultats du levé de magnétométrie étaient comparables à ceux du levé de magnétométrie effectué par CQC en 2000 et ont révélé une masse importante de signatures magnétiques denses sur une étendue longitudinale d'environ 2,5 kilomètres (rapport interne).

Par suite de ces campagnes de levés géophysiques et d'exploration de reconnaissance, deux grilles ont été établies sur trois zones du bloc initial (zone Tanguay-91-92 : lignes espacées de 100 mètres, grille orientée N135°; zone Mountain Pond : 10 bandes défrichées espacées en général de 100 à 150 mètres et orientées nord-sud).

Ces grilles ont permis d'effectuer la première cartographie géologique du bloc initial (se reporter à la figure 7).

Le tableau 10 ci-après résume tous les travaux de forage réalisés sur la propriété Lamêlée sud. En 2011, 17 trous d'une longueur totale de 5 614 mètres et, en 2012, 40 trous d'une longueur totale de 12 607 mètres ont été forés. La première campagne de trous de forage au diamant de 2011 a été suivie par un levé de magnétométrie au sol en 2012. Ce levé (se reporter à la figure 15) a permis de mieux délimiter les anomalies géophysiques repérées lors du levé aérien et a aidé à planifier la deuxième campagne de forage de trous au diamant de 2012. Tous les travaux d'exploration et travaux géologiques ont été effectués pour le compte de Fancamp sous la supervision de M. Mike Flanagan, géol., et du géologue d'exploration principal de Glenmere Geological Services avec laquelle Fancamp avait conclu un contrat.

Six tranchées ont été excavées pour la cartographie et deux autres ont été abattues pour l'échantillonnage massif en 2012, principalement dans la zone Mountain Pond. Des échantillons prélevés sur 84 mètres à partir de deux tranchées (4 et 6) étaient disponibles pour l'estimation des ressources minérales.

La zone Mountain Pond héberge la plus grande proportion des affleurements exposés sur le bloc initial, dont la majorité se trouvent à 300 mètres de la rive sud du lac Lamêlée. Les zones dans lesquelles les tranchées ont été excavées et abattues dans la zone Mountain Pond ont été défrichées et débarrassées des morts-terrains au moyen d'une pelle rétrocaveuse mobile et de matériel de lavage sous pression pour exposer les zones déterminantes.

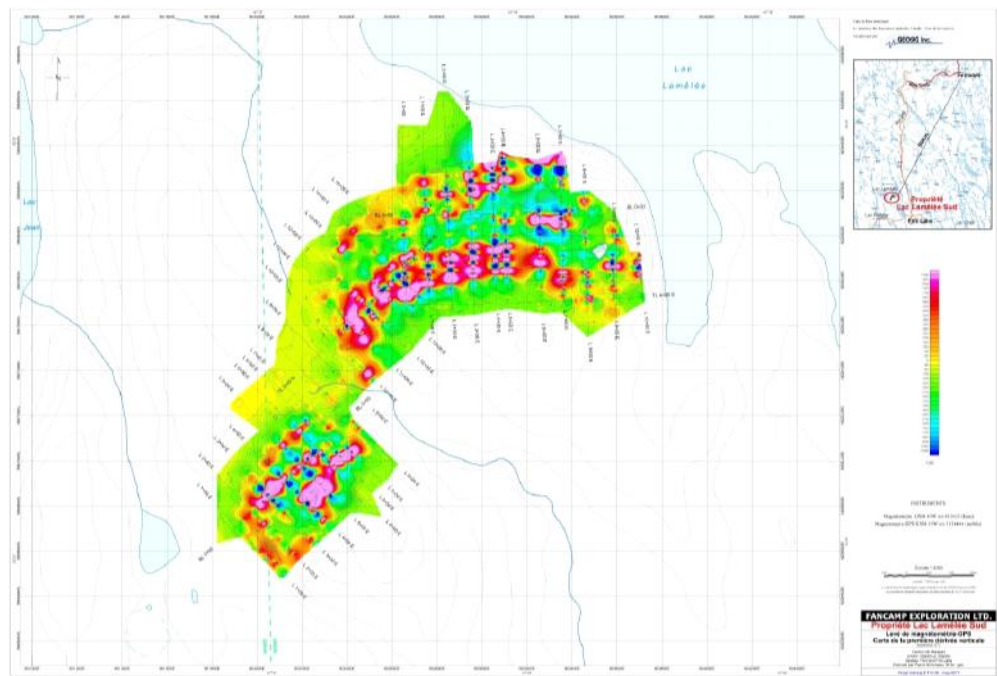


Figure 15 – Levé magnétique au sol à la dérivée verticale de la propriété sud du lac Lamêlée

Figure 15 – Levé magnétique au sol à la dérivée verticale du bloc initial

Activités d'exploration envisagées

La Société prévoit effectuer des travaux de forage supplémentaires (5 000 à 7 000 mètres), principalement afin d'établir les catégories de ressources aux fins d'une étude de faisabilité susceptible d'un concours bancaire. Elle espère être en mesure d'accroître les réserves totales du gisement par le fait même.

Forage

Le tableau 10 ci-après résume tous les travaux de forage réalisés sur le bloc initial. En 2011, 17 trous d'une longueur totale de 5 614 mètres et, en 2012, 40 trous d'une longueur totale de 12 607 mètres ont été forés.

Tableau 10 – Résumé des travaux effectués sur le terrain (forage)

Forage	Nombre de trous de forage ou de tranchées	Longueur totale
2011	17	5 614
Trou de forage	17	5 614
Zone Mountain Pond	12	4 387
Zone 91-92	1	150
Zone Tanguay	4	1 077
2012	40	12 607
Trou de forage	40	12 607
Zone Mountain Pond	24	8 507
Zone 91-92	13	3 178
Zone Tanguay	3	921
2012	2	84
Tranchées échantillonnées	2	84
Zone Mountain Pond	2	84
Grand total	59	18 304

Travaux de forage réalisés en 2011

Fancamp Limited a réalisé la première campagne de forage sur le bloc initial entre le 5 août 2011 et le 25 octobre 2011. Dix-sept trous de forage de diamètre NQ d'une longueur totale de 5 613 mètres ont été forés dans le cadre de cette campagne (se reporter au tableau 11 et à la figure 16).

Le forage a été divisé en secteurs de ressources, soit, de l'est à l'ouest, la zone Mountain Pond, la zone 91-92 et la zone Tanguay (se reporter à la figure 6).

Un contrat a été conclu avec la société de forage « Forages La Virole » au début de juillet 2011 afin que celle-ci entreprenne les activités de forage avec une foreuse. Les travaux de forage ont débuté le 8 août et se sont poursuivis jusqu'à la fin d'octobre 2011; ils ont été effectués grâce à deux quarts de 24 heures sans interruption. Tous les trous, sauf deux, ont fait l'objet de levés au moyen de l'outil de diagraphie de forage Deviflex, sur lequel le magnétisme n'a aucun effet. Les trous LS-2011-08 à 17 ont également fait l'objet de tests à l'aide de la sonde GDD MPP-EM2S pour la susceptibilité magnétique.

L'importante minéralisation dans les trois zones du bloc initial a été entrecroisée pendant la campagne de forage de 2011 (se reporter au tableau 12).

La susceptibilité magnétique a été mesurée sur toutes les carottes provenant des trous de forage LS-2011-08 à 17 au moyen de la sonde MPP-EM2S fabriquée par Instrumentation GDD, à Québec. La sonde s'est révélée être un outil très utile pour estimer la teneur potentielle des diverses unités porteuses de fer, ainsi que pour établir les contacts progressifs entre les lithologies. Les unités sont systématiquement décrites dans les diagraphies. En général, la formation de fer de magnétite et de quartzite typique a donné des mesures supérieures à 500 unités de susceptibilité magnétique, tandis que la formation de fer d'hématite et de quartzite a donné des mesures inférieures à 50 unités de susceptibilité magnétique. L'unité QPM a affiché une susceptibilité magnétique extrêmement variable. Il s'agit des trois unités principales qui présentent un potentiel de rentabilité.

La campagne de forage de 2011 a confirmé la présence de trois lithologies importantes porteuses d'oxyde de fer dans les trois zones distinctes, séparées par des failles subverticales de phase tardive qui ont fait l'objet de déplacements latéraux mineurs. Les limites des horizons porteurs de minerai de fer indiquaient une largeur moyenne allant de 50 mètres à

200 mètres, une étendue d'une distance d'environ 2,5 kilomètres et des profondeurs de l'ordre de 250 mètres sous la surface.

Cette campagne a également permis de confirmer la géométrie grâce à la présence d'un synforme minéralisé relativement aigu dont le pendage sur le plan axial change du sud-est au nord-ouest sur le bloc initial de l'est à l'ouest. Par conséquent, le gisement a été divisé en trois zones distinctes sur le plan structural : la zone Mountain Pond au nord-est, la zone « 91-92 » au centre et la zone Tanguay au sud-ouest.

Tableau 11 – Levés effectués dans les trous forés en 2011

Trou de forage au diamant	UTM - Est	UTM - Nord	Azimut	Pendage	Longueur (m)
LS-2011-01	602204	5806653	315	-60	297
LS-2011-02	602137.5	5807016.5	154	-45	258
LS-2011-03	602136.8	5807017.2	154	-64	252
LS-2011-04	602274.4	5807107.3	154	-45	270
LS-2011-05	603434.9	5807982	180	-45	360
LS-2011-06	603434.9	5807982	180	-85	222
LS-2011-07	603413.7	5808188.6	360	-45	336
LS-2011-08	603413.7	5808188.6	90	-50	367,5
LS-2011-09	603411.8	5808181	180	-70	438
LS-2011-10	603445.7	5808073.6	90	-50	402
LS-2011-11	603241.6	5808176.4	360	-70	411
LS-2011-12	603246.5	5808082.7	180	-80	427
LS-2011-13	603248.9	5807978.2	180	-63	396
LS-2011-14	603248.8	5807873.6	180	-46	355
LS-2011-15	602960.1	5807889.9	360	-48	345
LS-2011-16	602752.4	5808012.8	180	-48	327
LS-2011-17	602556.2	5807751.4	135	-55	150

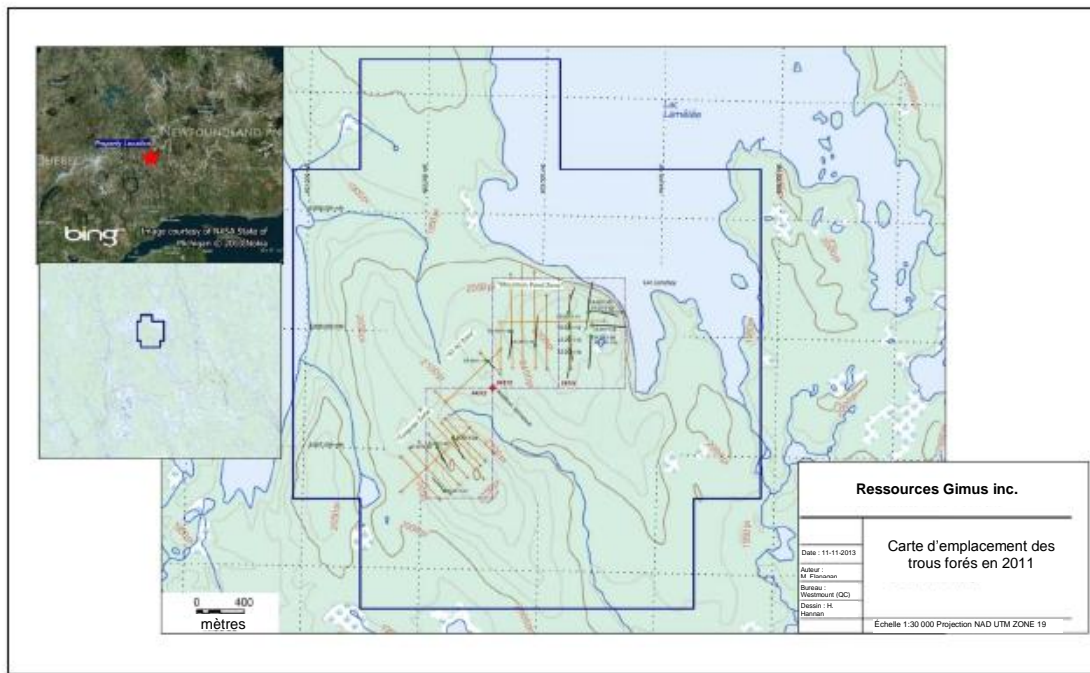


Figure 16 – Carte d'emplacement des trous forés en 2011

Figure 16 – Carte d'emplacement des trous forée en 2011 dans le bloc initial

Travaux de forage réalisés en 2012

En 2012, 12 607 mètres ont été forés au diamant à des fins de reconnaissance de juillet à septembre (se reporter au tableau 13).

À part la reconnaissance des zones minéralisées (se reporter au tableau 14), les travaux de forage réalisés en 2012 (se reporter à la figure 18), ainsi que le levé géophysique au sol et les essais de susceptibilité magnétique supplémentaires ont permis de raffiner le modèle géologique. Il a été déterminé que la zone Mountain Pond comprenait un pli synclinal affichant un fort pendage vers le sud, plongeant de façon marquée en direction ouest-nord-ouest, étroitement plissé sur le plan isoclinal et ayant un plan axial curvilinéaire orienté est-sud-est et s'inclinant fortement vers le sud-sud-ouest. Progressant vers le sud-ouest dans la zone « 91-92 », le pli devient isoclinal et le plan axial s'oriente en direction ouest-sud-ouest, s'inclinant fortement vers le nord-ouest. À ce point-là, il a été prouvé que le flanc nord de la structure descendait en pente dans les formations pauvres en fer. Il a été déterminé que la zone Tanguay compensait la zone « 91-92 » par une faille sinistre de phase tardive affichant un déplacement horizontal d'environ 300 mètres. Il a été établi que cette zone était plissée de façon complexe en raison de la répétition de stratigraphie dans plusieurs trous de forage. Les limites des horizons porteurs de minerai de fer ont été prolongées à des profondeurs supérieures de l'ordre de 600 mètres sous la surface.

Des études lithogéochimiques et pétrologiques approfondies ont été effectuées sur la plupart des lithologies rencontrées pendant le forage, ce qui a permis de mieux comprendre les contrôles sur les minéralisations et le degré de métamorphisme.

Un consultant spécialisé en interprétation géophysique, Dubé & Desaulniers Geoscience, a été chargé d'analyser la totalité des données géophysiques et de construire un modèle tridimensionnel selon l'interprétation.

Tableau 12 – Minéralisation importante entrecroisées dans le cadre de la campagne de forage réalisée en 2011

Zone	Numéro du trou de forage au diamant	Largeur (m)	De	À	Teneur totale en fer (%)	Lithologie
Zone Tanguay	LS-2011-02	61,4	110,0	171,4	30,3	MQF
Zone Tanguay	LS-2011-03	53,3	118,3	171,6	29,4	MQF
Zone Tanguay	LS-2011-04	59,2	85,5	144,7	31,9	MQF
Zone Mountain Pond	LS-2011-05	95,0	4,0	99,0	26,9	HQF/MQF
		7,7	159,0	166,7	44,3	QPM*
		10,1	211,2	221,3	27,2	QPM*
		33,5	326,5	360,0	36,3	MQF
Zone Mountain Pond	LS-2011-06	183,0	6,0	189,0	27,9	HQF
Zone Mountain Pond	LS-2011-07	156,6	124,0	280,6	23,1	MQF/QPM
Zone Mountain Pond	comprend	29,1	124,0	153,1	28,0	QPM*
Zone Mountain Pond	LS-2011-08 LS-2011-08 comprend	52,0	3,0	55,0	20,3	MQF/HQF
		185,9	181,6	367,5	25,6	MQF/QPM
		26,6	181,6	208,2	24,6	QPM*
		32,3	208,2	240,5	38,1	MQF
		84,5	240,5	325,0	21,7	QPM*
		20,2	330,6	350,8	28,9	MQF
		16,7	350,8	367,5	24,2	QPM*
Zone Mountain Pond	LS-2011-09	127,0	6,0	133,0	26,2	MQF
		50,2	133,0	183,2	26,6	HQF
Zone Mountain Pond	LS-2011-10 comprend	58,0	37,0	95,0	28,1	HQF
		171,0	171,0	342,0	29,4	MQF/QPM/HQF
		27,0	171,0	198,0	28,4	QPM*
		57,0	198,0	255,0	36,1	MQF
		68,2	255,0	323,2	21,9	QPM*
		18,8	323,2	342,0	33,2	HQF
Zone Mountain Pond	LS-2011-11	60,0	99,0	159,0	22,2	MQF
		142,0	237,0	379,0	25,1	QPM*
Zone Mountain Pond	LS-2011-12	7,0	75,0	82,0	31,7	MQF
		15,4	105,0	120,4	25,7	MQF
		10,0	222,0	232,0	32,9	MQF
		31,0	244,0	274,0	39,3	QPM*
		22,0	282,0	304,0	35,8	QPM*
		58,0	369,0	427,0	27,2	MQF/HQF
Zone Mountain Pond	LS-2011-13	60,7	3,0	63,7	24,3	QPM
		22,0	243,0	265,0	27,1	QPM
Zone Mountain Pond	LS-2011-14	214,0	6,0	220,0	31,2	MQF
		14,0	220,0	234,0	28,5	HQF
		105,0	250,0	355,0	29,8	HQF
Zone Mountain Pond	LS-2011-15	41,4	4,0	45,4	38,5	HQF
		18,6	45,4	64,0	29,0	QPM*
		49,5	106,5	156,0	22,3	MQF
		49,2	156,0	205,2	26,2	HQF
Zone Mountain Pond	LS-2011-16 comprend	199,0	99,0	298,0	28,4	MQF/QPM/HQF
		40,1	99,0	139,1	20,6	QPM*
		142,9	139,1	282,0	30,4	MQF
		16,0	282,0	298,0	30,3	QPM*
Zone « 91-92 »	LS-2011-17 comprend	91,0	6,0	97,0	26,6	MQF/QPM/Carbonate de fer
		21,4	6,0	27,4	31,5	MQF
		19,1	27,4	46,5	26,7	QPM*
		11,5	46,5	58,0	32,6	MQF
		28,8	68,2	97,0	26,7	QPM*

Les résultats des analyses des composites choisis ne sont pas nécessairement représentatifs de la teneur ou de l'épaisseur moyenne des zones minéralisées.

Les intervalles sont des longueurs en fonds de trou et ne sont pas les largeurs véritables des zones minéralisées.

Les teneurs sont calculées à partir d'analyses d'échantillons (pourcentage de Fe₂O₃ (T)) réalisées par Activation Laboratories au moyen d'analyses par fluorescence X (4C).

La lithologie « QPM » contient des quantités variables de fer dans les silices qui pourraient réduire la quantité de fer récupérable.

Tableau 13 – Levés effectués dans les trous de forage en 2012

Trou de forage au diamant	UTM - Est	UTM - Nord	Azimut	Pendage	Début	Fin
LS-12-01	603476.2	5807599.3	360	-50	0	228
LS-12-02	603095	5808076.7	360	-60	0	354
LS-12-03	603262.9	5807770.6	360	-60	0	243
LS-12-04	603107.7	5807924	360	-60	0	341,5
LS-12-05	603266.4	5807679.5	360	-70	0	434
LS-12-06	603108.2	5807830.5	360	-60	0	312
LS-12-07	603113	5807726.6	360	-60	0	267,8
LS-12-08	603097.5	5808233.5	360	-60	0	321
LS-12-09	603595.7	5807688.1	360	-50	0	304,45
LS-12-10	602952.6	5808047.8	360	-60	0	416,35
LS-12-11	603663.9	5807751.7	315	-55	0	177
LS-12-12	602949.2	5808146.4	360	-54	0	364,1
LS-12-13	603587	5807910.9	60	-50	0	327
LS-12-14	602855.2	5807981.7	360	60	0	468
LS-12-15	603380.4	5807704.4	360	-50	0	363
LS-12-16	602848.5	5808117.9	360	-60.77	0	426,75
LS-12-17	603176.9	5807933.8	360	-50	0	216
LS-12-18	602856.4	5807869.6	358	-50	0	288
LS-12-19A	602964.1	5807768.8	360	-60	0	180
LS-12-19B	602964.1	5807768.8	360	-45	0	411
LS-12-20	602862.8	5807773.2	360	-62	0	484,5
LS-12-21	602702.3	5807888.7	135	-45	0	197
LS-12-23	602702.3	5807888.7	135	-65	0	351
LS-12-25	602624.1	5807825.1	135	-50	0	162
LS-12-26	602610.9	5807984.6	135	-50	0	372
LS-12-27	603242	5808101.5	90	-75	0	612
LS-12-28	602555.8	5808058	135	-50	0	378
LS-12-29	602959.4	5808095.3	90	-75	0	678
LS-12-30	602488.9	5807962.8	135	-50	0	355
LS-12-31	602079.6	5807100.6	135	-62	0	289,77
LS-12-32	602348.8	5807962	135	-60	0	408
LS-12-33	602188.4	5807205.6	135	-65	0	294
LS-12-34	602431.9	5807881.2	135	-60	0	282
LS-12-34A	602484	5807824	135	-60	0	25,4
LS-12-35	602018.5	5807021	135	-65	0	309
LS-12-36	602331.7	5807698.1	135	-60	0	231
LS-12-37	601950	5806950	135	-65	0	318
LS-12-38	602402.1	5807625.1	135	-50	0	129

Tableau 14 – Minéralisation importante entrecoupée dans le cadre de la campagne de forage réalisée en 2012

Zone	Trou de forage au diamant	Zone	De	À	Longueur de la carotte	Estimation de l'épaisseur réelle	FeT (%)	Fe2O3 (%)
Mountain Pond	LS-12-01	LS12-01 T	81,00	226,50	145,50	123,07	29,64	42,39
Mountain Pond	LS-12-02	LS12-02 T	246,00	354,00	108,00	80,70	21,72	31,07
Mountain Pond	LS-12-03	LS12-03 T	15,00	127,00	112,00	90,83	31,74	45,39
Mountain Pond	LS-12-04	LS12-04 T	25,60	266,10	240,50	176,15	26,13	37,37
	LS-12-04	LS12-04 D	25,60	52,90	27,30	19,51	35,27	50,45
	LS-12-04	LS12-04 E	52,90	76,40	23,50	16,81	30,84	44,11
	LS-12-04	LS12-04 UMF	76,40	102,00	25,60	18,51	19,71	28,19
	LS-12-04	LS12-04 EE	102,00	124,70	22,70	16,43	18,48	26,42
	LS-12-04	LS12-04 CC	124,70	194,90	70,20	51,86	27,64	39,53
	LS-12-04	LS12-04 (métasédimentaire 1)	194,90	217,00	22,10	16,43	10,83	15,49
	LS-12-04	LS12-04 BB	217,00	236,00	19,00	14,16	29,50	42,19
	LS-12-04	LS12-04 (métasédimentaire 2)	236,00	241,30	5,30	3,96	22,06	31,54
	LS-12-04	LS12-04 AA	241,30	266,10	24,80	18,62	32,88	47,03
Mountain Pond	LS-12-05	LS12-05 T	91,00	248,50	157,50	113,44	32,08	45,87
	LS-12-05	LS12-05 CC	401,20	434,00	32,80	26,21	22,73	32,5
Mountain Pond	LS-12-06	LS12-06 T	4,50	208,00	203,50	146,66	30,2	43,19
	LS-12-06	LS12-06 UMF	208,00	229,10	21,10	15,34	19,81	28,33
	LS-12-06	LS12-06 T1	229,10	306,60	77,50	56,59	24,52	35,07
Mountain Pond	LS-12-07	LS12-07 T	125,00	267,80	142,80	101,18	32,13	45,95
Mountain Pond	LS-12-08	LS12-08 T	6,00	287,00	281,00	185,83	25,33	36,23
	LS-12-08	LS12-08 AA	6,00	52,00	46,00	29,03	27,6	39,47
	LS-12-08	LS12-08 EE1	52,00	85,00	33,00	21,08	20,01	28,61
	LS-12-08	LS12-08 BB	85,00	92,00	7,00	4,58	30,57	43,71
	LS-12-08	LS12-08 CC	92,00	105,20	13,20	8,67	37,33	53,38
	LS-12-08	LS12-08 EE2	105,20	133,40	28,20	18,62	25,77	36,86
	LS-12-08	LS12-08 PGn	133,40	136,60	3,20	2,11	10,52	15,06
	LS-12-08	LS12-08 EE3	136,60	238,60	102,00	67,58	28,04	40,1
	LS-12-08	LS12-08 UMF	238,60	250,70	12,10	8,04	15,87	22,7
	LS-12-08	LS12-08 E	250,70	287,00	36,30	24,17	18,44	26,37
Mountain Pond	LS-12-09	LS12-09 JL T	12,00	304,45	292,45	168,34	33,91	48,49
	LS-12-09	LS12-09 T	12,00	152,00	140,00	85,00	35,83	51,24
	LS-12-09	LS12-09 (amphibole)	152,00	165,30	13,30	7,45	30,42	43,51
	LS-12-09	LS12-09 T1	165,30	304,45	139,15	84,37	32,30	46,19
Mountain Pond	LS-12-10	LS12-10 T1	270,50	308,00	37,50	21,96	22,36	31,98
	LS-12-10	LS12-10 UMF	308,00	332,00	24,00	13,48	15,96	22,82
	LS-12-10	LS12-10 T2	332,00	398,50	66,50	34,77	30,30	43,33
	LS-12-10	LS12-10 E	398,50	416,35	17,85	8,74	22,17	31,71
Mountain Pond	LS-12-11	LS12-11 JL T	27,00	177,00	150,00	87,01	35,36	50,56
Mountain Pond	LS-12-12	LS12-12 JL T1	30,00	158,00	128,00	86,71	26,09	37,3
	LS-12-12	LS12-12 UMF	158,00	182,50	24,50	16,65	2,86	4,09
	LS-12-12	LS12-12 JL T2	182,50	364,10	181,60	124,86	25,74	36,81
Mountain Pond	LS-12-13	LS12-13 T	46,00	240,00	194,00	166,79	26,6	38,04
Mountain Pond	LS-12-14	LS12-14 T	375,90	436,50	60,60	12,80	25,69	36,74
Mountain Pond	LS-12-15	LS12-15 JT T	21,00	149,20	128,20	114,98	29,12	41,65
	LS-12-15	LS12-15 CC	304,05	348,90	44,85	39,73	23,85	34,11
Mountain Pond	LS-12-16	LS12-16 T1	152,20	212,00	59,80	11,52	31,06	44,43
	LS-12-16	LS12-16 T2	280,60	426,75	146,15	24,41	24,89	35,59

Zone	Trou de forage au diamant	Zone	De	À	Longueur de la carotte	Estimation de l'épaisseur réelle	FeT (%)	Fe2O3 (%)
Mountain Pond	LS-12-17	LS12-17 E	1,50	47,40	45,90	34,74	30,21	43,21
	LS-12-17	LS12-17 JL T1	72,00	141,00	69,00	53,15	26,02	37,21
	LS-12-17	LS12-17 JL T2	164,80	208,40	43,60	35,05	23,39	33,45
Mountain Pond	LS-12-18	LS12-18 JL T	4,55	288,00	283,45	131,46	29,04	41,54
Mountain Pond	LS-12-19A	LS12-19A JL T	86,00	180,00	94,00	45,57	27,98	40,02
Mountain Pond	LS-12-19B	LS12-19B JL T1	126,00	245,44	119,44	79,96	28,57	40,86
	LS-12-19B	LS12-19B JL T2	303,00	406,30	103,30	70,84	24,05	34,39
Mountain Pond	LS-12-20	LS12-20 JL T	57,00	329,92	272,92	119,86	26,78	38,3
	LS-12-20	LS12-20 DD	399,50	427,00	27,50	11,42	24,06	34,4
	LS-12-20	LS12-20 AA	461,50	472,10	10,60	4,32	30,01	42,92
91-92	LS-12-21	LS12-21 T	6,78	178,00	171,22	152,91	31,2	44,62
91-92	LS-12-23	LS12-23 T	4,80	337,00	332,20	218,64	29,14	41,67
91-92	LS-12-25	LS12-25 T	10,00	115,00	105,00	90,65	30,18	43,16
	LS-12-25	LS12-25 A	136,00	146,10	10,10	8,84	28,59	40,88
91-92	LS-12-26	LS12-26 T	105,36	367,00	261,64	235,16	26,91	38,49
Mountain Pond	LS-12-27	LS12-27 AA	203,50	285,75	82,25	71,16	22,84	32,66
	LS-12-27	LS12-27 A	560,90	598,85	37,95	33,44	36,05	51,55
91-92	LS-12-28	LS12-28 T	191,60	378,00	186,40	169,49	28,39	40,09
Mountain Pond	LS-12-29	LS12-29 EE	450,83	462,78	11,95	9,93	29,55	42,26
	LS-12-29	LS12-29 T	495,75	678,00	182,25	151,87	24,19	34,59
	LS-12-29	LS12-29 UMF	604,60	614,40	9,80	8,18	20,07	28,70
91-92	LS-12-30	LS12-30 T	124,60	313,00	188,40	162,81	29,8	42,62
Tanguay	LS-12-31	LS12-31 AA	40,70	52,42	11,72	10,48	28,68	41,01
	LS-12-31	LS12-31 T	146,35	278,00	131,65	121,66	26,71	38,2
91-92	LS-12-32	LS12-32 E3	202,20	231,00	28,80	26,50	22,21	31,76
	LS-12-32	LS12-32 T	231,00	399,50	168,50	158,82	32,05	45,84
	LS-12-32	LS12-32 E1	399,50	408,00	8,50	8,10	31,01	44,35
Tanguay	LS-12-33	LS12-33 T	210,00	272,00	62,00	55,10	27,07	38,71
91-92	LS-12-34	LS12-34 E2	100,48	122,13	21,65	19,96	21,71	31,05
	LS-12-34	LS12-34 T	122,13	280,00	157,87	147,41	29,84	42,68
Tanguay	LS-12-35	LS12-35 AA	36,65	60,75	24,10	20,84	21,38	30,57
	LS-12-35	LS12-35 BB	135,65	163,10	27,45	23,90	28,43	40,66
	LS-12-35	LS12-35 T	211,30	298,54	87,24	74,88	29,53	42,23
91-92	LS-12-36	LS12-36 T	74,45	157,85	83,40	75,23	33,53	47,96
	LS-12-36	LS12-36 E	157,85	189,85	32,00	28,68	25,27	36,14
Tanguay	LS-12-37	LS12-37 EE1	51,40	58,50	7,10	6,13	18,35	26,25
	LS-12-37	LS12-37 AA	66,90	76,20	9,30	8,04	26,48	37,87
	LS-12-37	LS12-37 BB1	148,00	153,90	5,90	5,15	34,18	48,88
	LS-12-37	LS12-37 UMF	153,90	162,50	8,60	7,60	0	0
	LS-12-37	LS12-37 T1	162,50	184,50	22,00	19,38	28,58	40,87
	LS-12-37	LS12-37 A	260,40	299,90	39,50	35,11	29,73	42,51
91-92	LS-12-38	LS12-38 T	7,45	102,60	95,15	88,55	30,29	43,31

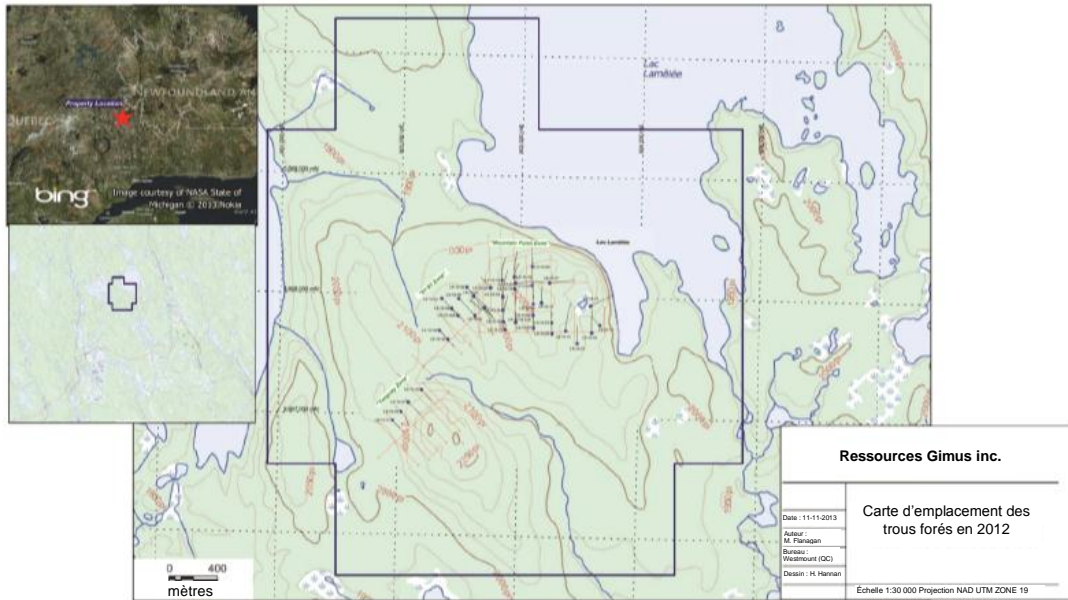


Figure 18 – Carte d'emplacement des trous forés en 2012

Échantillonnage, analyse et sécurité

La diagraphie et l'échantillonnage des carottes ont été effectués au camp de la Société. La méthode d'échantillonnage et les procédures connexes utilisées par les géologues reposaient sur des procédures standard acceptées à l'échelle internationale et sont décrites ci-après. Les carottes recueillies en 2012 et préparées par Fancamp ont été soumises au laboratoire d'ALS Minerals à Val D'Or, au Québec, qui est un laboratoire accrédité et indépendant et les carottes recueillies en 2011 et préparées par Fancamp ont été soumises au laboratoire d'Activation Laboratories à Ancaster, en Ontario, qui est un laboratoire accrédité et indépendant.

ALS Minerals et Activation Laboratories sont des laboratoires d'analyse minérale reconnus à l'échelle internationale qui exercent leurs activités dans plusieurs pays dans le monde. ALS Minerals a une attestation ISO 9001:2001, et Activation Laboratories, une certification ISO 9001:2008. Le Conseil canadien des normes a également accrédité plusieurs laboratoires selon les normes ISO 17025 pour des procédures de laboratoires particulières. La norme ISO 17025 est la norme principale utilisée par les laboratoires d'analyse et de calibrage, qui l'utilisent pour mettre en œuvre un système de contrôle de la qualité qui vise à améliorer leur capacité de produire de façon constante des résultats valides. Comme la norme porte sur la compétence, l'accréditation est simplement une reconnaissance officielle d'une démonstration de cette compétence.

Des carottes fractionnées ont été analysées sur roches totales pour trouver une suite d'éléments, notamment du SiO₂ (silice), du TiO₂ (dioxyde de titane), de l'Al₂O₃ (corindon), du Fe₂O₃ (oxyde de fer) ou du Fe (fer), du MnO (oxyde de manganèse) ou du Mn (manganèse), du MgO (oxyde de magnésium), du CaO (oxyde de calcium), du Na₂O (monoxyde de sodium), du K₂O (oxyde de potassium), du P₂O₅ (anhydride phosphorique), du V₂O (oxyde de vanadium) ou du V (vanadium) ainsi que plusieurs autres éléments, ainsi que pour calculer la perte par calcination. Les analyses ont été effectuées sur des granulats fusionnés de métaborate de lithium par fluorescence X après le broyage et la pulvérisation des échantillons.

Les carottes reçues au laboratoire ont été triées et vérifiées par rapport à la liste afin d'assurer que tous les sacs d'échantillons originaux avaient été reçus et qu'il n'y avait pas de divergence. Les échantillons triés ont été séchés dans les sacs d'échantillons originaux afin d'assurer qu'il ne restait aucune particule d'humidité sur les échantillons au moment de leur transfert dans les conteneurs de séchage. Les échantillons ont été entrés dans le Système de gestion de l'information des laboratoires (SGIL).

Les échantillons triés ont été séchés à une température de 60 °C dans une grande chambre de séchage. Une fois secs, ils ont été broyés intégralement dans une proportion de plus de 70 % à 85 %, à moins de 2 millimètres (maille de -10). Les

échantillons ont ensuite été fractionnés au moyen d'un diviseur à riffles et un aliquot de 250 grammes a été pulvérisé dans un pulvérisateur à anneaux et à rondelles dans une proportion de 85 % à 95 %, à moins de 75 microns (maille de -200). Les échantillons ont été analysés par fluorescence X sur roches totales, ce qui a permis d'analyser le SiO₂, le TiO₂, l'Al₂O₃, le Fe₂O₃, le MnO, le MgO, le CaO, le Na₂O, le K₂O, le P₂O₅ et le V₂O, ainsi que plusieurs autres éléments et d'évaluer la perte par calcination. Chaque lot faisait l'objet de mesures de contrôle de la qualité fournies par le laboratoire, en plus de celles qui étaient prises pendant l'échantillonnage, notamment l'analyse des échantillons témoins, des duplicatas d'échantillons et des substances de référence selon les normes homologuées. Toutes les normes de contrôle de la qualité font l'objet de cartes de contrôle afin d'assurer que les données passent le contrôle de la qualité avant leur publication.

Une fois que l'analyste a effectué l'analyse et la vérification des échantillons, les résultats ont été entrés dans le SGIL et approuvés. Des rapports ont alors été produits et une vérification de contrôle de la qualité définitive a été effectuée par une personne indépendante, qui a également procédé à l'attestation définitive des données, qui ont ensuite été transmises à Fancamp.

De l'avis de PJLGC, les procédures de manutention et d'échantillonnage des carottes ont été effectuées selon des normes adéquates.

FACTEURS DE RISQUE

Un placement dans les titres de la Société est très spéculatif et comporte des risques considérables. Si l'une ou l'autre des éventualités envisagées dans les facteurs de risque qui sont décrits ci-après ou dans les documents qui sont intégrés par renvoi aux présentes se matérialisait, cela pourrait nuire à l'entreprise de la Société et avoir une incidence défavorable importante sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation. En pareilles circonstances, le cours des actions ordinaires pourrait fléchir et les acquéreurs d'actions ordinaires pourraient perdre la totalité ou une partie de leur placement. Les risques qui sont décrits dans les présentes et dans les documents qui y sont intégrés par renvoi ne sont pas les seuls auxquels la Société est exposée. D'autres risques et incertitudes dont la Société n'a pas connaissance ou qu'elle juge négligeables actuellement pourraient aussi avoir une incidence défavorable importante sur son entreprise.

Nature des activités d'exploration et d'extraction minières

À l'heure actuelle, Lamêlée ne détient aucune participation dans une propriété minière en exploitation. L'entreprise de Lamêlée ne sera viable et couronnée de succès que si celle-ci est en mesure de mener à terme ses travaux d'exploration en vue de mettre en valeur et d'exploiter des gisements minéraux et d'en tirer des produits d'exploitation. L'exploration et la mise en valeur de gisements de minéraux comportent des risques financiers considérables sur une période prolongée, que même une combinaison d'évaluations prudentes, d'expérience et de connaissances pourrait ne pas permettre de surmonter. Bien que la découverte d'une mine puisse entraîner des retombées considérables, peu de propriétés explorées deviennent, au bout du compte, des mines productives. Il pourrait être nécessaire d'engager des frais considérables pour établir des réserves au moyen de forages et pour construire des installations d'extraction et de traitement à un emplacement donné. Il est impossible de garantir que les programmes d'exploration et de mise en valeur actuels ou projetés sur les propriétés d'exploration dans lesquelles Lamêlée possède une participation donneront lieu à des exploitations minières commerciales rentables.

Les activités de Lamêlée sont exposées à tous les dangers et à tous les risques liés normalement à l'exploration et à la mise en valeur de propriétés minières, lesquels pourraient entraîner des préjudices corporels, des dommages matériels, des dommages environnementaux et, peut-être, des responsabilités légales. Les activités de Lamêlée pourraient être perturbées de manière prolongée en raison des conditions climatiques selon l'endroit où sont situées les activités dans lesquelles Lamêlée possède une participation. Pendant les activités de forage et d'enlèvement des matières, les travailleurs pourraient faire face à des conditions dangereuses, comme, entre autres, des formations inhabituelles ou imprévues, des coups de toit, des coups de bélier, des effondrements ou des inondations. Même si Lamêlée peut souscrire des assurances d'un montant qu'elle juge approprié contre certains risques, la nature des risques en question est telle que la responsabilité pourrait dépasser les limites prévues par les polices ou être exclue de la couverture. En outre, il existe des risques contre lesquels Lamêlée ne peut pas s'assurer ou pourrait choisir de ne pas s'assurer. Les coûts éventuels qui pourraient être associés aux responsabilités qui ne sont pas couvertes par une assurance ou qui dépassent la couverture d'assurance ou qui pourraient être associés à l'obligation de se conformer aux lois et aux règlements applicables pourraient entraîner des retards considérables et nécessiter des sorties de fonds importantes, ce qui aurait un effet défavorable sur les bénéfices futurs et la situation concurrentielle de Lamêlée et, éventuellement, sa situation financière.

La question de savoir si un gisement de minéraux sera commercialement viable dépend d'un certain nombre de facteurs, notamment les caractéristiques particulières du gisement, comme son envergure et sa teneur, la proximité des infrastructures, les frais de financement et les règlements gouvernementaux, y compris les règlements relatifs aux prix, aux taxes et impôts, aux redevances, aux infrastructures, à l'utilisation des sols, à l'importation et à l'exportation et à la protection de l'environnement. Il n'est pas possible de prédire avec exactitude l'incidence de ces facteurs, mais, ensemble, ils pourraient empêcher Lamêlée d'obtenir un rendement adéquat sur les capitaux investis.

Revendications territoriales éventuelles – Premières Nations

La Société exerce ses activités dans le nord-est du Québec, dans des régions qui font l'objet de revendications territoriales des Premières Nations. Les revendications territoriales des peuples autochtones, ainsi que la revendication de droits ancestraux entre groupes autochtones opposés, pourraient nuire au pouvoir de Lamêlée de mettre en valeur ses propriétés. Les frontières des territoires traditionnels qui font l'objet des revendications, si elles sont établies, pourraient avoir une incidence sur les zones dans lesquelles la Société détient des propriétés. Les droits aux terres et aux ressources qui ont été négociés dans le cadre des ententes conclues par les gouvernements et les Premières Nations pourraient avoir une incidence sur les permis d'extraction minière et leur renouvellement.

En vertu de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, les gouvernements fédéral et provinciaux ont l'obligation de consulter les peuples autochtones et, dans certaines circonstances, l'obligation de trouver des accommodements à leurs préoccupations. Lorsqu'un projet de développement vise une région à l'égard de laquelle un groupe autochtone fait valoir des droits et des titres ancestraux et qu'une revendication crédible a été faite à leur égard, les gouvernements peuvent exiger que les promoteurs consultent les groupes autochtones susceptibles d'être touchés par le projet et, dans certaines circonstances, trouvent des accommodements à leurs préoccupations.

La mise en valeur et l'exploitation des propriétés de la Société peuvent nécessiter la conclusion d'ententes sur les répercussions et les avantages ou d'autres ententes avec les Premières Nations touchées. En conséquence de telles ententes, la Société pourrait contracter des obligations financières ou autres obligations importantes envers les Premières Nations touchées. La négociation des ententes en question pourrait aussi retarder considérablement la progression des travaux sur les propriétés. Dans le cadre de la mise en valeur et de l'exploitation du projet Lamêlée, les Premières Nations touchées comprennent la nation Innu Takuaihan Uashat mak Mani Utenam (la « **nation ITUM** »). Il n'est pas garanti que la Société parviendra à conclure une telle entente avec la nation ITUM ou d'autres Premières Nations revendiquant des droits ancestraux ou d'autres droits touchant le projet Lamêlée ou l'un ou l'autre des autres projets de la Société.

Risques liés au financement

Lamêlée dispose de ressources financières limitées et il n'est pas certain qu'elle aura accès aux fonds supplémentaires dont elle aura besoin pour mener à terme ses activités d'exploration et de mise en valeur dans le cadre de ses projets ou pour s'acquitter des obligations qui lui incombent aux termes des conventions en vigueur. Même si Lamêlée est parvenue dans le passé à réunir des fonds au moyen de la vente de titres de participation, il n'est pas certain qu'elle sera en mesure de réunir des fonds suffisants à l'avenir ni que les modalités des financements en question seront avantageuses. Si elle ne parvient pas à amasser les fonds additionnels en question, les activités d'exploration et de mise en valeur qu'elle mène sur les propriétés dans lesquelles elle a des participations pourraient être retardées temporairement ou indéfiniment et les participations en question pourraient être diluées ou perdues.

Infrastructures

Les propriétés de la Société sont situées dans des régions relativement éloignées, à une certaine distance des infrastructures existantes. L'exploitation active des minéraux à ces propriétés nécessiterait la construction, l'ajout ou la prolongation d'infrastructures, ce qui pourrait faire croître les délais et les sommes requis pour mettre des mines en valeur.

Les activités d'extraction, de traitement, de mise en valeur et d'exploration dépendent, à un degré ou à un autre, de l'accès à des infrastructures adéquates. Pour parvenir à mettre en valeur des mines sur ses propriétés, Lamêlée devra négocier et conclure diverses ententes répondant à divers besoins d'infrastructure, y compris en ce qui a trait au transport ferroviaire, à l'électricité et à des installations portuaires, avec divers participants du secteur, y compris des fournisseurs de services externes et de services publics. Il s'agit de facteurs déterminants qui influent sur les coûts en capital et les frais d'exploitation. La Société n'a pas encore conclu d'ententes avec les compagnies ou les exploitants de chemins de fer pertinents en vue du transport et de la manutention du minerai de fer qu'elle prévoit produire et il n'est pas certain qu'elle

en conclura à des conditions acceptables. Si la Société ne parvient pas à conclure de telles ententes pour le transport et l'électricité, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière ainsi que sur son pouvoir de fabriquer ou de commercialiser des produits dans le cadre de ses projets.

Le projet Lamêlée de la Société nécessitera un accès à un port de mer; des discussions sont actuellement en cours à cet égard.

De plus, il n'est pas certain que la Société pourra avoir accès à des sources d'électricité à des conditions acceptables sur le plan économique, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Absence de produits d'exploitation notables

À ce jour, Lamêlée n'a enregistré aucun produit d'exploitation, sauf des intérêts créditeurs, des revenus de placement et des honoraires de gestion, et elle n'a jamais versé de dividende. Lamêlée n'a aucune propriété au stade de l'exploitation commerciale. Il n'est pas garanti que Lamêlée ne subira pas de lourdes pertes dans un avenir rapproché ni qu'elle sera rentable à l'avenir. Les frais d'exploitation et les dépenses en immobilisations de Lamêlée pourraient augmenter au cours des années à venir en raison de l'accroissement des frais des consultants, du personnel et du matériel associés à l'exploration, à la mise en valeur et à l'exploitation commerciale des propriétés de celle-ci. Lamêlée prévoit continuer de subir des pertes jusqu'à ce qu'elle atteigne le stade de la production commerciale et enregistre des produits d'exploitation suffisants pour financer ses activités continues. Pour mettre en valeur ses propriétés, Lamêlée devra exécuter des travaux de longue durée qui exigeront des ressources considérables. Il n'est pas garanti que Lamêlée enregistrera des produits d'exploitation ni qu'elle atteindra le seuil de rentabilité.

Situation financière mondiale actuelle

Les marchés des capitaux mondiaux ont été aux prises avec une volatilité et des perturbations extrêmes et sans précédent en 2008 et en 2009. Les économies mondiales ont subi un ralentissement marqué en 2008 et en 2009 et ont commencé à remonter seulement à la fin de 2009. La reprise s'est poursuivie en 2010, en 2011, en 2012 et en 2013, mais son intensité a varié d'une région et d'un pays à l'autre. Au deuxième semestre de 2011 et en 2012, la crise de la dette dans certains pays européens et d'autres facteurs ont nui à la reprise. Ces conditions ont eu pour effet de réduire la demande de diverses ressources et matières premières et pourraient continuer d'avoir un tel effet. Par conséquent, l'accès aux capitaux publics s'est resserré. Ces facteurs pourraient empêcher Lamêlée de réunir des capitaux propres ou des capitaux d'emprunt à l'avenir à des conditions avantageuses. En outre, ces facteurs, ainsi que d'autres facteurs connexes, pourraient entraîner une diminution de la valeur de l'actif qui pourrait être réputée autre que temporaire, ce qui pourrait entraîner des pertes de valeur. Si une telle volatilité accrue et de telles fluctuations sur les marchés persistent, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités de Lamêlée et sur le cours de ses actions ordinaires.

Variation du prix du minerai de fer sur les marchés

Si Lamêlée enregistre des produits d'exploitation à l'avenir, elle prévoit les tirer en grande partie de la vente de minerai de fer. Le prix de ce produit de base a fluctué largement ces dernières années et il varie en raison de facteurs qui échappent à la volonté de Lamêlée, notamment les tendances économiques et politiques à l'échelle internationale, l'évolution de la demande industrielle, les fluctuations du change, l'inflation économique et les attentes à cet égard dans les pays où l'économie est axée sur la consommation, les taux d'intérêt, la santé et les tendances économiques à l'échelle mondiale et locale, les activités spéculatives, l'accessibilité et le coût des substituts et l'évolution de l'offre de ce produit de base à la suite de la mise en valeur de nouvelles mines et de la fermeture d'anciennes mines. Tous ces facteurs, qui sont impossibles à prévoir avec certitude, ont une incidence sur la viabilité des propriétés.

La réduction de la demande en Chine pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités et la situation financière de Lamêlée

La Chine est un joueur important au chapitre de la demande sur les marchés mondiaux des minéraux et des métaux, particulièrement celui du minerai de fer. La demande de minerai de fer en Chine a été l'élément moteur de la demande mondiale de matières au cours des dix dernières années. Un ralentissement de la croissance économique chinoise pourrait faire chuter les prix et la demande de minerai de fer. De plus en plus, la Chine vise une autosuffisance stratégique à l'égard des produits de base clés, ce qui inclut les investissements dans des entreprises existantes ou la création de nouvelles entreprises dans d'autres pays. De tels investissements pourraient avoir une incidence défavorable sur

l'équilibre entre l'offre et la demande de minerai de fer et le prix de celui-ci dans les années à venir. Toute baisse du prix du minerai de fer ou de la demande de minerai de fer pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Dilution et ventes ou placements futurs d'actions ordinaires

Lamêlée pourrait émettre des actions supplémentaires à l'avenir, ce qui aurait pour effet de diluer la participation de ses actionnaires. Selon ses statuts, Lamêlée peut, entre autres choses, émettre un nombre illimité d'actions ordinaires

Lamêlée concentre ses efforts principalement sur le projet Lamêlée

La Société concentre la majeure partie de ses ressources sur la mise en valeur de son projet Lamêlée. Tout fait nouveau ayant une incidence défavorable sur le projet Lamêlée pourrait avoir une incidence défavorable importante sur l'entreprise, les perspectives, les résultats financiers et les résultats d'exploitation de la Société.

Continuité de l'exploitation

Les valeurs attribuées à l'actif de Lamêlée pourraient être impossibles à réaliser. Lamêlée n'existe que depuis peu de temps et la continuité de son exploitation dépend d'un certain nombre de variables importantes. Les sommes attribuées aux propriétés d'exploration de Lamêlée dans ses états financiers représentent des frais d'acquisition et d'exploration et ne devraient pas être interprétées comme une valeur de réalisation. En outre, Lamêlée n'a aucun antécédent en matière de résultats, de produits d'exploitation, de bénéfices ou de succès. Ainsi, la continuité de son exploitation dépend de l'existence de ressources récupérables sur le plan économique, de son pouvoir de réunir les fonds nécessaires à la mise en valeur de ses participations et à l'atteinte d'une production rentable ou, d'une autre façon, de son pouvoir d'aliéner ses participations à profit.

Dépendance envers le personnel clé

Lamêlée dépend d'un nombre relativement petit d'employés ou de consultants clés, et la perte de l'un ou l'autre d'entre eux pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités. À l'heure actuelle, Lamêlée ne souscrit aucune assurance collaborateurs sur la tête de ceux-ci.

Aucune assurance quant aux titres de propriété

L'acquisition des titres de propriété rattachés à des projets miniers est un processus très long et très complexe. Même si Lamêlée a pris des précautions afin de s'assurer que les titres de propriété rattachés à ses participations sont dûment inscrits à son nom, il n'est pas certain en fin de compte que les titres en question seront garantis. En outre, il n'est pas certain que les participations de Lamêlée dans l'une ou l'autre de ses propriétés ne seront pas contestées.

Permis et licences

Pour exercer ses activités, Lamêlée doit obtenir des licences et des permis de diverses agences gouvernementales. Lamêlée estime qu'à l'heure actuelle, elle détient toutes les licences et tous les permis dont elle a besoin pour exercer les activités qu'elle exerce actuellement en vertu des lois et des règlements applicables et respecte, à tous les égards importants, leurs modalités. Toutefois, ces licences et ces permis sont assujettis aux modifications des règlements et à l'évolution des conditions d'exploitation. Il n'est pas garanti que Lamêlée sera en mesure d'obtenir toutes les licences et tous les permis dont elle a besoin pour exercer les activités d'exploration, de mise en valeur et d'extraction qu'elle prévoit exercer dans le cadre de ses projets.

Fluctuation des prix

Des facteurs indépendants de la volonté de Lamêlée pourraient avoir une incidence sur la qualité marchande du minerai de fer et des autres minerais qu'elle découvre. Le prix des ressources a grandement fluctué et est touché par de nombreux facteurs qui échappent à la volonté de Lamêlée. Ces facteurs comprennent les fluctuations du marché, la proximité et la capacité des marchés des ressources naturelles et du matériel de traitement et les règlements gouvernementaux, y compris les règlements relatifs aux prix, aux taxes et impôts, aux redevances, aux régimes fonciers, à l'utilisation des sols, à l'importation et à l'exportation de minéraux et à la protection de l'environnement. Il est impossible de prédire avec

exactitude quel effet ces facteurs auront, mais, ensemble, ils pourraient empêcher Lamêlée d'obtenir un rendement adéquat sur les capitaux investis et les personnes qui ont investi dans des titres de Lamêlée pourraient perdre la totalité ou une partie de leur placement.

Estimation des ressources minérales

Même si l'estimation des ressources minérales qui figure dans les présentes a été dressée soigneusement par des experts miniers indépendants, les sommes indiquées ne sont que des estimations et il n'est pas garanti qu'un taux de récupération de minerais de fer ou d'autres minéraux utiles se matérialisera ni qu'un gisement de minéraux qui a été repéré deviendra un jour un gisement de minéraux exploitable (ou viable) sur le plan commercial qui pourra être exploité de façon rentable. En outre, il n'est pas garanti que les tonnages et les teneurs prévus seront obtenus ni que les taux de récupération de minéraux (accessibles) indiqués et les ventes seront réalisés (livrés). L'estimation de ressources minérales peut également être touchée par des facteurs tels que les règlements et les exigences en matière de permis environnementaux, les conditions climatiques, les conditions environnementales, les difficultés techniques imprévues, les formations géologiques inhabituelles ou imprévues et les arrêts de travail. En outre, la teneur des ressources minérales qui seront utiles au bout du compte pourrait différer considérablement de la teneur indiquée par les résultats des forages, l'échantillonnage et d'autres examens semblables. Des facteurs à court terme liés aux ressources minérales, comme la nécessité de mettre en valeur de façon ordonnée la forme et la taille des gisements de minéraux à des teneurs nouvelles ou différentes, pourraient également avoir une incidence défavorable sur leur utilité future éventuelle. Des variations importantes des tonnages et des teneurs des ressources minérales pourraient avoir une incidence sur la viabilité économique des projets. Les ressources minérales sont déclarées à titre d'indicateurs généraux de réserves minérales ou de minéraux futurs éventuels et de leur durée de vie. Jusqu'à maintenant, le projet Lamêlée n'a recelé aucune réserve minérale. Les ressources minérales ne doivent pas être interprétées comme une garantie de réserves minérales ou de minéraux futurs éventuels et de leur durée de vie ou de la rentabilité des travaux d'exploration actuels. Le calcul et l'estimation des ressources minérales et des teneurs correspondantes comportent un certain degré d'incertitude. Tant que les ressources minérales n'ont pas été converties en partie en réserves minérales grâce à des travaux de planification minière et d'essais métallurgiques conformes aux pratiques exemplaires dans le secteur, les ressources minérales et les teneurs doivent être considérées comme des estimations seulement. De plus, la quantité de ressources minérales peut varier selon le prix des minéraux futur, qui est tributaire des taux de change, de la technologie et des guerres. Tout changement important dans les ressources ou les ressources minérales, les teneurs ou les emplacements (profondeur) aura une incidence sur la viabilité économique de la participation de Lamêlée dans des projets.

Cours du change

Puisque le minerai de fer est vendu en dollars américains, la Société est exposée aux risques de change liés à la valeur relative du dollar canadien par rapport au dollar américain. Dans la mesure où la Société enregistre des produits d'exploitation après avoir atteint l'étape de la production à ses propriétés, elle sera exposée aux risques de change puisqu'elle touchera les produits d'exploitation en dollars américains, alors qu'elle engagera des frais d'exploitation et des coûts en capital principalement en dollars canadiens. La baisse du dollar américain ferait fléchir la valeur réelle des produits d'exploitation de la Société, ce qui aurait une incidence défavorable sur ses résultats financiers.

Dépendance envers des parties externes

La Société s'est fiée et prévoit continuer à se fier à des consultants, des ingénieurs et d'autres personnes qui ont des connaissances spécialisées pour la mise en valeur, la construction et l'exploitation. Des dépenses considérables sont requises pour construire des mines, établir des réserves minérales au moyen de forages, évaluer les répercussions environnementales et sociales, mettre au point des méthodes d'extraction des métaux du minerai et, dans le cas de nouvelles propriétés, aménager les infrastructures requises pour l'exploration et l'exploitation d'un emplacement donné. Si les personnes en question produisent un travail incomplet ou négligé ou ne le réalisent pas dans les délais impartis, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la Société.

Réduction de la demande mondiale d'acier ou interruption de la production d'acier

Depuis toujours, le secteur mondial de l'acier connaît des fluctuations en raison de divers facteurs, notamment la conjoncture économique et les taux d'intérêt. La variation de la demande d'acier peut faire fluctuer la demande de minerai de fer de façon similaire. La réduction des taux de croissance économique pourrait faire chuter la demande de minerai de fer. La réduction de la croissance économique ou de la consommation d'acier pourrait avoir une incidence

défavorable sur la demande de minerai de fer et, par conséquent, sur le pouvoir de la Société d'obtenir du financement ou d'atteindre le stade de la production et sur ses résultats financiers.

Accès aux matières premières et au matériel d'extraction à un prix raisonnable

Pour exercer ses activités, la Société a besoin de diverses matières premières et d'une vaste gamme de pièces de matériel d'extraction. Si elle ne peut se procurer ces matières ou ce matériel ou si elle ne peut se les procurer qu'à un prix très élevé, cela pourrait avoir un effet défavorable sur sa production et ses résultats financiers.

Volatilité du cours des actions

Ces dernières années, la volatilité des cours et des volumes a été très élevée sur les marchés boursiers américains et canadiens et le cours des titres de nombreuses sociétés a fluctué largement sans que cela soit nécessairement lié à leurs résultats d'exploitation, à la valeur de leur actif sous-jacent ou à leurs perspectives. Il n'est pas garanti que de telles fluctuations ne perdureront pas. On peut prévoir que, de manière générale, le cours des actions ordinaires sur le marché sera assujéti aux tendances du marché, même si la Société parvient à toucher des produits d'exploitation, des rentrées de fonds ou des bénéfices, et que la valeur des actions ordinaires sera touchée par une telle volatilité.

Les activités de Lamêlée sont assujéties à une vaste réglementation gouvernementale

Les activités d'exploration, de mise en valeur et d'extraction de minéraux sont assujéties à de nombreuses lois et à de nombreux règlements fédéraux, provinciaux et locaux régissant l'acquisition de participations minières, la prospection, la mise en valeur, l'extraction, la production, l'exportation, les taxes et impôts, les normes du travail, la santé du travail, l'élimination des déchets, les substances toxiques, l'utilisation de l'eau, l'utilisation des sols, les revendications territoriales des peuples autochtones et des populations locales, la protection de l'environnement et la remise en état des lieux, les espèces menacées et protégées, la sécurité des mines et d'autres questions.

Réglementation environnementale

Les activités de Lamêlée sont assujéties aux règlements environnementaux promulgués par les agences gouvernementales. Les lois environnementales prévoient des restrictions et des interdictions en matière de déversement, de rejet ou d'émission de diverses substances produites dans le cadre de certaines activités minières, comme le suintement des zones d'élimination des résidus, qui seraient une source de pollution environnementale. La violation des lois environnementales pourrait donner lieu à des amendes et à des sanctions. De plus, certains types d'activités exigent la présentation et l'approbation d'évaluations des répercussions environnementales. Les lois environnementales deviennent de plus en plus strictes, leur application se resserre de plus en plus et les amendes et les sanctions ne cessent de croître. Les évaluations environnementales des projets comportent un degré accru de responsabilité pour les sociétés et leurs administrateurs, leurs dirigeants et leurs employés. Les frais devant être engagés pour se conformer aux modifications des règlements gouvernementaux peuvent éroder la rentabilité des activités.

L'exploitation de Lamêlée est assujéti à la réglementation environnementale qui émane principalement du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (Québec). En outre, en cas d'incident environnemental, le ministère des Pêches et des Océans (Canada) et le ministère de l'Environnement (Canada) ont un rôle à jouer au chapitre de l'application des lois.

Conflits d'intérêts

Les administrateurs et les dirigeants de Lamêlée peuvent occuper des fonctions semblables au sein d'autres sociétés ouvertes du secteur des ressources ou avoir des participations importantes dans de telles sociétés. Il se pourrait que, dans le cadre d'acquisitions et de placements éventuels, les intérêts des administrateurs et des dirigeants entrent en conflit avec ceux de Lamêlée. En cas de conflit d'intérêts à une réunion du conseil de Lamêlée, l'administrateur concerné devra, en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, divulguer son intérêt et s'abstenir de voter sur la question.

Concurrence

Dans le secteur minier, la concurrence se joue à toutes les étapes des activités d'exploration et d'extraction. Lamêlée rivalise avec de nombreuses autres personnes morales et physiques, y compris des concurrents possédant des ressources

financières, techniques et autres supérieures aux siennes, en ce qui a trait à la recherche et à l'acquisition de propriétés minières intéressantes. Lamêlée sera en mesure d'acquérir des propriétés à l'avenir si elle parvient non seulement à mettre en valeur ses propriétés actuelles, mais aussi à choisir et à acquérir des propriétés ou des zones d'intérêt propices à l'exploration minière. Il n'est pas garanti que Lamêlée sera en mesure de rivaliser avec ses concurrents pour acquérir de telles propriétés ou zones d'intérêt.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

À ce jour, la Société n'a jamais déclaré ni versé de dividendes et elle ne prévoit pas le faire dans un avenir prévisible. La décision de verser des dividendes appartient au conseil d'administration, à son entière discrétion, et dépend des résultats d'exploitation, des besoins en capitaux et des autres facteurs que celui-ci juge pertinents.

DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS

Lamêlée est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. À la date des présentes, 77 221 971 actions ordinaires sont émises et en circulation.

Actions ordinaires

Les actions ordinaires confèrent à leur porteur un droit de vote à toutes les assemblées des actionnaires. En outre, elles confèrent à leur porteur, sous réserve des droits prioritaires des porteurs de toutes les autres catégories d'actions, le cas échéant, le droit de toucher les dividendes que le conseil peut déclarer ainsi que le reliquat de l'actif de Lamêlée en cas de liquidation ou de dissolution.

Convention de droits

Cependant, le 5 mai 2014, la Société a conclu avec Fancamp une convention qui régit certains droits et obligations des épargnants. La convention offre à Lamêlée une garantie de stabilité en vue de permettre à son conseil d'administration et à sa direction de mettre en œuvre son plan d'affaires à long terme. Conformément à la convention, Fancamp ne peut ni vendre ni transférer de titres de Lamêlée sans le consentement écrit préalable de celle-ci pendant une période de cinq ans, à la suite de quoi les transferts seront permis, sous réserve de certaines restrictions. Sous réserve de certains événements pouvant donner lieu à la résiliation, tels qu'un changement de contrôle ou le remplacement de la majorité des administrateurs de Lamêlée par des personnes qui ne bénéficient pas de l'appui des administrateurs sortants de Lamêlée, Fancamp est assujettie à des restrictions en matière de vote dans certaines circonstances. Entre autres choses, Fancamp ne peut voter contre (i) l'élection d'administrateurs proposés par les administrateurs sortants de Lamêlée, (ii) l'approbation, la modification ou le remplacement du régime d'options d'achat d'actions de Lamêlée ou (iii) l'adoption ou le renouvellement d'un régime de droits pour la protection des actionnaires, sous réserve de certaines exceptions. Fancamp peut mettre une personne en candidature au conseil d'administration de Lamêlée tant et aussi longtemps qu'elle détient au moins 10 % des actions ordinaires émises et en circulation. Sous réserve de certains événements pouvant donner lieu à la résiliation, y compris ceux qui sont indiqués ci-dessus, Fancamp est assujettie aux restrictions suivantes : elle ne peut s'engager à déposer des titres en réponse à une offre publique d'achat visant les titres de Lamêlée ni agir de concert avec un initiateur dans le cadre d'une telle offre, participer à un changement de contrôle de Lamêlée et solliciter des procurations aux actionnaires de Lamêlée ou tenter d'influencer la façon dont ceux-ci exercent leurs droits de vote.

MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Cours extrêmes et volume de négociation des actions ordinaires

À la connaissance de la Société, les actions ordinaires n'ont jamais été notées par une agence de notation approuvée.

Les actions ordinaires ont commencé à être négociées à la TSX-V le 20 janvier 2012 sous le symbole « GIR » (désormais « LIR »). Le tableau suivant présente le volume de négociation et les cours extrêmes des actions ordinaires à la TSX-V pour chaque mois au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 2013. (Source : site Web de la TSX-V, au www.tsx.com).

Exercice 2012			
Date	Plafond	Plancher	Volume
	(en dollars)	(en dollars)	Nombre d'actions ordinaires
Octobre 2012	0,08 \$	0,05 \$	276 567
Novembre 2012	0,08 \$	0,045 \$	702 857
Décembre 2012	0,05 \$	0,045 \$	95 841

Exercice 2013			
Date	Plafond	Plancher	Volume
	(en dollars)	(en dollars)	Nombre d'actions ordinaires
Janvier 2013	0,045 \$	0,045 \$	150 866
Février 2013	0,06 \$	0,035 \$	570 283
Mars 2013	0,07 \$	0,05 \$	55 183
Avril 2013	0,05 \$	0,04 \$	61 003
Mai 2013	0,09 \$	0,04 \$	582 712
Juin 2013	0,095 \$	0,06 \$	270 417
Juillet 2013	0,085 \$	0,05 \$	168 214
Août 2013	0,095 \$	0,05 \$	123 220
Septembre 2013	0,085 \$	0,055 \$	53 733

Ventes ou placements antérieurs

Hormis les actions ordinaires, aucune catégorie de titres de la Société n'est inscrite à des fins de négociation sur un marché. Le texte qui suit présente des renseignements sur les autres titres de Lamêlée qui ont été octroyés au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 2013 ou par la suite.

Bons de souscription

À la date de la présente notice annuelle, les bons de souscription d'actions ordinaires suivants étaient en circulation :

Date de l'octroi	Prix d'exercice (en dollars)	Nombre d'actions ordinaires sous-jacentes	Date d'expiration
29 octobre 2013	0,15 \$	1 537 500	26 octobre 2016
20 décembre 2013	0,15 \$	6 250 000	20 décembre 2015
31 décembre 2013	0,175 \$	205 714	30 juin 2015

Options d'achat d'actions

À la date de la présente notice annuelle, les options d'achat d'actions ordinaires suivantes étaient en circulation aux termes du régime d'options d'achat d'actions de la Société :

Date de l'octroi	Prix de levée (en dollars)	Nombre d'actions ordinaires sous-jacentes	Date d'expiration
7 janvier 2014	0,145 \$	4 000 000	7 janvier 2024
15 janvier 2014	0,19 \$	750 000	15 janvier 2024
18 février 2014	0,14 \$	250 000	18 février 2024
3 avril 2014	0,16 \$	400 000	3 avril 2024
12 mai 2014	0,14 \$	1 150 000	12 mai 2024

**TITRES ENTIÈRES ET TITRES ASSUJETTIS À DES RESTRICTIONS CONTRACTUELLES EN
MATIÈRE DE TRANSFERT**

Désignation de la catégorie	Nombre de titres détenus en mains tierces ou assujettis à des restrictions contractuelles en matière de transfert	Pourcentage de la catégorie
Actions ordinaires	43 101 113	55,81 %
Bons de souscription	337 500	4,33 %

ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Le conseil d'administration de Lamêlée compte cinq membres. Le mandat des administrateurs actuellement en poste prendra fin à la date de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société ou à la date à laquelle leurs successeurs seront dûment élus ou nommés conformément aux règlements administratifs de Lamêlée (les « **règlements administratifs** »), à moins que leurs postes ne deviennent vacants plus tôt conformément aux dispositions de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* ou des règlements administratifs.

Le tableau qui suit présente certains renseignements au sujet des administrateurs de Lamêlée qui sont fondés sur l'information que ceux-ci ont fournie à la direction.

Nom, province, pays de résidence et titres détenus	Poste au sein de la Société	Occupations principales au cours des cinq dernières années	Date d'entrée au conseil
Pierre Lortie ⁽²⁾ Québec, Canada 250 000 actions ordinaires 750 000 options 125 000 bons de souscription	Président du conseil d'administration	<p>M. Pierre Lortie est conseiller principal, Affaires, chez Dentons Canada S.E.N.C.R.L., cabinet d'avocats. À l'heure actuelle, il siège au conseil de Element Financial Corporation, de Minéraux Rares Quest Ltée et de Groupe Canam Inc., sociétés inscrites à la TSX.</p> <p>En outre, M. Lortie est membre du Comité consultatif sur la PME de l'Autorité des marchés financiers du Québec, président de l'Académie canadienne de génie, administrateur du Centre de recherche du Centre universitaire de santé McGill et du Centre de commercialisation en innovation manufacturière de l'ETS, président de la Fondation Canadian Ditchley, président du conseil de la Fondation Schmeelk Canada, administrateur et membre du comité exécutif de l'Institut de la Conférence des associations de la défense et gouverneur de la Fondation Ditchley (R.-U.). Il est également administrateur de l'Institut du cancer de Montréal et de Festival Classica.</p> <p>M. Lortie a siégé au conseil de Les mines de fer Consolidated Thompson Ltée, société inscrite à la TSX, et de Ressources Ariane Inc., dont les actions sont négociées à la TSX-V. Il a été président du comité de transition de l'agglomération de Montréal depuis sa création en juin 2004 jusqu'à la fin de son mandat en décembre 2005. Chez Bombardier Inc., M. Lortie a occupé les postes de président et chef de l'exploitation de ses groupes Transport, Capital, International et Avions régionaux jusqu'en décembre 2003. En outre, il a présidé la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis du Canada. Il a été président du conseil, président et chef de la direction de Provigo Inc., président et chef de la direction de la Bourse de Montréal et associé principal de Secor Inc.</p>	2013

Nom, province, pays de résidence et titres détenus	Poste au sein de la Société	Occupations principales au cours des cinq dernières années	Date d'entrée au conseil
<p>Hubert Vallée Québec, Canada</p> <p>379 500 actions ordinaires 750 000 options 175 000 bons de souscription</p>	<p>Président et chef de la direction</p>	<p>M. Hubert Vallée, ing., est un leader du secteur minier depuis 28 ans. Ayant commencé à titre d'ingénieur de projet au siège social de la Compagnie minière Québec Cartier, il a été promu directeur des opérations à son usine de bouletage, où il était responsable d'un projet de 250 M\$, en 2001. Il a géré l'usine de bouletage de la Compagnie minière IOC Inc. à Sept-Îles avant de se joindre à Domtar Inc. en qualité de directeur général de son usine de pâte de Lebel-sur-Quévillon. Établi à Montréal, M. Vallée a été, jusqu'à tout récemment et depuis 2010, vice-président principal, Logistique, développement minier et exploitation de Les Mines de fer Century. Avant 2010, il travaillait pour Cliffs Ressources naturelles, qui a fait l'acquisition de son employeur précédent, Les mines de fer Consolidated Thompson Limitée, en 2011. En qualité de vice-président principal, Exploitation et logistique de Les mines de fer Consolidated Thompson Limitée, de 2007 à 2011, M. Vallée a fait partie d'une petite équipe de gestion « main à la pâte » qui a réussi à mettre en production la première mine de fer de la fosse du Labrador depuis 35 ans, moins de cinq ans après la première étape menant à l'obtention des permis. Il possède une expérience directe considérable en aménagement de mines et d'infrastructures, en transport et en logistique, dans le cadre d'activités aussi bien terrestres et ferroviaires que maritimes. Il a été responsable également de l'accroissement de 8 kilotonnes par année de la production de la mine de fer de Bloom Lake.</p>	<p>2014</p>
<p>Jean Dépatie ⁽²⁾ Québec, Canada</p> <p>350 000 actions ordinaires 750 000 options 125 000 bons de souscription</p>	<p>Administrateur</p>	<p>M. Jean Dépatie compte plus de 45 ans d'expérience en géologie économique à l'échelle nationale et internationale. Il a agi, directement ou indirectement, comme consultant d'organismes tels que les Nations Unies, la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement, la Commonwealth Agency et le ministère des Ressources naturelles du Québec. En plus d'être un ancien administrateur de Glamis Gold Ltd. (désormais Goldcorp Inc.) et de Novicourt Inc. (désormais Xstrata plc), M. Dépatie a joué un rôle crucial dans le développement de Consolidated Thompson à titre d'administrateur, poste qu'il a occupé pendant six ans. En outre, M. Dépatie a occupé les fonctions de dirigeant ou d'administrateur au sein d'un certain nombre d'autres sociétés inscrites à la cote de bourses américaines et canadiennes. Il est un ancien président de l'Association professionnelle des géologues et géophysiciens du Québec (1980-81). M. Dépatie est un géologue économique. Il a reçu un prix d'excellence en 1990 du ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.</p>	<p>2013</p>

Nom, province, pays de résidence et titres détenus	Poste au sein de la Société	Occupations principales au cours des cinq dernières années	Date d'entrée au conseil
André La Flèche ⁽¹⁾⁽²⁾ Québec, Canada 100 000 actions ordinaires 500 000 options	Administrateur	M. André La Flèche était, jusqu'à ce qu'il prenne sa retraite en décembre 2013, vice-président, Développement d'ArcelorMittal Mines (Canada) et membre du conseil d'administration de celle-ci depuis avril 2009. Depuis 2011, à titre de vice-président, Développement, il a dirigé tous les projets en développement de cette société, y compris les acquisitions et les projets d'expansion. De 2004 à 2009, M. La Flèche a été vice-président, Finances et chef des finances et a agi temporairement à titre de secrétaire général de la Société. Avant de se joindre à ArcelorMittal Mines Canada, il a été consultant minier sur le plan financier auprès d'un certain nombre de grandes sociétés nationales et internationales. Il a ainsi été vice-président, Finances et administration d'Alcan, d'Alcoa, d'Alstom et de Cooper & Lybrand au Canada et à l'étranger. Il est membre de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.	2014
Peter H. Smith ⁽¹⁾ Québec, Canada 600 000 actions ordinaires 500 000 options	Administrateur	M. Peter H. Smith, Ph. D., ing., est l'un des administrateurs et des fondateurs de Fancamp, société pour laquelle il a été président du conseil et président et chef de la direction par intérim. Il a été président et chef de la direction de Fancamp Exploration Ltd. jusqu'au 26 octobre 2012. Il est un géologue consultant et a cumulé de nombreuses années d'expérience à ce titre au sein d'autres entreprises d'exploration minière situées en Amérique du Nord et du Sud, en Europe et en Afrique. À l'heure actuelle, M. Smith siège au conseil de Les Mines Magpie Inc., et en est le président. Il siège au conseil de Fancamp Exploration Ltd. depuis le 16 janvier 1986. Du 30 octobre 2009 au 16 mai 2013, il a siégé au conseil d'Argex Titane Inc., société qui exerce des activités d'exploration visant des gisements de titane, de vanadium et de minerai de fer sur la Côte-Nord de la province de Québec. Il siège au conseil de Litewave Corp. depuis janvier 2010. Il a siégé au conseil de Métaux de base et de platine St-Georges Ltée jusqu'en octobre 2010 et à celui de la Compagnie minière d'Espoir d'Or Limitée du 30 mai 1997 au 7 août 2009. En outre, il a travaillé pour AMAX Exploration Ltd., Falconbridge Nickel Mines Ltd. et la Commission géologique du Canada. M. Smith est membre de l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario et siège au conseil de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs.	2014

Notes

- (1) Membre du comité d'audit de la Société.
- (2) Membre du comité de rémunération et de gouvernance de la Société.

Jean Lafleur et Guy Girard ont démissionné du conseil d'administration le 8 mai 2014 et le 12 mai 2014, respectivement. M. Marcel Côté a été nommé administrateur le 12 mai 2014, mais il est décédé le 25 mai 2014.

Le tableau qui suit présente certains renseignements au sujet des hauts dirigeants de la Société, qui sont fondés en partie sur l'information que ceux-ci ont fournie à la direction.

Nom, province, pays de résidence et titres détenus	Poste au sein de la Société	Occupations principales au cours des cinq dernières années
<p>Hubert Vallée</p> <p>379 500 actions ordinaires</p> <p>750 000 options</p> <p>175 000 bons de souscription</p>	<p>Président et chef de la direction</p>	<p>M. Hubert Vallée, ing., est un leader du secteur minier depuis 28 ans. Ayant commencé à titre d'ingénieur de projet au siège social de la Compagnie minière Québec Cartier, il a été promu directeur des opérations à son usine de bouletage, où il était responsable d'un projet de 250 M\$, en 2001. Il a géré l'usine de bouletage de la Compagnie minière IOC Inc. à Sept-Îles avant de se joindre à Domtar Inc. en qualité de directeur général de son usine de pâte de Lebel-sur-Quévillon. Établi à Montréal, M. Vallée a été, jusqu'à tout récemment et depuis 2010, vice-président principal, Logistique, développement minier et exploitation de Les Mines de fer Century. Avant 2010, il travaillait pour Cliffs Ressources naturelles, qui a fait l'acquisition de son employeur précédent, Les mines de fer Consolidated Thompson Limitée, en 2011. En qualité de vice-président principal, Exploitation et logistique de Les mines de fer Consolidated Thompson Limitée, de 2007 à 2011, M. Vallée a fait partie d'une petite équipe de gestion « main à la pâte » qui a réussi à mettre en production la première mine de fer de la fosse du Labrador depuis 35 ans, moins de cinq ans après la première étape menant à l'obtention des permis. Il possède une expérience directe considérable en aménagement de mines et d'infrastructures, en transport et en logistique, dans le cadre d'activités aussi bien terrestres et ferroviaires que maritimes. Il a été responsable également de l'accroissement de 8 kilotonnes par année de la production de la mine de fer de Bloom Lake.</p>
<p>Marc Duchesne</p> <p>503 500 actions ordinaires</p> <p>500 000 options</p> <p>175 000 bons de souscription</p>	<p>Chef des finances</p>	<p>M. Marc Duchesne compte plus de 25 ans d'expérience en finances et en gestion. Il était auparavant vice-président principal, Finances de Les mines de fer Consolidated Thompson Limitée. M. Duchesne a également occupé des fonctions au sein de la direction financière principale d'autres grandes sociétés, y compris celles de directeur des finances de Domtar Inc. et de contrôleur et de directeur des finances d'entreprise de Tembec Inc. M. Duchesne est un comptable professionnel agréé.</p>
<p>Ghislain Arel</p> <p>155 000 actions ordinaires</p> <p>350 000 options</p> <p>75 000 bons de souscription</p>	<p>Vice-président, Développement minier et environnement</p>	<p>M. Ghislain Arel, ing., possède 20 ans d'expérience en développement minier, en exploitation et en génie minier. À l'heure actuelle et depuis 2012, M. Arel est directeur du développement minier de Les Mines de fer Century, pour laquelle il dirige l'évaluation économique préliminaire des projets de minerai de fer de Duncan Lake, de Joyce Lake et de Sunny Lake. De juillet 2011 à mars 2012, il a été un consultant minier de BlackRock Metals, mine de fer et de vanadium située au sud de Chibougamau, au Québec. De 2006 à 2011, il a travaillé à la mine de fer de Bloom Lake de Les mines de fer Consolidated Thompson Limitée dans le cadre du démarrage des travaux d'ingénierie avec Genivar en 2006, à titre de directeur des services miniers et techniques de 2007 à 2008, période pendant laquelle il a participé à la gestion de la phase de construction de la mine et de l'infrastructure de l'usine de broyage de la mine de fer de Bloom Lake, à titre de directeur des activités minières de 2009 à 2010 et, enfin, à titre de directeur général adjoint de la mine et de l'usine de 2010 à 2011, où il était responsable d'un budget de 140 M\$ CA et de plus de 200 employés. Il a été directeur de la division des mines (établie à Sept-Îles, au Québec) de Genivar de 2006 à 2007. Il a travaillé pour QIT Fer et Titane (filiale de Rio Tinto) de 1995 à 2006 en qualité d'ingénieur minier, puis d'ingénieur minier en</p>

Nom, province, pays de résidence et titres détenus	Poste au sein de la Société	Occupations principales au cours des cinq dernières années
		chef, période durant laquelle il a été détaché brièvement, de 2002 à 2003, auprès de McWatters Mining en qualité d'ingénieur en chef, Activités minières (à Val-d'Or, au Québec).
Pascal Vallée 160 000 actions ordinaires 350 000 options 75 000 bons de souscription	Vice-président, Développement de projets et logistique	M. Pascal Vallée, ing., est directeur de projets principal. Il possède plus de 19 ans d'expérience dans le secteur minier, y compris cinq en gestion de projets d'envergure en qualité de coordonnateur de projets de la mine de fer de Bloom Lake de Les mines de fer Consolidated Thompson Limitée, de 2008 à 2011, et de directeur général de l'expansion de Cliffs Ressources naturelles en 2012 et en 2013. Récemment, il a travaillé en qualité de directeur de projets d'ingénierie dans le cadre d'une étude de faisabilité visant un gisement de phosphate. Pendant sa carrière, il a également travaillé en qualité de chef contremaître de l'usine d'enrichissement de la mine Raglan d'Xstrata Nickel de 2000 à 2007, en qualité de directeur de projets, Services liés au cycle de vie de Minéraux Metso en 2007 et en 2008 et en qualité d'ingénieur chargé de l'entretien pour La Compagnie minière Québec Cartier (Arcelor Mittal) de 1995 à 2000. Il a acquis des compétences spécialisées en génie et en gestion, en construction, en développement de projets et en gestion de projets en phase de démarrage dans le secteur minier.

À la date des présentes, les administrateurs et les dirigeants de la Société étaient collectivement propriétaires véritables, directement ou indirectement, d'un total de 2 498 000 actions ordinaires, ce qui représente environ 3,23 % des actions ordinaires émises et en circulation, ou exerçaient une emprise sur un tel nombre d'actions ordinaires.

En outre, la Société compte un conseil consultatif, dont les membres sont Paul Ankcorn, Jean Lafleur et Guy Girard.

INTERDICTIONS D'OPÉRATIONS, FAILLITES, AMENDES OU SANCTIONS

À la connaissance de la Société, aucun administrateur ou haut dirigeant de la Société n'est, à la date des présentes, ni n'a été, au cours des dix années ayant précédé la date des présentes, administrateur, chef de la direction ou chef des finances d'une société (y compris la Société) qui, pendant qu'il exerçait ces fonctions, a) a fait l'objet d'une ordonnance d'interdiction d'opérations, d'une ordonnance similaire ou d'une ordonnance qui l'empêchait de se prévaloir des dispenses prévues par les lois sur les valeurs mobilières, pendant une période de plus de 30 jours consécutifs, ou b) a subi un événement qui a fait en sorte que, après que l'administrateur ou le haut dirigeant a cessé d'exercer ces fonctions, l'émetteur a fait l'objet d'une ordonnance d'interdiction d'opérations, d'une ordonnance similaire ou d'une ordonnance l'empêchant de se prévaloir des dispenses prévues par les lois sur les valeurs mobilières, pendant une période de plus de 30 jours consécutifs.

À la connaissance de la Société, aucun administrateur, haut dirigeant ou actionnaire de la Société détenant un nombre suffisant d'actions ordinaires pour influencer de manière importante sur le contrôle de celle-ci n'est, à la date des présentes, ni n'a été, au cours des dix années ayant précédé la date des présentes, administrateur ou haut dirigeant d'une société (y compris la Société) qui, pendant qu'il exerçait ces fonctions, ou dans l'année suivant le moment où il a cessé d'exercer ces fonctions, a fait faillite, présenté une proposition concordataire en vertu des lois régissant la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet d'une poursuite, d'un arrangement ou d'un concordat avec des créanciers ou intenté une telle poursuite ou proposé un tel arrangement ou concordat, ou subi la nomination d'un séquestre, d'un administrateur-séquestre ou d'un fiduciaire chargé de détenir ses biens.

À la connaissance de la Société, aucun administrateur, haut dirigeant ou actionnaire de la Société détenant un nombre suffisant d'actions ordinaires pour influencer de manière importante sur le contrôle de celle-ci, ni aucune société de portefeuille personnelle de l'une ou l'autre des personnes précitées n'a, au cours de dix années ayant précédé la date des présentes, fait faillite, présenté une proposition concordataire en vertu des lois régissant la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet d'une poursuite, d'un arrangement ou d'un concordat avec des créanciers ou intenté une telle poursuite ou proposé

un tel arrangement ou concordat, ou subi la nomination d'un séquestre, d'un administrateur-séquestre ou d'un fiduciaire chargé de détenir ses biens.

À la connaissance de la Société, aucun administrateur, haut dirigeant ou actionnaire de la Société détenant un nombre suffisant d'actions ordinaires pour influencer de manière importante sur le contrôle de celle-ci, ni aucune société de portefeuille personnelle de l'une ou l'autre des personnes précitées a) n'a fait l'objet d'amendes ou de sanctions imposées par un tribunal en vertu des lois sur les valeurs mobilières ou par un organisme de réglementation des valeurs mobilières, b) n'a conclu de convention de règlement avec un organisme de réglementation des valeurs mobilières ou n'a conclu de convention de règlement avec un organisme de réglementation des valeurs mobilières qui serait vraisemblablement considérée comme importante par un épargnant raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement ou c) n'a fait l'objet d'autres amendes ou sanctions imposées par un tribunal ou un organisme de réglementation qui seraient vraisemblablement considérées comme importantes par un épargnant raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

À la connaissance de la Société, il n'y a aucun conflit d'intérêts réel ou éventuel entre la Société et l'un ou l'autre de ses administrateurs ou dirigeants.

Les administrateurs et les dirigeants de Lamêlée peuvent occuper des fonctions d'administrateur ou de dirigeant au sein d'autres sociétés ouvertes du secteur des ressources ou avoir des participations importantes dans de telles sociétés. Il se pourrait que, dans le cadre d'opérations d'acquisition et de placement éventuelles, les intérêts des administrateurs et des dirigeants de Lamêlée entrent en conflit avec ceux de Lamêlée. En cas de conflit d'intérêts à une réunion du conseil de Lamêlée, l'administrateur concerné devra, en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, divulguer son intérêt et s'abstenir de voter sur la question.

POURSUITES ET MESURES D'APPLICATION DE LA LOI

Au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 2013 et de l'exercice en cours, (i) la Société ne s'est vu imposer aucune amende ou sanction par un tribunal en vertu des lois sur les valeurs mobilières ou par un organisme de réglementation des valeurs mobilières, (ii) la Société ne s'est vu imposer aucune autre amende ou sanction par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait vraisemblablement considérée comme importante par un épargnant raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement ou (iii) la Société n'a conclu aucune convention de règlement devant un tribunal en vertu des lois sur les valeurs mobilières ou avec un organisme de réglementation des valeurs mobilières.

MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Au cours des trois derniers exercices terminés ou de l'exercice en cours de la Société, à la connaissance de la Société, aucun administrateur ou haut dirigeant de la Société, aucun actionnaire qui est propriétaire véritable, directement ou indirectement, de plus de 10 % des titres de la Société ou qui exerce une emprise, directement ou indirectement, sur une telle proportion de ces titres, aucune personne qui a des liens avec l'un ou l'autre d'entre eux ni aucun membre de leurs groupes n'a eu d'intérêt important, directement ou indirectement, dans une opération qui a eu une incidence importante sur la Société ou dont on peut penser raisonnablement qu'elle aura une telle incidence.

AUDITEURS, AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES ET AGENT DES TRANSFERTS

L'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts de la Société est le suivant :

Services aux investisseurs Computershare
1500, rue University, 7^e étage
Montréal (Québec)
H3A 3S8

Les auditeurs de la Société sont les suivants :

Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L., comptables agréés
600, rue de la Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

CONTRATS IMPORTANTS

Sous réserve de ce qui est indiqué ailleurs dans la présente notice annuelle, la Société n'a conclu aucun contrat important depuis le 5 mai 2014 et n'a aucun contrat important qui soit toujours en vigueur, à l'exception des suivants :

- la convention de droits régissant certains droits et certaines obligations des épargnants datée du 5 mai 2014 conclue entre la Société et Fancamp;
- la convention d'acquisition datée du 16 septembre 2013 conclue entre Gimus, Champion et Fancamp.

On trouvera de plus amples renseignements au sujet des conventions mentionnées ci-dessus ailleurs dans la présente notice annuelle.

INTÉRÊT DES EXPERTS

Les personnes physiques et morales qui suivent ont rédigé ou attesté une déclaration, un rapport ou une évaluation qui est décrit, compris ou mentionné dans un document que la Société a déposé conformément au règlement 51-102 pendant son exercice terminé le 30 septembre 2013 ou en rapport avec cet exercice ou à ce jour :

Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L., comptables agréés
M. Pierre-Jean Lafleur, ing., de P.J. Lafleur Géo-Conseil Inc.
M. Ali Ben Ayad, géol., de P.J. Lafleur Géo-Conseil Inc.

Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L., auditeurs externes de la Société, ont fait rapport sur les états financiers pour l'exercice terminé le 30 septembre 2013. Ils ont indiqué à Lamêlée qu'ils n'étaient propriétaires véritables ou propriétaires inscrits, directement ou indirectement, d'aucun titre ni d'aucun autre bien de la Société. Ils ont indiqué à Lamêlée qu'ils étaient indépendants de la Société selon le code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

M. Pierre-Jean Lafleur, ing., et M. Ali Ben Ayad, géol., tous deux de P.J. Lafleur Géo-Conseil Inc., sont les coauteurs du rapport technique sur le bloc initial de la propriété Lamêlée sud daté du 1^{er} octobre 2013, dressé conformément au règlement 43-101.

À la connaissance de la Société, après enquête raisonnable, aucune des personnes mentionnées ci-dessus n'est propriétaire véritable, directement ou indirectement, de titres de Lamêlée représentant plus de 1 % des actions ordinaires en circulation ni n'exerce une emprise sur une telle proportion de ces titres.

RENSEIGNEMENTS SUR LE COMITÉ D'AUDIT

Charte du comité d'audit

La charte du comité d'audit, qui est présentée à l'annexe A des présentes, a été adoptée par le conseil d'administration en date du 1^{er} août 2006.

Composition et indépendance du comité d'audit

À l'heure actuelle, le comité d'audit est composé de deux (2) membres, soit André La Flèche et Peter H. Smith, aucun d'eux n'étant un haut dirigeant ou un employé de la Société. M. Marcel Côté était aussi membre du comité d'audit, mais il est décédé le 25 mai 2014. Tous les membres du comité d'audit sont indépendants au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* (le « **règlement 52-110** »).

Compétences financières

Selon le règlement 52-110, un particulier possède des « compétences financières » s'il a la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de l'émetteur.

Tous les membres du comité d'audit possèdent des compétences financières.

Formation et expérience pertinentes

Tous les membres du comité d'audit possèdent la formation et l'expérience qui sont pertinentes à l'exercice de leurs responsabilités à titre de membres du comité d'audit et, en particulier, la formation ou l'expérience qui donne une ou plusieurs des compétences suivantes : la compréhension des principes comptables utilisés par la Société pour dresser ses états financiers; la capacité d'évaluer l'application générale de ces principes comptables dans le cadre de la comptabilisation des estimations, des produits à recevoir, des charges à payer et des provisions; l'établissement, l'audit, l'analyse ou l'évaluation d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de la Société, ou de l'expérience de supervision active d'une ou de plusieurs personnes physiques exerçant ces activités; la compréhension du contrôle interne et des méthodes de communication de l'information financière.

Pour obtenir une description des compétences financières et de l'expérience des questions comptables et financières de M. La Flèche et de M. Smith, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Administrateurs et dirigeants ».

Mandat

Le mandat du comité d'audit est d'aider le conseil d'administration de la Société à s'acquitter de ses responsabilités de supervision sur le plan financier en examinant les rapports financiers et les autres renseignements financiers que la Société fournit aux organismes de réglementation et aux actionnaires, les systèmes de contrôle interne de la Société sur les questions financières et comptables ainsi que les procédés d'audit, les conventions comptables et les méthodes de communication de l'information financière de la Société.

Honoraires liés à l'audit externe

Le tableau qui suit présente les honoraires que Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L., comptables agréés, auditeurs externes de la Société, ont facturé à la Société en échange des services qu'ils ont rendus au cours des deux derniers exercices.

Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L.	2013	2012
Honoraires d'audit	35 000 ⁽¹⁾	26 000 ⁽¹⁾
Honoraires liés à l'audit	-	-
Honoraires pour services fiscaux	-	-
Autres honoraires	-	-
Total	35 000	26 000

1) Ces honoraires comprennent les honoraires liés à l'établissement des déclarations de revenus.

La Société a nommé Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L., comptables agréés, à titre d'auditeurs le 7 septembre 2011.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

On peut obtenir de plus amples renseignements sur la Société en consultant le profil de celle-ci sur SEDAR, au www.sedar.com. En outre, on trouvera des renseignements sur la Société, notamment sur la rémunération des administrateurs et des dirigeants, les prêts qui leur ont été consentis, les principaux porteurs de titres de la Société et les titres dont l'émission a été autorisée dans le cadre de régimes de rémunération en titres, dans la circulaire d'information de la direction de la Société ayant trait à son assemblée annuelle des actionnaires (la « **circulaire d'information** ») la plus récente qui comportait l'élection d'administrateurs. On trouvera des renseignements financiers supplémentaires dans les états financiers consolidés comparatifs et le rapport de gestion de la Société pour son exercice terminé le plus récent. On peut obtenir un exemplaire de la présente notice annuelle, du rapport annuel de la Société pour l'exercice terminé le 30 septembre 2013 et de la circulaire d'information sur SEDAR ou sur demande auprès du secrétaire de la Société.

ANNEXE A
CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT

RESSOURCES GIMUS INC.
(la « Société »)

CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT

1. MANDAT ET OBJECTIFS

Le mandat du comité d'audit de la Société (le « **comité** ») est d'aider le conseil d'administration de la Société (le « **conseil** ») à s'acquitter de ses responsabilités de supervision sur le plan financier en examinant les rapports financiers et les autres renseignements financiers que la Société fournit aux organismes de réglementation et aux actionnaires, les systèmes de contrôle interne de la Société sur les questions financières et comptables ainsi que les procédés d'audit, les conventions comptables et les méthodes de communication de l'information financière de la Société.

Les objectifs du comité sont les suivants :

- (i) agir en qualité d'organe indépendant et objectif chargé de surveiller la communication de l'information financière de la Société et ses systèmes de contrôle interne ainsi que d'examiner les états financiers de celle-ci;
- (ii) s'assurer de l'indépendance des auditeurs externes de la Société;
- (iii) faciliter la communication entre les auditeurs de la Société, la direction et le conseil.

2. COMPOSITION

Le comité est composé d'au moins trois (3) administrateurs, comme l'établit le conseil. La majorité des membres du comité sont indépendants, au sens du règlement 52-110.

Au moins un (1) membre du comité possède des compétences en comptabilité ou des compétences connexes en gestion financière. Tous les membres du comité qui ne possèdent pas des compétences financières doivent s'efforcer d'en acquérir de manière à pouvoir travailler avec aisance avec les méthodes financières et comptables de base.

Aux fins de la présente charte, le terme « compétences financières » désigne la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de la Société.

Les membres du comité sont élus par le conseil à sa première réunion qui suit chaque assemblée annuelle des actionnaires. Sauf si le président du comité est élu par le conseil, les membres du comité peuvent le désigner à la majorité des voix exprimées par tous les membres du comité.

3. RÉUNIONS ET FONCTIONNEMENT

3.1 Le comité se réunit quatre (4) fois par année ou plus souvent au besoin.

3.2 À toutes les réunions du comité, les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées. En cas d'égalité des voix, le président du comité n'a pas de deuxième voix.

3.3 Aux réunions du comité, il y aura quorum si la majorité de ses membres sont présents. Les règles régissant la convocation, la tenue, le déroulement et l'ajournement des réunions du comité sont identiques à celles qui régissent les réunions du conseil.

4. FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

Les fonctions et les responsabilités générales du comité sont les suivantes.

4.1 États financiers et communication de l'information

- a) examiner les états financiers, les rapports de gestion et les communiqués de presse annonçant les résultats annuels et intermédiaires de la Société avant que celle-ci ne les publie, ainsi que tous les rapports et les autres renseignements financiers qui sont soumis aux organismes gouvernementaux ou au public;
- b) s'assurer que l'information financière qui est extraite ou tirée des états financiers de la Société et que l'on prévoit communiquer au public, autre que l'information dont il est question à l'alinéa a) ci-dessus, est examinée conformément à une procédure adéquate et évaluer périodiquement le caractère adéquat de cette procédure.

4.2 Auditeurs externes

- a) chaque année, recommander au conseil le choix des auditeurs externes appelés à être nommés ou, s'il y a lieu, lui recommander le remplacement de ceux-ci, ainsi que la rémunération qui doit leur être versée;
- b) superviser le travail des auditeurs externes, qui, au bout du compte, ont l'obligation de rendre compte au conseil et au comité en qualité de représentants des actionnaires de la Société, et examiner chaque année le rendement et l'indépendance de ceux-ci;
- c) chaque année, passer en revue tous les liens importants que les auditeurs externes peuvent avoir avec la Société et qui peuvent influencer sur leur objectivité et leur indépendance, et en discuter avec eux;
- d) consulter les auditeurs externes au sujet de la qualité des principes comptables et des contrôles internes de la Société ainsi que de l'intégralité et de l'exactitude des états financiers de celle-ci;
- e) passer en revue et approuver les politiques d'embauche de la Société à l'égard des associés et des employés, actuels et anciens, des auditeurs externes, actuels et anciens, de la Société;
- f) revoir le plan d'audit des états financiers de fin d'exercice et le modèle que l'on entend utiliser pour les dresser;
- g) examiner et approuver au préalable tous les services d'audit et les services liés à l'audit ainsi que les honoraires et les autres formes de rémunération s'y rapportant, ainsi que les services autres que d'audit que les auditeurs externes doivent fournir à la Société ou à ses filiales. Une telle exigence est remplie à l'égard de la prestation de services autres que d'audit si les conditions suivantes sont remplies :
 - (i) le montant total des honoraires relatifs à tous les services autres que d'audit fournis à la Société représente tout au plus 5 % du montant total des honoraires que la Société et ses filiales ont versés aux auditeurs externes pendant l'exercice durant lequel les services autres que d'audit ont été fournis;
 - (ii) la Société ou ses filiales n'ont pas reconnu les services comme des services autres que d'audit au moment de la signature de la lettre de mission;

- (iii) la Société porte les services en question à l'attention du comité sans délai et le comité ou un ou plusieurs de ses membres à qui il a délégué le pouvoir de les approuver les approuvent avant la fin de l'audit.

Le comité peut déléguer à un ou plusieurs de ses membres indépendants le pouvoir d'approuver au préalable les services autres que d'audit dont il est question ci-dessus, à la condition qu'il soit saisi de la question à la réunion régulière qui suit immédiatement une telle approbation.

4.3 Processus de communication de l'information financière

- a) en consultation avec les auditeurs externes, examiner avec la direction l'intégrité du processus de communication de l'information financière interne et externe de la Société;
- b) tenir compte du jugement des auditeurs externes au sujet de la qualité et du caractère approprié des principes comptables de la Société tels qu'ils sont appliqués dans le cadre de la communication de son information financière;
- c) tenir compte, au besoin, des modifications des procédés d'audit et des principes et méthodes comptables de la Société que les auditeurs externes et la direction peuvent suggérer et les approuver;
- d) examiner les désaccords importants survenus entre la direction et les auditeurs externes dans le cadre de l'établissement des états financiers;
- e) conjointement avec les auditeurs externes et la direction, examiner la mesure dans laquelle les modifications et les améliorations des pratiques financières ou des méthodes comptables ont été mises en œuvre;
- f) établir une marche à suivre pour la communication confidentielle, sous le couvert de l'anonymat, par les employés de la Société, de préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité ou d'audit ainsi que pour la réception, la conservation et le traitement des plaintes que la Société reçoit au sujet de questions liées à la comptabilité, aux systèmes de contrôle interne ou à l'audit.